

L'opinion publique en Europe (1600-1800)

PDF complet – 979-10-231-2213-8





La question de l'opinion publique est un thème fondamental dans les sciences humaines, comme elle se pose dans la vie de nos démocraties. Cette notion, à la fois vague et essentielle, a une histoire. Quand et comment une société dans son ensemble pouvait-elle exprimer ses jugements ?

Des historiens interrogent la généalogie de cette notion en s'intéressant aux Temps modernes, avant la métamorphose de la Révolution. En effet, dans la plupart des pays européens et surtout en France, les systèmes politiques se méfiaient de l'opinion publique. De nombreux exemples vivants, une réflexion multiforme, des découvertes surprenantes : ce livre approfondit un thème important pour tout amateur d'histoire et pour tout citoyen.

Couverture :

William Hogarth, « The Politician », gravure, collection privée
© La Collection/Interfolio

ISBN 978-2-64050-737-6



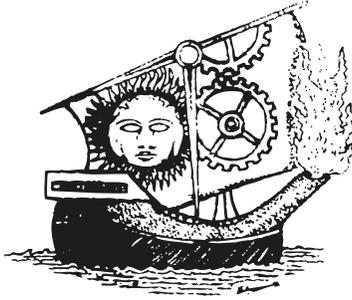
9 782840 507376

SODIS
F139-445

12 €



L'OPINION PUBLIQUE EN EUROPE



Bulletin de l'Association des historiens modernistes
des universités françaises
dirigé par Lucien Bély

L'opinion publique en Europe

(1600-1800)

Préface de Lucien Bély



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011
© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN : 978-2-84050-737-6

PDF complet – 979-10-231-2213-8

TIRÉS À PART EN PDF :

Préface de Lucien Bély – 979-10-231-2214-5

Introduction de Daniel Roche – 979-10-231-2215-2

I Cédric Michon – 979-10-231-2216-9

I Sandro Landi – 979-10-231-2217-6

II Hélène Duccini – 979-10-231-2218-3

II Alain Hugon – 979-10-231-2219-0

III Jean-François Dunyach – 979-10-231-2220-6

III Lucien Bély – 979-10-231-2221-3

Composition Emmanuel Marc DUBOIS
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

PRÉFACE

Lucien Bély

L'opinion publique ne se laisse pas facilement apprivoiser par l'historien. Le regard contemporain lui donne une réalité évidente tout en l'enveloppant de soupçon, car cette notion vague évoque aussi toutes les manipulations possibles. Pourtant, dans les démocraties, l'opinion publique peut aujourd'hui s'exprimer et presque se mesurer au travers des élections ou des référendums, et la technique des sondages permet en permanence d'en approcher les évolutions au fil du temps.

Même si les sociétés anciennes ne s'interrogent pas encore sur la notion d'opinion publique, elles entretiennent la conscience d'un « public » qui observe et juge l'action des autorités politiques. Nombre d'auteurs insistent aussi sur le poids de l'opinion, sur ses engouements brutaux et ses variations imprévisibles. La tradition antique et médiévale célébrait la discussion dans un cadre limité, parmi les élites sociales, pour permettre l'expression des différents intérêts et des idées multiples et pour obtenir un choix, chacun « opinant » en donnant son avis, à son tour. Selon les différents systèmes politiques, cette liberté se conserve vaille que vaille. Les Temps modernes voient la survie de républiques, souvent à l'échelle d'une ville, mais le modèle monarchique tend ailleurs à prévaloir. Il maintient parfois une forme de dialogue grâce à des diètes ou des États, mais l'évolution générale aboutit, dans de nombreux pays, à l'affirmation d'une autorité souveraine qui exige l'obéissance sans discussion des sujets. Même dans ce contexte de censure et de contrainte, la conception de l'opinion conserve des aspects paradoxaux et ambigus. D'un côté, la méfiance se fait naturelle face à l'hydre dangereuse de l'opinion qui favorise le désordre, la révolte et la révolution, mais, d'un autre côté, le prince cherche le soutien de ses sujets en obtenant leur adhésion à ses

projets, surtout si ces derniers exigent un financement et des efforts. Il rêve donc de se rendre favorable l'opinion.

L'Association des historiens modernistes des Universités françaises a pour vocation d'évoquer des thèmes difficiles et féconds. L'opinion publique fait, je crois, partie de ceux-là. Elle amène naturellement à regarder vers les études pionnières menées dans d'autres champs des sciences humaines et sociales, et elle permet donc de jeter des passerelles entre plusieurs champs disciplinaires. Une telle confrontation favorise ainsi le dialogue interdisciplinaire. Les études livrées ici offrent aussi des approches très diverses qui éclairent de lumières différentes une réalité ondoyante et changeante.

L'OPINION PUBLIQUE A-T-ELLE UNE HISTOIRE ?

Daniel Roche
Collège de France

Poser la question, « l'opinion publique a-t-elle une histoire ? » c'est avant tout s'interroger sur son existence, sur sa définition et sur sa nature. En 1973, Pierre Bourdieu, dans *Les Temps modernes*, n'hésitait pas à affirmer : l'opinion publique n'existe pas¹. Cette réponse sous une plume si célèbre peut paraître paradoxale en un temps où la présence de l'opinion tend à être naturalisée par les sondages et leur usage politique, mais elle renvoie directement à la demande proposée aux historiens au terme d'une réflexion déjà ancienne. Faire l'histoire de l'opinion publique c'est certainement ne pas essayer de construire un artefact universel et comparable à l'objectification des sondages. C'est poser en prémisses la nécessité de réfléchir au mode d'existence dans le temps d'une entité collective. Le sociologue a pour lui l'avantage de montrer sur quoi repose l'hypothèse de la possibilité d'analyser, dans le présent, les manifestations de l'opinion publique, de les tester dans les sondages, de les confronter dans un prisme divers de positions. Il invite l'historien à rassembler autrement les composantes de ces phénomènes pour en comprendre constructions et conflits. Il faut pour cela postuler trois exigences : à l'instar de ce que l'on constate dans les sondages contemporains, accepter de voir que l'opinion publique repose sur un mode d'élaboration collective et de sélection discursive ; il faut voir aussi qu'elle implique des acteurs qu'ils s'expriment et s'en servent, des lieux,

1 Pierre Bourdieu, « L'Opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, n° 318, 1973, p. 1292-1309, repris dans *id.*, *Questions de sociologie*, Paris, Éd. de Minuit, 1984, p. 222-235.

des moyens, une *technologie* qui en élargissent l'expérience, une attente qui la mobilise. Enfin, pour reprendre l'opinion de Pierre Bourdieu, il faut mettre en cause l'idée d'une latence de l'opinion, préexistante à toute époque à partir de laquelle on en attendrait des contenus généraux et universels. Ce qui retrouve l'idée admise pour les sondages que toutes les réponses, donc toutes les opinions se valent, ce qui est douteux. On doit alors admettre la prise en compte des groupes d'intérêts, l'existence des pressions exercées par des milieux antagonistes, le poids des forces agissantes dans le monde social. En même temps, on reconnaît la capacité variable des individus à adhérer à une opinion selon les groupes sociaux auxquels ils appartiennent et qui peuvent être pluriels, selon les capitaux culturels et les savoirs différents dont ils disposent, avec des moyens d'accès à l'information inégaux. Alors, force est de s'interroger sur la nature foncièrement politique de l'opinion publique et ainsi de la variation de sa nature dans le temps en fonction d'un rapport à l'histoire politique et à la relation à l'État.

La réflexion sur l'opinion publique, même si elle peut concerner d'autres domaines que l'opinion politique, invite à regarder à nouveaux frais l'histoire politique de la période moderne et pour dire vite de l'Ancien Régime, dont on sait qu'il s'agit d'une notion finalisée par son aboutissement, d'une vision des choses discutable dans son homogénéité et sa cohérence sur trois siècles. Toutefois, le moment se prête à la mesure des inflexions concernant les logiques sociales du politique comme les changements des références fondamentales de la *Vision du monde* ; de la Renaissance à la Révolution, de l'Humanisme aux Lumières, d'un absolutisme du sacré à un absolutisme de l'utilitarisme sans transcendance². La prise de conscience de ces complexités pousse certainement à réinvestir avec profit la notion qui nous mobilise autour de la spécificité d'un champ autonome et particulier, y compris dans ses variations du *xvi^e* au *xviii^e* siècle. Ce qui demande de poser quatre questions préliminaires.

2 Fanny Cosandey et Robert Descimon, *L'Absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Le Seuil, 2002 ; Robert Descimon et Christian Jouhaud, *La France du premier *xvii^e* siècle, 1594-1661*, Paris, Belin, 1996.

La première est centrale ; il s'agit de comprendre comment la logique de l'opinion publique est marquée par les choix mêmes de l'historiographie de l'histoire politique. Il faut, au-delà des grands traits admis par Max Weber selon lequel l'histoire de l'État et du politique est guidée par l'affirmation du contrôle légitime de la violence, et, comme le développe Norbert Elias, par la mise en place des procédures de pacification sociale par les instances du politique, la montée de l'État absolu et de la société de Cour, comprendre la capacité d'autonomisation du politique et reconnaître que c'est un ordre des choses qui renvoie à des représentations intégrées par les acteurs sociaux et dépendant d'une efficacité et d'une capacité d'acculturation spécifique. Alors, l'idée d'une *opinion publique démocratique*, fonds de commerce des grandes références historiographiques, fondement de la Science politique des sociétés contemporaines, masque peut-être le travail d'imposition et les conflits d'expression qui peuvent exister dans des régimes politiques antérieurs. Dans ce cas, la capacité de produire du consensus sur les sujets de désaccord dans la société, implique un dynamisme original de moyens créatifs où se manifeste une croyance politique véritable. On peut accepter que le monde politique, dans sa relation aux hommes, n'est pas nécessairement appréhendé par tous à partir de catégories intellectuelles de perception et de compréhension propres aux philosophes du politique du XIX^e et du XX^e siècle. Dans cette possibilité que les pratiques alimentent les idées et les représentations, la place de l'opinion populaire, sa conception, ses usages, sont centraux. De la même façon, le politique peut s'exprimer autrement que par les mots des discours lettrés et dans les lieux de son expression spécifiés comme tels. Des historiens de la Révolution française comme Paolo Viola ou Haïm Burstin nous l'ont appris pour le temps des ruptures. L'écart entre l'*opinion publique*, telle que nous avons historiquement pris l'habitude d'utiliser la notion, et sa résonance sociale diversifiée – qui est à comprendre – doit être interrogé comme un point essentiel de l'entité collective désignée, à l'instar des processus d'alchimie socio-politique qui sont à l'origine de son existence et de l'organisation de la société traditionnelle et moderne. Ainsi quand on parle de classe sociale, d'ordre, de peuple, de groupes. L'opinion publique suggère une transformation

de conduites et de comportements en une adhésion signifiante ou en une opposition manifeste qui, l'une et l'autre renvoient à des dispositifs de généralisation composites et changeants³. Entendons ici la nécessité de réfléchir à la variation des logiques socio-politiques qui ne sont pas équivalentes d'un bout à l'autre de l'époque moderne, principalement entre le temps d'une première modernité et l'âge des Lumières dont l'importance en ce qui concerne l'opinion conserve son poids majeur.

Les trois questions annoncées complètent ces premières interrogations. L'on doit se demander comment utiliser dans l'analyse historique la notion de champ, et en suivant P. Bourdieu, en y voyant un moyen de comprendre les actions et les réactions développées dans un espace de forces sociales. Il se définit dans les luttes des acteurs collectifs ou individuels, mobilisés par un ensemble de motivations et de problèmes, et par rapport à des trajectoires et des spécifications d'expertise. Il met en valeur le rôle des *intellectuels* dans le développement des opinions et des professionnels du politique, utilisateurs et acteurs de l'*opinion publique* qui construisent les champs référentiels⁴. La troisième interrogation souligne l'originalité de la logique de l'opinion publique comme résultat d'une évolution lente du sens de la politique et de son expression déjà souligné. Pour l'Ancien Régime, elle renvoie à un modèle de représentation, représentation organique des corps, naturalisée, et non pas à une manière qui, comme au xx^e siècle, est l'expression de la délégation par scrutin ou par délégation choisis selon des règles *démocratiques*. L'opinion ancienne croise ainsi tradition, coutume et changement juridique et statutaire à des degrés divers⁵. Comme l'a montré Jean Roels, elle s'exprime par le rôle de mandataires sociaux que le corps social reconnaît pour conseiller le Roi. Des sujets au prince,

12

3 Patrick Champagne, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Éd. de Minuit, 1990, p. 12-39 ; Brigitte Gaïtti, « L'Opinion publique dans l'histoire politique : impasse et bifurcation », *Le Mouvement social*, n° 221, 2007/4, p. 95-104. Je remercie Philippe Minard de ses conseils de lecture en ce domaine.

4 Patrick Champagne, « L'étude des médias et l'apport de la notion de champ », dans Éveline Pinto (dir.), *Pour une analyse critique des médias*, Paris, Éd. du Croquant, 2006, p. 39-53.

5 Jean Roels, *La Notion de représentation chez Roederer*, Heule, Uga, 1968, p. 173-193, et *id.*, *Le Concept de représentation politique au 18^e siècle français*, Louvain, Nauwelaerts, 1969, p. XIV-XVI, p. 1-15.

une chaîne solide unit le gouvernement, les corps et Dieu. L'opinion est attachée à un concept de logique historique et théologique et pas de logique politique, et elle est jouée dans des techniques juridiques et électives spécifiques. On le découvre dans le régime municipal parisien par exemple. S'y traduit une puissance de fait et une puissance accordée, une concurrence pour le pouvoir où l'opinion est tendue entre souveraineté, délégations, revendications de libertés anciennes. Elle est relation entre ceux qui gouvernent et ceux qui obéissent selon l'ancien contrat.

En quatrième lieu, les variations des significations du politique modifient la capacité de l'*opinion publique*. Le passage de la conception d'une politique tirée de l'Écriture Sainte, pour dire vite, à celle de l'expression démocratique et du contrat oblige à ce qu'on tienne plus compte du point de vue dominant et qu'on ne méconnaisse pas sa contextualisation, du haut en bas de la société dans les discours et les pratiques réelles qui se disent dans les discours. Si, comme le rappellent Christian Jouhaud et Robert Descimon, la fin du xx^e siècle a vu naître en histoire un besoin profond de dépaysement méthodologique, c'est pour mettre en valeur les différences entre première et seconde modernité, et c'est pour l'*opinion publique* le moyen de saisir le passage de la conception mystique et communautaire du royaume à une autre vision théologique conciliée avec le laïcisme de l'État, avant que ne se développent les références au jugement même de l'opinion. Ces mises en garde, bref rappel de définitions opératoires, permettent de réfléchir aux obstacles et aux débats présents dans l'histoire faite, et, à poursuivre, de l'opinion publique, puis de préciser ce que l'on peut définir comme un état coutumier de l'opinion dont l'espace est la *place publique*, enfin d'en percevoir les changements de sens et de pratiques au temps de l'*espace public* éclairé.

OPINION PUBLIQUE : UNE NOTION DÉBATTUE

Il existe un accord sur l'apparition tardive à la fin du xviii^e siècle de l'expression. Mona Ozouf rappelle la définition du *Dictionnaire de l'Académie française*, en 1798, et son rapport avec les incertitudes

de l'usage ordinaire qui souvent préfère parler d'esprit public⁶. Les lexicologues de l'histoire des idées reconnaissent le sens ancien du terme qui lui confère depuis Montaigne (1590) une valeur d'expression collective. Ils constatent une accélération claire de l'emploi d'opinion vers 1730, comme l'opinion du public⁷. L'occurrence est absente de l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot, mais faute d'expression, son sens se retrouve dans une nébuleuse de mots, *esprit public, cri, voix, murmure, bien*. Quand la langue définit mieux le domaine par le mariage d'un adjectif et d'un substantif, il est clair que c'est du premier qu'elle ajuste l'efficacité du concept dans son sens nouveau qui nous est familier. Derrière, on pressent la polémique sur la possibilité de l'émergence d'une entité explicative cohérente en fonction des canaux sociaux et institutionnels où elle s'exprime. Pour les spécialistes, ils sont inexistantes en France, mais développés dès le XVIII^e siècle en Angleterre⁸ ; ils ont une résonance particulière en Allemagne et en Italie comme point de rencontre idéal entre sujets et souverains, éclairés par la raison comme par la religion. En définitive, notre relecture est conditionnée par le poids de l'historiographie du XIX^e et du XX^e siècle inséparable des débats sur la Révolution, ses causes et son impact, et elle est interrogée par le choix à faire entre deux manières d'écrire l'histoire de l'*opinion publique*, soit comme histoire d'un concept politique d'une idée, soit comme histoire des instruments, des formes d'expression d'une réalité de pratiques intellectuelles ou de protestation, ou de consensus. Dans l'une et l'autre perspective, la philosophie des comportements ne peut se séparer de la pédagogie du développement de l'entité sociologique diversement vécue.

Dès la première moitié du XIX^e siècle, une vision de l'opinion publique est attestée liant directement son développement à l'action

6 Mona Ozouf, « Le concept d'opinion publique au XVIII^e siècle », dans *id.*, *L'Homme régénéré, Essais sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, p. 21-53.

7 Elisabeth Noelle-Neuman, *The Spiral of Silence : Public opinion, our Social Skin*, trad. angl., Chicago, University of Chicago Press, 1986, p. 66-68.

8 J. A. W. Gunn, « Public opinion et opinion publique, some contrasts », 1983, cité par M. Ozouf, art. cité ; voir aussi Edoardo Tortarolo, « Opinion publique », dans Vincenzo Ferrone et Daniel Roche (dir.), *Le Monde des Lumières* [1997], trad. fr., Paris, Fayard, 1999, p. 299-300.

des philosophes et aux développements des Lumières, à leurs effets sur l'éclatement révolutionnaire. On y voit un modèle d'instrumentalisation et de direction de l'opinion par la philosophie. Le duc de Lévis en défenseur de la Monarchie, Tocqueville en analyste de l'Ancien Régime, ne pensent pas différemment quoiqu'en termes antagonistes et pour une justification dissemblable, d'un côté la condamnation des intellectuels responsables de l'égarement de la multitude, de l'autre l'explication de la diffusion d'une impulsion nouvelle de la Liberté quand le *sentiment public* est la première des puissances. Pour le théoricien de *La Démocratie en Amérique*, l'opinion devient la *reine d'un monde* dont la direction est la charge des hommes de lettres coupés en partie des réalités. Elle devient aussi l'expression d'une théorie de la classe éclairée, une *sorte d'instinct* qui développe jusqu'au peuple l'idée que chacun a le choix de diriger ses propres actes. Derrière l'opinion se cache la philosophie, mais avec l'opinion se dévoile la démocratie. Sa puissance conforte l'idée que les intellectuels et les philosophes ne pouvant participer aux affaires ont investi leur force dans la conquête des acteurs. On sait, aujourd'hui, que cette vision des choses n'est pas totalement acceptable ni pour la France où les fronts météorologiques du politique se superposent entre les Lumières et l'État, et encore moins en Angleterre, en Allemagne, en Italie. Toutefois, cette alliance de la philosophie et de l'opinion s'impose aux historiens et elle est reprise par Taine, rapportée à la vision d'une rationalité classique des origines intellectuelles de la Révolution⁹.

Ces interprétations ont été entretenues jusqu'au xx^e siècle par des auteurs comme Edme Caro, Charles Aubertin, Daniel Mornet. *L'opinion publique* est alors présentée comme l'instrument de l'opposition à la royauté et à l'Église, comme la traduction de la montée dominante d'un esprit philosophique cohérent. Robert Darnton et Roger Chartier ont retrouvé le même questionnaire, mais enrichi par l'appel à la compréhension de l'efficacité des messages transmis par des lectures

9 Nous renvoyons pour ce débat à Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 1990, p. 15-20, et à Nicolas Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique dans la littérature des Lumières*, Paris, H. Champion, 2004, p. 12-21, qui renouvelle complètement l'analyse du problème à partir de la notion de mise en scène que nous réévoquons.

différentes des Lumières. Tous partagent plus ou moins la problématique de Tocqueville, au Livre III de *L'Ancien Régime*, et celle de Taine, au Livre IV des *Origines de la France contemporaine* : il s'agit de comprendre une transformation générale par la descente la plus large des idées philosophiques vers le public le plus mobilisé, d'en préciser les moyens et, sans esquiver la téléologie des origines de montrer le lien indiscutable des Lumières et de la Révolution¹⁰. Ce rapport postule trois dimensions : celle de la diffusion de la culture des classes cultivées de haut en bas, vers les classes populaires dont l'opinion importe moins que leur capacité d'assimilation, celle de la généralisation par les médias les plus variés, du centre à la périphérie de Paris aux villages de province, enfin, celle d'une chronologie où les années de la « crise de la conscience » (1680-1720) anticipent la crise postérieure et l'extension d'une conquête générale dans les années prérévolutionnaires, de 1770 à 1789. Ce schéma matriciel a l'avantage d'intégrer aisément d'autres interprétations des causes de la Révolution, et dans la perspective d'une lecture du social de la *cave au grenier*. Il traduit ainsi une conception conforme au diffusionnisme fonctionnel et à la coïncidence de la réalité avec les images et les discours. Il a l'avantage de mettre à jour les questions que vont tenter de résoudre les historiens de 1960 à 1980.

Le point de départ à ce moment est à chercher dans la diffusion française tardive du livre de Jürgen Habermas, entre 1962 et 1978 : *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*¹¹. Cet ouvrage essentiel, que le philosophe Miguel Abensour et les éditions Payot joignent à la découverte de la grande école de philosophie allemande développée à Francfort, marque une rupture. Il ne s'agit plus de comprendre le phénomène de l'opinion à partir d'une diffusion considérée comme ralliement aux Lumières, mais de connaître les moyens d'émergence du politique à partir de la

¹⁰ E.-M. Caro, *L'Opinion au XVIII^e siècle, la fin du XVIII^e siècle*, Paris, 1880 ; Ch. Aubertin, *L'Esprit public au XVIII^e siècle*, Paris, Didier, 1873 ; Daniel Mornet, *Les Origines intellectuelles de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1933 ; R. Chartier, *Les Origines culturelles*, op. cit. ; Robert Darnton, *Bohème littéraire et Révolution. Le monde des livres au XVIII^e siècle* [1982], trad. fr., Paris, Gallimard, 1983.

¹¹ Jürgen Habermas, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* [1962], trad. fr., Paris, Payot, 1978.

sphère littéraire et philosophique comme révélateurs de l'affirmation d'une pensée bourgeoise affrontée aux valeurs de la société ancienne. L'opinion publique n'est plus le simple reflet ou la reproduction de l'opinion philosophique, elle est partie intégrante de l'exercice de la *Raison critique*, imaginée par Kant et étendue à tous les domaines de l'activité humaine¹². Elle lance une progressive politisation de la société. De la pratique du jugement à la construction de l'espace (ou de la sphère) public, c'est une conduite nouvelle qui se dessine, affranchie des limites qui bridaient l'analyse politique rationnelle et les modèles publics dominants de subordination. Ce faisant, Habermas résout l'opposition tocquevillienne entre spéculation intellectuelle et politique du réel car l'espace public et ses institutions jouent un rôle médiateur entre la société et l'État, entre le domaine public du pouvoir monarchique et le domaine privé. Trois conséquences sont induites par ce changement de regard qui modifie l'idée qu'on se fait de l'opinion publique aux xvii^e-xviii^e siècles¹³. On doit interroger la vision de la toute puissance d'une entité manifestée de façon diverse sinon incohérente. L'opinion existe sans doute avant l'affirmation de l'*espace public* comme lieu de l'usage public de la raison, d'une façon autre, voire dans la clandestinité. On peut discuter de cette métamorphose d'un secret à l'autre, de celui du pouvoir à celui des intellectuels et des contestataires. Une seconde incidence est attachée au fait que l'*opinion publique* n'est pas uniquement l'expression, l'émanation claire, de l'esprit philosophique et de sa définition bourgeoise. Lumières et philosophie ne sont pas des êtres d'abstraction et ne se caractérisent pas, même si elles rassemblent des valeurs et des principes discutables, par l'unité et la cohérence intellectuelles. Jusqu'à la crise révolutionnaire, et après, elles sont aussi diversité pratique et multiplicité d'engagements. L'*opinion publique* en est le révélateur dynamique comme procès créateur. La géographie intellectuelle de la pratique critique du jugement est une mosaïque qu'il faut voir à l'échelle de l'Europe, à travers ses mouvements de passage et de transfert acculturant, dans la diversité de ses échos, de ses réceptions.

12 *Ibid.*, p. 40-41.

13 R. Chartier, *Les Origines culturelles*, op. cit., p. 31-51.

L'*opinion publique* ne suppose pas la distinction entre les principes et leur diffusion, elle mêle de multiples appropriations, elle dynamise une sociabilité nouvelle et autorise une culture politique nouvelle, celle de la confrontation critique¹⁴.

La troisième conséquence à retenir correspond à l'interrogation sur la nature de l'*opinion publique*. Deux traditions sont différemment reprises après la lecture habermasienne. L'une met au premier rang la supériorité heuristique des écrits et des discours par rapport aux actes, l'efficacité des efforts individuels et des grands acteurs comparée aux mouvements collectifs. Cette façon de voir est énoncée, entre autre, par Keith Baker, l'opinion est l'invention du politique. Elle est constituée en *tribunal* devant lequel doivent s'incliner les institutions et le pouvoir monarchique. Cette conception correspond au doute jeté sur les référents sociaux et réfute l'identification de l'opinion à l'opinion bourgeoise, ce qui est justifié partiellement. Dès 1973, *Le Siècle des Lumières en province* avait formulé autrement, avec d'autres ouvrages d'histoire des idées, le doute sur l'identification mécaniste des Lumières et de la bourgeoisie en soulignant la nécessité d'une analyse sociale refusée par K. Baker¹⁵. Pour lui, le public est défini par l'expression idéologique et conceptuelle plus que par des pratiques sociales, la Révolution est avant tout rupture politique. Toutefois, on peut penser les choses autrement. Le problème de l'opinion publique ne se réduit pas à l'analyse des discours et son histoire à une enquête linguistique conceptualisant des idées et visant le fonctionnement d'un imaginaire, pas plus qu'aujourd'hui il ne se résout avec les seules discussions des sondages, simples instruments de la politique. L'étude des pratiques de sociabilité, littéraires, philosophiques, savantes, artistiques, a en revanche la force d'unir l'analyse sociologique de l'espace public, de ses composantes, avec celle des œuvres et des idées confrontées dans des manières d'appropriation et dans les façons de se

18

14 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 20-25 ; Keith Baker, *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIII^e siècle* [1990], trad. fr., Paris, Payot, 1993, p. 224-225.

15 Daniel Roche, *Le Siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1660-1789*, Paris-La Haye, École des hautes études en sciences sociales, 1978 (thèse de Doctorat ès Lettres, 1973, Paris-Sorbonne).

comporter par rapport aux propositions de l'esprit critique. On touche alors, à partir des lieux d'exercice du jugement, aux coulisses et aux mécanismes du théâtre politique. On perçoit une évolution à travers des manifestations qui ont eu des enracinements sociaux et des résonances différentes dans le temps. C'est pourquoi l'idée de la *mise en scène* des textes proposés par Nicolas Veysman est à retenir. Dans cette conception analytique, les idées sont moins le reflet de l'*opinion publique*, car elle n'est plus un objet universel, mais le moyen divers de la promotion de points de vue différents, concepts et valeurs étant pensés avec les exigences intellectuelles et les moyens spécifiques de leur temps. L'opinion intègre la tension entre l'imaginaire de l'autorité et les pratiques sociales de consensus et du désaccord¹⁶. L'opinion publique saisie dans *la mise en scène des œuvres philosophiques ou littéraires* donne corps à l'idée de représentation comme dimension inséparable de l'imaginaire et du réel ; elle est visée d'un horizon d'attente fantasmé ou concrétisé. Ce point de vue rend compte de la diversité des positions énoncées à son propos, chez tous, dans l'œuvre d'un auteur isolé dans des pratiques d'institutions. Il souligne les multiples contradictions qui traversent la promotion de l'opinion publique et qui peuvent correspondre à la logique interne d'un écrivain ou d'un courant d'idées. Il renvoie à l'inscription des définitions dans les valeurs contemporaines, l'interrogation sur les origines, la perspective génétique de l'esprit humain conforme à la philosophie de Locke¹⁷. Si au XVIII^e siècle, l'opinion publique commence à être l'expression d'une évidence démocratique, c'est qu'elle a été d'abord une évidence philosophique fondée sur les axiomes de l'empirisme. Elle procède ainsi de la transformation d'une première façon de voir, née à l'âge classique quand l'opinion est d'abord affirmation d'une erreur publique discutable, en un corps de normes, de prescriptions, de valeurs acceptables, mais qui constitue l'*opinion publique* en mythologie et en idéologie dans des cadres sociaux qu'on ne peut oublier, car ils sont impliqués dans le statut et la forme des textes. L'histoire de l'opinion publique est alors celle de la promotion d'une fiction comme réalité

16 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 30-40.

17 *Ibid.*, p. 47-53.

sociale à la mesure des écrivains politiques et de leur temps entre erreur et vérité, description et prescription, hétéronomie et autonomie¹⁸.

L'OPINION PUBLIQUE ENTRE L'ERREUR ET LA RAISON

20 La question que pose le premier âge moderne est de savoir quelle est la possibilité de l'existence d'une *opinion publique* sans *espace public*. Entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, il existe une doxa et une manière de penser qui dessinent une figure spécifique à travers discours et images dans la tension opinion et *opinion publique*. Elle correspond à une espèce de condamnation générale, à un accord sur le sens négatif et critiquable des opinions comme d'une impossible opinion vouée de fait à l'indétermination. Elle s'inscrit dans un univers de pratiques liées à des institutions spécifiques de représentation. Enfin, elle est diversifiée dans l'espace social et dans le temps avec sans doute un infléchissement avéré à la fin du XVII^e siècle, sans qu'il y ait rupture immédiate dans les représentations fondamentales entre société classique et société des Lumières¹⁹.

On peut parler d'une *proto-opinion publique* correspondant pour les lettrés à une théorie de l'erreur et à la difficulté d'établir et d'imposer une vérité. Comme le dit Nicolas Veysman, « l'opinion publique est d'abord une erreur publique », car la recherche du vrai relève de la pensée individuelle en opposition à la raison collective de la religion et de la philosophie de la science. La vérité chrétienne communautaire s'oppose à la variation des hétérodoxies et plus encore des hérésies. La vérité politique organiciste réfute au nom de la doctrine, « un roi, une foi, une loi », la division des opinions. Dès lors, le florilège de la critique rassemble tout ce qui identifie opinion et duperie des jugements particuliers. Lexicologues, philosophes, théologiens, soulignent

18 *Ibid.*, p. 39-40.

19 Daniel Roche, « Peuple de mots, peuple des images. Les représentations du peuple de l'Ancien Régime », dans *Idées, représentations, quotidien de l'Ancien Régime au temps des Girondins* (actes du colloque organisé des 12 au 14 mai 1989 par le Centre interdisciplinaire bordelais d'études des Lumières, université Bordeaux IV), *Revue française d'histoire du livre*, n° 66-67, 1990, p. 15-23.

l'inconstance et la variabilité des choix en ces domaines et l'on retrouve souvent sous la plume de quelques grands auteurs des Lumières tels Voltaire ou Diderot, des références analogues alors même qu'émerge une nouvelle loi de l'opinion²⁰. Dans l'*Encyclopédie*, les articles « Aigle » ou « Bêtes », voient dans l'amas des opinions l'incohérence et les idées toutes faites, ils restent fidèles à la tradition de Bayle et de Fontenelle de l'opposition des espaces du préjugé et des domaines de la vérité. Trois références sont mobilisées pour cela depuis le classicisme²¹.

La première manifeste l'identité de cette incohérence dans la dimension populaire d'un phénomène social. L'erreur est d'abord chose du peuple. La Bruyère et le chevalier de Jaucourt, dans les *Caractères* et dans l'article « Peuple » de l'*Encyclopédie*, sont en accord. Dans le *Dictionnaire philosophique*, Voltaire se réfère à cette antique conception, l'opinion : « on l'a nommé reine du monde, elle l'est si bien que quand la raison vient la combattre la raison est condamnée à mort. » Pour tous, elle renvoie au domaine de l'instinct, de l'enfance des jugements, de l'ignorance, des passions incontrôlées, de la tromperie par la crédulité. En 1780, le Concours de l'Académie de Berlin posera la question au monde intellectuel européen dans la perspective d'évaluer la capacité politique du peuple et la possibilité de son éducation. Les réponses reprennent parfois les idées courantes au xvii^e siècle, ainsi dans les *Considérations politiques sur les coups d'État* de Naudé, l'espace populaire est le lieu des manipulations politiques et d'une action incontrôlable dominée par la passion, l'émotion²².

La seconde relève des positions religieuses. La tradition, une pensée théologique et le procès de formalisation des pratiques obéissant à des principes élitistes identiques condamnent en termes analogues, la vanité

20 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 57-59 et p. 386-399.

21 J. Biou, « Est-il utile de tromper le peuple ? », dans *Images du peuple au dix-huitième siècle*, Paris, Armand Colin, 1973, p. 187-200 ; Pierre Ronzeaud, *Peuple et représentations sous le règne de Louis XIV. Les représentations du peuple dans la littérature politique en France sous le règne de Louis XIV*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1988, p. 128-175.

22 Christian Jouhaud, « Retour aux mazarinades : opinion publique, action politique et production pamphlétaire pendant la Fronde », dans *La Fronde en question*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1989, p. 295-305.

des opinions²³. En 1733, Charles Gilbert Legendre, marquis de Saint-Aubin, publie un *Traité de l'opinion ou histoire de l'esprit humain* qui est dans le droit fil d'une pensée critique des productions humaines par rapport à la vérité religieuse. De Bossuet à Lamy, de l'abbé Thiers à Legendre, l'opinion religieuse montre en creux la pureté de l'orthodoxie, la sûreté de la croyance et de la foi à travers ses divagations. Quand la politique est tirée de l'Écriture sainte, la relation au politique absolutiste est formalisée clairement et doit s'imposer à tous.

22

En troisième lieu, la définition de l'opinion ne se sépare pas d'une vision de l'histoire profane comme on le voit avec Legendre, soucieux de distinguer les erreurs de la tradition théologique et ecclésiastique des égarements populaires. Leur catalogue accumule les images de l'excès d'objets, de la multitude d'interprétations contradictoires ; l'opinion s'épuise en embrassant trop de choses. L'influence de la pensée cartésienne se lit dans le contraste entre raison savante et erreurs de tous les esprits humains, mais aussi dans l'idée religieuse de la vanité des sciences profanes et de leur capacité à énoncer une opinion vraie. Toutefois, avec Bayle et Fontenelle s'énonce ainsi une possibilité de concilier opinion et vérité par l'épreuve de la raison et du doute critique dans le domaine religieux comme dans celui de l'histoire philosophique, même si elle démontre encore que « le règne de l'opinion est celui du chaos assis sur les ruines du dogme catholique et cartésien, l'opinion est toujours une ombre, la lumière qui la projette est nouvelle »²⁴, comme l'écrit Nicolas Veysman, mais la croyance dans la capacité de l'éducation raisonnable induit la possibilité d'une conversion populaire plus large. La rupture réelle se fait avec Montesquieu quand il invente le concept d'« esprit général » susceptible de rendre compte de la variété et de l'autonomie de « l'esprit humain dans ses caractères propres et dans la géographie des peuples »²⁵.

23 Michel de Certeau, « Du Système religieux à l'éthique des Lumières (xvii^e et xviii^e siècle) : la formalité des pratiques », *Ricerche di Storia Sociale e Religiosa*, n° 2, 1972, p. 33-94.

24 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 420-421.

25 *Ibid.*, p. 452-455.

Dans ce contexte intellectuel où domine la vision négative de l'opinion, on constate simultanément une conception politique incarnée dans les institutions de la société classique. La responsabilité du prince guide est conforme à une représentation organiciste du pouvoir²⁶. L'ordre des corps est à l'image de la société saisie dans le langage de la métaphore, du rapport de la tête aux membres. Ce fonctionnalisme implique des institutions représentatives, des normes et des règles. Les rois jouissant du monopole de la représentation doivent respecter leur propre puissance et ne l'employer qu'à la gestion du bien public. Le droit divin admet la délégation et la représentativité des opinions des corps. Elles peuvent s'exprimer dans des espaces définis par la coutume dont le principal est la Cour où règne le secret et où s'affirme la vérité du pouvoir. Pour J. Habermas, c'est le lieu principal de « l'espace public de la représentation » qui précède celui de la raison critique²⁷. Il est également structuré par la revendication des privilèges des libertés à l'ancienne, qui ne sont pas des franchises égalitaires, mais des droits personnels ou collectifs attribués et hérités, justifiés par l'histoire, la raison coutumière et le bien de l'État. Le rapport au pouvoir s'exprime dans le respect formel historique de ces institutions, et une opinion s'y dégage dans le discours sur la loi. C'est là le point central du rôle des corps, des Cours de magistrats, de leur capacité de remontrances.

Dans cette *sphère publique de la représentation*, l'opinion émane aussi de la « place publique » redéfinie à la Renaissance et dans le contexte des réformations religieuses qui transforment l'ordre théologico-politique des sociétés européennes. Les États et leur religion définissent les formes de l'obéissance et celles de l'expression des corps. Ils ne légitiment pas la collection des opinions et sa capacité d'erreurs qui relèvent de l'addition des jugements politiques individuels. La définition religieuse de l'ordre, de l'autorité, qui s'est produite entre le XVI^e et le XVII^e siècle, a mis en évidence le rôle des prédicateurs souvent contre le pouvoir des princes légitimes et prouvant la force d'une parole publique dont

26 Judith E. Schlanger, *Les Métaphores de l'organisme*, Paris, Vrin, 1971, p. 25-27 et p. 46-60.

27 J. Habermas, *L'Espace public*, op. cit., p. 42-49, p. 77-79.

le contrôle total est impossible. Une partie du travail des monarchies sur elles-mêmes tend à définir dans les domaines théologico-politiques les frontières d'un ordre, entre le licite et l'illicite. La surveillance des assemblées de corps ou des réunions incontrôlées, celle des écrits séditieux et des livres dangereux contre le Roi, la religion et les mœurs ; les conflits censoriaux confirment un espace public du pouvoir et du soupçon²⁸. Il est hiérarchisé par sa proximité des institutions séculières et religieuses et il est renforcé par la pédagogie politico-religieuse du grand mouvement éducatif des collèges. Des élites aux peuples, une organisation sociale coutumière autorise la manifestation des opinions licites, mais parfois discutées comme l'attestent les mobilisations et les affrontements des révoltes du XVI^e et du XVII^e siècle²⁹. On le mesure à trois niveaux.

D'abord, celui de la politique au village, à l'échelle locale. Dans le royaume de France, au-delà de la diversité du poids de la communauté villageoise et de son affirmation par rapport aux pouvoirs seigneuriaux, règne une cohérence forte exprimée dans l'ordre religieux et que renforce l'autorité d'un clergé, éduqué, fixé, contrôlé par les réformateurs. La paroisse est alors le théâtre du *cérémonial de l'information* par lequel s'établit la relation entre les pouvoirs centraux et les élites rurales. La *sanior pars* des villages et les seigneurs constituent la sphère où un échange d'opinion peut s'établir. Ce n'est pas l'opinion de *l'espace public critique*, car elle ne se réfère pas à l'universalité de la raison, mais c'est un espace de circulation où s'affirme l'absolutisme de la représentation et où sont relayés les plaintes et les doléances. On en mesure le poids et le changement entre les Cahiers de 1614 et ceux de 1789³⁰. On en comprend la limite liée à la force du rituel qui impose le passage du « faire savoir pour être obéi, au faire savoir pour être admiré et pour être aimé, dont il faudra que les peuples se déprennent en même temps qu'ils

28 Stéphane Van Damme, *L'Épreuve libertine morale, soupçons et pouvoir dans la France baroque*, Paris, CNRS éditions, 2008, p. 231-238.

29 F. Cosandey et R. Descimon, *L'Absolutisme*, *op. cit.*, p. 154-180.

30 Roger Chartier, « La convocation aux États de 1614. Note sur les forces politiques », dans Roger Chartier et Denis Richet (dir.), *Représentation et vouloir politiques : autour des États généraux de 1614*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1982, p. 53-61.

devront cesser de croire à la présence permanente de Dieu aux actions des rois et des hommes »³¹. De même, l'espace des libertés municipales avec leur système électoral compliqué et variable, avec leur défense et leur contrôle par l'État absolutiste a été cependant longtemps un des lieux où l'accès à la parole était possible, sinon libre. Là encore, la *sanior pars* urbaine a joué un rôle majeur dans les manifestations et une opinion structurée par la représentation, sa réduction par rapport à la majeure partie des populations citadines et la consolidation du statut des bourgeoisies et des privilégiés, le recul de l'humanisme civique et communautaire, le progrès de la société des ordres. Comme on l'a montré à Paris, à Dijon, à Rennes, à Toulouse, les corps municipaux ont exprimé une opinion correspondant à la logique de la régulation des pouvoirs entre notabilités et absolutisme au profit des élites du privilège, de la fortune, de la culture. À un dernier niveau des assemblées représentatives de territoires ou de corps, provinces, ordres, ont joué un rôle comparable. Avec les parlements, les corps d'officiers, toutes les collectivités ont été des lieux d'échange, à la fois instruments d'opposition ou d'alliance à l'action de la monarchie. L'*opinion publique* de la première modernité et des temps d'affirmation du classicisme de l'absolutisme a eu ces espaces de discussion spécifique, définis par la coutume, les privilèges, les oppositions au centralisme. Ce sont ceux de la fortune des corps intermédiaires. Elle correspond à la permanence de la conception corporative du corps social dans le sens de la grande chaîne qui unit les peuples et le roi. Elle s'exprime dans les époques de révoltes et de crises quand l'autorité se heurte aux dissidences et s'efforce de définir les catégories répressives, comme l'a montré Alain Cabantous à propos du blasphème. C'est dans cette perspective que la visibilité des châtiments fait partie de la pédagogie du contrôle de l'opinion populaire, de même que la discipline *de la rue qui parle*, celui de la publication et de la diffusion des écrits ; la législation sur les attroupements. La crainte de la coalescence des opinions est à l'œuvre dans l'élaboration des grands corpus juridiques tel que le Code Michaud de 1629. L'analyse de

31 Michèle Fogel, *Les Cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989, p. 411-429.

l'article 170, consacré aux réunions, est révélateur de cette conception du contrôle. Sont interdits les soulèvements d'initiative privée pour prétextes publics, querelles ou intérêts particuliers, « préjudiciels au peuple, à l'autorité, à la justice ». Face à des formes d'action politique, à la poussée des forces sociales, à l'avènement des opinions instables, la définition de la police se précise, de même que l'on peut y lire l'inflexion de l'État moderne confronté à la médiation entre espace du pouvoir et espace de la diversité des opinions³². En 1776, les remontrances du parlement de Paris reconnaissent, à son terme, cette évolution à un moment de crise : « Il y a un caractère particulier à ces sortes de matières où l'avenir occupe autant de place que le présent et où on se console quand on souffre, où on est impatient quand on craint de souffrir ». La proto-opinion publique se définit selon deux modalités : celle qui relève d'une réalité objective observable et qu'impose la crise frumentaire et les réponses à donner, par exemple au moment de la guerre des Farines, celle qu'on imagine dans l'expression d'une inquiétude aux fondements incertains, dictée par la rumeur, la rareté fictive. Le contrôle du marché est aussi action sur l'opinion³³. Celle-ci se structure de haut en bas dans l'espace de la représentation. Au sommet avec la Cour règne le secret du pouvoir et l'action pour équilibrer entre eux les corps, agir, négocier avec les plus représentatifs, ainsi les parlements. La mise en œuvre de ses principes s'observe dans la célébration des *Te Deum* ou dans le culte des Académies, de Paris et de province³⁴. Dès 1660, une idéologie de la puissance publique s'y élabore et exprime une action de défense, quelquefois critique, de l'action de l'État absolutiste. Cette action repose sur l'intégration des territoires et des groupes sociaux, l'action du patronage des grands, le relais des notables locaux. Elle déploie dans un modèle statutaire de cohérence et de respect des hiérarchies sociales, un conformisme politique de l'honnête homme. Elle aboutit à un programme de discours, de célébrations, de fêtes, affirmation publique d'un consensus d'opinion. On le découvre en clair dans les articles

32 Dominique Reynié, *Le Triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du xv^e au xx^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 1998, p. 35-75.

33 *Ibid.*, p. 76-78.

34 D. Roche, *Le Siècle des Lumières en province*, op. cit., t. I.

21-22-23 des statuts de l'Académie française où il est dit que les matières morales ne seront traitées que conformément à l'usage, l'autorité du Roi, l'état du gouvernement et des lois du royaume et de la religion. Cette affirmation permet de suggérer que l'*espace public* de la sociabilité académique ne coïncide pas de façon immédiate avec celui de la raison critique habermasienne, et, qu'il faut en réexaminer les topographies.

À la base de la société, le *peuple* réel n'est pas totalement interdit d'opinion. On connaît le grand refus des humbles tel qu'il peut s'exprimer dans les explosions des révoltes auxquelles riches et privilégiés ne sont pas étrangers ; on sait qu'au XVIII^e siècle il se traduit par une poussée de fièvres récurrentes. Sur le théâtre urbain ou rural, une masse de figurants divers a pu se mettre en branle sous l'influence de l'action élitaire par un phénomène de clientèle élargie. Toutefois, la conscience émotive s'est développée largement en dehors d'elle³⁵. Sans homogénéité, la voix populaire est capable de se faire entendre et elle se fait plus forte quand se dégradent les conditions matérielles du plus grand nombre et la crise du climat relationnel dominé par l'image du Roi père ; « Vive le Roi à bas la gabelle, si le Roi savait, si le Roi pouvait », pensent les acteurs pendant longtemps. Mais il est assuré qu'une capacité au « mal dire » est possible, comme l'a montré Arlette Farge³⁶.

Trois constats sont à tirer de cette esquisse d'une définition de la première émergence d'une *opinion publique* avant l'*espace public*. Il existe un public qui ne se réduit pas à la seule frange minoritaire des lettrés. Il y a des lieux où l'on débat, où l'on discute, où l'on conteste des objets divers. Ils sont surveillés par les policiers : jardins, chantiers, promenades, ateliers, sociétés bachiques et chantantes, cabarets, salons de l'aristocratie, chambrées littéraires, sociétés badines. On y parle haut et on y chante. On y déchiffre les placards et les plus cultivés y colportent gazettes et nouvelles, les rumeurs et les informations. La surveillance, les poursuites prouvent que le peuple peut avoir un désir de savoir et qu'il peut juger de sujets importants. La promiscuité

35 Jean Nicolas, *La Rébellion française, mouvements populaires et conscience sociale, 1661-1789*, Paris, Le Seuil, 2002, p. 535-541.

36 Arlette Farge, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1992, p. 9-27 et p. 287-291.

de la vie ordinaire, les expériences du travail font que tous savent ou croient savoir comment on peut percer les secrets d'autrui. Ceux du Roi n'échappent pas à l'investigation improbable. Les crises religieuses, ainsi dans le Paris du XVIII^e siècle, les affaires jansénistes, montrent l'enchaînement des réflexions et le rôle des milieux et des moyens médiateurs³⁷. Une politique critique faisant appel à l'opinion contre le Roi, contre le pape s'y énonce, mobilisatrice pour des cœurs épris de refus sinon de désobéissance, d'émancipation à l'égard de l'autorité sinon d'hétérodoxie. Toute une opinion populaire réagit au remuement des paroles et d'idées déclenchées par les poursuites, agitées par des curés écoutés. « Tout Paris est en combustion », disent les gazetiers de police observateurs des convulsions. L'opinion populaire et au-delà applaudit à la fin des poursuites³⁸.

Ces constats, tirés de faits connus, débouchent sur deux relectures à tenter. D'abord celle de la précision de la chronologie d'une formation d'un procès populaire d'opinion publique, en particulier dans son rapport avec la désacralisation de la monarchie. Quand les autorités parleront – ainsi au moment de l'affaire Damiens – de complots, elles savent que la violence et l'hostilité sont déjà manifestes. Elles découvrent peut-être que la contestation de l'autorité est inscrite dans un déjà là d'une opinion critique plus ou moins radicale selon les moments. Une rationalité spécifique accompagne le désir de savoir et de juger les problèmes généraux. La seconde interrogation porte sur la nature de la lecture efficace des écrits séditieux dont le cheminement reste un chantier d'étude. Nouvelles à la main, pamphlets de pornographie politique sont antérieurs au XVIII^e siècle. L'opinion publique populaire ne résulte pas de leur accumulation et le désinvestissement symbolique n'est pas seulement le résultat du succès des textes. Il correspond à un désenchantement antérieur des milieux populaires qui ont élaboré une prise de conscience critique contre l'autorité, la religion et le Roi n'échappent pas à cette opinion contestataire.

37 Nicolas Lyon-Caen, *Marchands de miracles. La bourgeoisie janséniste parisienne au XVIII^e siècle*, thèse de doctorat, université Paris-I, 2008.

38 Jean Nicolas, *La Rébellion française, op. cit.*, p. 522-528.

Avec le nouvel *espace public* critique qui remplace l'espace public structuré par la représentation, de nouveaux rapports vont s'établir entre le haut et le bas de la société, le populaire et le lettré. Une dynamique nouvelle du politique investit la société, elle bénéficie d'une fission de l'espace ancien, qui ouvre la voie à l'opinion transformée : de nouvelles normes, un nouvel imaginaire s'imposent, des références sociales nouvelles apparaissent.

La première dimension regarde les rapports de l'absolutisme consolidé, celui des corps et de la *sanior pars* et les Lumières. La monarchie indiscutée et acceptée ne peut être légalement contestée, mais une part de ses fondements sont soumis désormais à l'analyse des philosophes voire critiquée. La monarchie qui est à la fois divisible et unifiante rassemble sans supprimer les particularités, celle des provinces, des corps, des communautés. Elle agrège l'ensemble de l'entité politique et elle est l'arbitre des conflits pour le bien public. Une part de son fonctionnement repose sur la conception judiciaire du pouvoir dont le symbole est le parlement de Paris et ses émules provinciaux. En retrouvant le droit de remontrance rejeté par le Roi Soleil, ils bénéficient d'un écho renouvelé et la royauté d'un nouveau respect au nom de la « force des diversités »³⁹. La représentation des corps intermédiaires défendue par les grands écrivains, Montesquieu, Moreau, Guyot, impose l'idée de forces modératrices et dans la réalité des conflits avec le pouvoir, elle mise souvent sur la négociation discutée dans les corps. On le voit avec un grand procureur général comme Godart de Belbeuf à Rouen⁴⁰. Elle bénéficie du soutien d'un milieu de notables, parisiens et provinciaux, lecteurs des Lumières politiques, admirateurs de l'Angleterre, touchés plus ou moins par le radicalisme dont les courants spinozistes forment en Europe, et en France plus particulièrement, un possible mouvement de déminage critique des idées et des croyances qui dénouent les allégeances

39 Olivier Chaline, *La France au XVIII^e siècle*, Paris, Belin, 1996, p. 43-70 ; D. Roche, *La France des Lumières*, *op. cit.*, p. 225-275.

40 Olivier Chaline, *Godart de Belbeuf. Le Parlement, le Roi et la Normandie*, Luneray, Bertout, 1996.

sur lesquelles reposait l'Ancien Régime⁴¹. Toutefois, au-delà des idées philosophiques et dans les débats institutions et de leurs pratiques culturelles, on discerne deux tendances principales qui orientent l'*opinion publique*, c'est-à-dire l'ensemble social des milieux touchés par les débats et la diffusion des idées.

La plus illustre est celle des parlements et des cours souveraines qui bénéficient de leur position sociale centrale et de leur écho politique ouvert par les crises. Cet espace oppose l'idée d'une monarchie des lois fondamentales à celle de l'absolutisme, forme du despotisme, qui s'exprime d'une façon définitive dans le *Discours de la flagellation*, en 1766 ; l'État et la société civile ne sont pas séparables. L'arbitraire et le consentement sont soumis à un jugement de l'opinion. Dans les conflits, religieux, fiscaux, économiques, les corps expriment l'idée que le courant ne passe plus entre eux et le législateur isolé, la société et le gouvernement. C'est ce qu'exprime Servan dans son *Discours sur les mœurs* de 1769, où l'avocat général du parlement de Grenoble défend le rôle de régulateur politique des cours, expression des forces de l'opinion et de la conscience réunies sous un même terme, les *mœurs*⁴². La sphère publique et la sphère privée ne sont pas séparées et s'imposent ainsi au politique, comme l'expression de la loi naturelle, comme discours de revendication. Face au *coup de force* de Maupeou, dans les remontrances de 1771 et 1775, M. de Malesherbes reprendra clairement ces principes et posera l'*opinion publique* comme le frein de la puissance⁴³. Une seconde voie trace sa route dans les écrits des philosophes partisans de la vision d'une opinion publique incarnant comme un *tribunal* une représentation des opinions du public. K. Baker en rend compte quand il analyse les œuvres de Linguet ou celles de Necker, l'opposition entre la logique politique de l'opinion du gouvernement et celle du public, le contraste entre le modèle anglais et ses risques pour « la France plus

41 Jonathan Irvine Israel, *Les Lumières radicales : la philosophie, Spinoza et la naissance de la modernité, 1650-1750*, [2001], trad. fr., Paris, Éd. Amsterdam, 2005, p. 789-796.

42 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 548-555 ; Georges Benrekassa, *Le Langage des Lumières. Concept et savoirs de la langue*, Paris, PUF, 1995, p. 47-97 (« Les mœurs comme concept politique, 1680-1820 »).

43 *Les Remontrances de Malesherbes, 1771-1775*, éd. Élisabeth Badinter, Paris, Union générale d'édition, 1978, p. 47-66, p. 203-205.

qu'anglaise », menacée par le despotisme parlementaire⁴⁴. L'éveil de la conscience publique exprime ainsi un pouvoir sans institution et une cohérence dans les conflits. Il autorise une fonction de jugement universel et instaure dans un nouvel imaginaire de l'autorité la stabilité contre le désordre, le lien entre l'autorité intellectuelle et la multitude, la possibilité d'une direction. L'action réformatrice devant conquérir de proche en proche le corps social comme le pense Diderot⁴⁵.

La « mise en scène », littéraire et philosophique, du système de représentation en énonce la vision complexe, divisée, hétérogène. On y voit la coexistence entre la tradition de l'opinion comme erreur, préjugé, savoir improbable et la capacité à dégager une cohérence induisant le dynamisme d'une politique nouvelle, « le moyen de rendre la philosophie vraiment recommandable aux yeux du vulgaire »⁴⁶. C'est le cœur du projet encyclopédique, mais la différence entre la philosophie et le peuple, le discours descriptif et le discours normatif persiste, justifiée par les incertitudes d'une opinion rétive à la conversion intellectuelle⁴⁷.

Cette tension ouvre le champ à la compréhension sociale des publics particuliers dont la conjonction réelle, même limitée, trace l'espace public. Le premier renvoie aux spectateurs du théâtre qui de prime abord n'incarne pas l'archétype philosophique de l'opinion éclairée, caractérisés par leur foucade, leurs séditions, l'ambivalence de leur désordre. Toutefois, la salle de spectacle rassemble des milieux divers capables d'un *bon jugement*. De surcroît, le nouveau théâtre, le drame bourgeois, la tragédie patriotique doivent avoir un effet transformateur. Le parterre et les loges, le public debout et assis, ne traduisent pas l'unanimité derrière les philosophes, mais une capacité d'expression critique. Le second public est celui des lecteurs dont on connaît l'inégalité sociale, mais qui est aussi mobilisé par une capacité de jugement qui assure le succès. Dans l'article « Lecteur » de l'*Encyclopédie*, le chevalier de Jaucourt doute de la capacité des consommateurs à émettre un avis impartial, car chacun juge

44 K. Baker, *Au tribunal de l'opinion*, op. cit., p. 235-247, p. 251-252.

45 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 713-715.

46 Denis Diderot, *Pensées sur l'interprétation de la Nature*, dans *Œuvres complètes*, éd. Dieckmann-J. Proust, J. Varlot, t. IX, p. 41, cité par N. Veysman, op. cit., p. 104.

47 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 114-115.

selon sa propre pensée. Un public raisonnable s'oppose à une opinion partisane ou animée seulement par la curiosité qui assure tout aussi bien le succès des romans que celui de la littérature pornographico-politique clandestine. Une même incohérence est à l'œuvre ici comme pour les spectacles exprimant la tension entre la multitude et les bons esprits, comme le pense Bollioud-Mermet dans son *Essai sur la lecture*, en 1745. Il y propose aussi des principes unificateurs pour une opinion juste, unifiant les principes de l'éducation réformatrice et le besoin de divertir. La pratique de la lecture doit rassembler, homogénéiser le lectorat. La distinction entre le lecteur et l'auditeur est une étape majeure de la promotion de l'*opinion publique*⁴⁸, libérée de sa passivité, de sa sensibilité, dans la lecture comme au théâtre. Condorcet dans l'*Esquisse d'un tableau historique de l'esprit humain*, accorde à l'imprimerie comme au théâtre, au « ministère des yeux », pour dire comme Diderot, un rôle essentiel dans la construction d'une « opinion publique puissante par le nombre de ceux qui la partagent énergique parce que les motifs qui la déterminent agissent à la fois sur tous les esprits même à des distances très éloignées ». Le livre médiateur entre le Roi et les peuples, entre le philosophe et le pouvoir, abolit les effets corrupteurs de la Cour. C'est pour Sébastien Mercier le vecteur de l'opinion publique, de son pouvoir « comme modérateur de la Nation »⁴⁹.

Une même ambivalence plane sur les salons d'art et leur public, mais elle autorise la formation d'un public capable de jugement, de servir de lien entre les connaisseurs, les amateurs, les critiques, les artistes et un monde plus vaste sensible aux images. Le droit d'un jugement libre en matière esthétique est une nécessité s'il le faut contre le public lui-même comme le pense Diderot. Il correspond à une identique mission unificatrice, d'éveil à la philosophie réformatrice, à une conversion à l'idée d'une loi régulatrice dans le domaine moral et social, préalable à l'accord entre le jugement populaire et le jugement philosophique. Le salon de peinture est le lieu d'une transformation de l'un à l'autre

⁴⁸ *Ibid.*, p. 250-255, p. 273-274.

⁴⁹ Sébastien Mercier, *Le Philosophe du port au blé*, s.l.n.d., [1782], p. 4-18 ; N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, *op. cit.*, p. 303-306.

et de la pédagogie de tous. Avec Diderot, avec Duclos dans les *Considérations sur les mœurs* de 1751, on est à une étape fondamentale de l'*opinion publique*⁵⁰. Elle est désormais replacée dans une histoire où se lit l'inscription sociale de ses effets. Elle affecte tous les domaines de l'activité humaine, la mode, la réputation, l'honneur, la politesse et l'éducation. Elle constitue une matière encore confuse à partir de laquelle se définissent des principes moraux et politiques conformément à l'héritage de Locke et de Montesquieu. Les mœurs sont le lieu où s'articulent l'espace privé et l'espace public, le social et le politique : « D'erreur inerte l'opinion est devenue agissante »⁵¹.

Sa réalité sociale importe bien plus que ne le pensent les historiens du *Linguistic-Turn* à condition de ne pas la figer dans une liaison unique et homogène. L'hypothèse d'Habermas de l'édification de la sphère publique bourgeoise avec l'aide de l'opinion publique mérite l'attention, mais elle ne doit pas nous éviter d'interroger l'écart et la tension qui existent entre le caractère sociologique et l'expression multiforme des représentations de l'opinion dans les écrits des philosophes. C'est une voie médiane qu'il faut imaginer pour comprendre une entité qui est mobilisatrice politiquement, mais qui relève d'un imaginaire et d'une aspiration utopique dont rend compte la rhétorique du discours, et en même temps pour voir comment sont à l'œuvre des mobilisations diverses, celles des constructions des juristes, des parlementaires, des philosophes, des clercs, représentant des facettes diverses de l'*opinion publique* et les cheminements des appropriations sociales de la parole politique. L'étude sociale des milieux de diffusion et de production intellectuelle retrouve ainsi un rapport avec la diversité et l'incohérence des « mises en scène de l'opinion publique ». Elle réinterroge l'idée de détermination et de reflets, référence implicite de toute une lecture des Lumières qui est à l'œuvre aussi bien chez Habermas que chez Labrousse, ou dans des œuvres écrites au moment du bicentenaire de 1789 ; ainsi chez Donald Sutherland ou Jacques Solé. Ni l'aristocratie,

50 Diderot, *Essai sur la peinture*, dans *Œuvres complètes*, op. cit., t. XIX, p. 364-365 ; N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 353-354 et 464-495 ; Charles Pinot Duclos, *Considérations sur les mœurs*, Paris, s.n., 1751, p. 36-37.

51 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 463.

ni la bourgeoisie capitaliste, ni le peuple ne confisquent l'opinion qui a une logique propre⁵². Elle unifie comme un mixte instable diversité des opinions sociales et diversité des effets par rapport à un discours sur elle-même dont la principale cohérence est l'aspiration à un monde changé, une utopie du progrès.

L'espace public ne tombe pas du ciel, il est le résultat d'un travail de la sociabilité culturelle novatrice. Celle-ci puise sa force dans le changement éducatif, de l'école au collège, dans une vaste acculturation conduite par les sociétés de culture, caisses de résonance du lire et du dire, dont le mouvement est porté par une demande accrue et une pression élargie de nouvelles catégories de lettrés. Leur cohérence est en grande partie celle de la notabilité urbaine et de la force du marché. Dans ces cercles, se manifeste un besoin nouveau d'entendre les informations où se définissent des normes nouvelles, de voir par la discussion se reformuler des problèmes de grande ampleur pour toute la société, de reconnaître une égalité des personnes dans leur liberté de jugement. Du huis clos des cénacles aux théâtres élargis de l'opinion, c'est l'affirmation sociale d'une exigence de critique qui passe progressivement. Pour Habermas, c'était déjà un principe majeur : « Il ne s'agit pas, écrit-il, de croire que cette idée de publicité est effectivement réalisée, à travers les cafés, les salons et les diverses sociétés, mais c'est pourtant grâce à eux qu'elle a été institutionnalisée en tant qu'idée, qu'ainsi elle s'est imposée comme une revendication objective, et que dans cette mesure là si elle n'est pas devenue réalité elle a joué un rôle déterminant »⁵³.

L'opinion publique a une réalité sociale, car elle est liée directement à la pratique de la sociabilité, concept du XVIII^e siècle, concept des Lumières qui permet de lire dans le phénomène associatif le passage du champ littéraire ou scientifique au champ politique. Dans l'aptitude à vivre des relations publiques, on mesure le passage concret de la société des

52 Donald M.G. Sutherland, *France, 1789-1815 : Revolution and Counterrevolution*, New York, Fontana Press-Collins, 1985 ; Jacques Solé, *La Révolution en questions*, Paris, Éd. du Seuil, 1988.

53 Maurice Agulhon, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence. Essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, Fayard, 1968, p. VIII-XIII ; J. Habermas, *L'Espace public*, *op. cit.*, p. 47.

représentations à la société de l'espace public et du jugement critique, car c'est de part et d'autre de la frontière admise du licite et de l'illicite que s'organisent les formes d'expression. Le lien entre le politique et la sociabilité est majeur, car il permet selon les lieux et les moments la tolérance, la liberté voire le contrôle ou le laisser aller⁵⁴. La variation des conditions d'entrée a son impact particulier sur les formes de la rencontre et on le mesure clairement dans la différence entre les sociétés savantes et les loges maçonniques qui diffèrent par l'échelle de leur déploiement comme par la gestion de leur recrutement. Au total, degré d'ouverture et mobilisation sociale s'y affirment de façon variable. De même, l'itinéraire d'un intellectuel représentatif comme l'a été François de Neuchateau des années 1770 aux années 1790, montre comment reconfigurations personnelle et collective du champ formel de l'opinion publique agissent de concert. C'est dans une mise en rapport de l'œuvre « de ce qui est dit, écrit, pensé avec ce qui est vécu ou agi, la confrontation entre idées et pratiques, l'analyse fine des modes de production intellectuels, culturels, inscrits dans des milieux qualifiés précisément qui permet d'interroger » les significations politiques univoques et la dynamique de l'*opinion publique*. Elle n'implique pas l'absence de réserve dans l'appropriation critique du dessein des Lumières, elle n'induit pas la rupture radicale. Elle admet des héritages et des « hybridations insoupçonnées, des complexités inattendues, la pluralité de langages et des systèmes de références »⁵⁵. Dans des franchissements successifs que connaissent les acteurs les plus divers de l'intellectualité, on lit le passage de l'opinion de la *sanior pars* et de la société des représentations à l'opinion de l'*espace public* des sociabilités démocratiques et de la critique. Le ludisme et la réalité se combinent dans les consciences, les œuvres, les engagements pratiques en interaction.

54 D. Roche, *Le Siècle des Lumières en province*, op. cit., t. I, p. 136-184 et p. 256-323. Sur les salons, voir Antoine Lilti, *Le Monde des salons, sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005.

55 Dominique Margairaz, *François de Neufchâteau. Biographie intellectuelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 7-34 et p. 516-518 ; Harvey Chisick, « Public Opinion and Political Culture in France during the Second Half of the Eighteenth century », *English Historical Review*, vol. CXVII, n° 470, 2002, p. 48-77.

La naissance de l'*opinion publique* se fait dans la continuité et le mélange des façons de penser et d'agir. C'est une entité sociale et un concept qui ne se laisse pas enfermer dans des cadres homogènes, et dont les ruptures ne sont pas cohérentes. À la fin du XVIII^e siècle, la Révolution fait un travail sur la définition juridique de sa circonscription dans l'espace politique. Le mot opinion associé à la fonction de censure des anciens gouvernants cède alors la place à la *conscience publique* ou à l'*esprit public* qui y voit une force active, initiatrice d'une politique souveraine⁵⁶. Auparavant, c'est dans la sociabilité culturelle que se dessine son modèle interactif de discussion, non sans incohérence, mais dans l'unité dynamique des participations et de la capacité d'intégration des groupes à une relation égalitaire réservée, dans un style de vie qui correspond aux *mœurs*, dans des voies de participation au pouvoir défini par l'utilité. C'est donc sur plusieurs siècles, un moyen de construire l'histoire du champ politique, car les acteurs de l'opinion publique y ont bricolé des notions-clefs, au départ inhabituelles, réformer, innover, s'assembler, discuter. Toutes ont servi à façonner le politique⁵⁷.

56 N. Veysman, *Mise en scène de l'opinion publique*, op. cit., p. 727-728 ; D. Reynié, *Le Triomphe de l'opinion publique*, op. cit., p. 79-107.

57 Marcel Detienne, « Des pratiques d'assemblées aux formes du politique. Pour un comparatisme expérimental et constructif entre historiens et anthropologues », dans *id.* (dir.), « Qui veut prendre la parole ? », *Le Genre humain*, n° 40-41, 2003, p. 13-32.

PREMIÈRE PARTIE

L'opinion publique à la Renaissance

DU BON USAGE DE L'ANACHRONISME EN HISTOIRE :
L'OPINION PUBLIQUE À LA RENAISSANCE

Cédric Michon
CERHIO-UMR 6258

Au chapitre IX de la première partie de *La Monarchie de France*, Claude de Seyssel écrit :

Il est chose certaine que le peuple de France a toujours été et est encores, entre tous les autres peuples et nations, dévot et religieux [...]. À cette cause est très requis et nécessaire que quiconques soit Roi, fasse connaître au peuple par exemple et démonstration actuelle et extérieure, qu'il est zéléateur et observateur de la Foi et Religion chrétienne et veut l'entretenir et augmenter de son pouvoir : car si le peuple avait autre *opinion* de lui, il le [haïrait] et par aventure lui obéirait mal, pourtant que tous les inconvénients qui adviendraient au Royaume, icelui peuple imputerait à la mauvaise créance et imparfaite religion du Roi : dont pourraient advenir grands scandales, ainsi que l'on a vu quelquefois ci-devant, encores que le désordre vint plus par faute d'autres gens que des rois [...]. Et à la vérité, cette couleur et apparence de religion et d'avoir Dieu de son côté a toujours donné grande faveur, obéissance et révérence à tous Princes, comme l'on peut voir par les anciennes Histoires. Et sans prolixité d'exemples, il appert par ce que fit Alexandre le Grand, lequel se disait avoir été engendré par le dieu Jupiter ; et tous les anciens Rois et grands Capitaines de Grèce se disaient être descendus par droit lignée des Dieux ; Numa Pompilius aussi réduit le Peuple romain à plus grande obéissance – parce qu'il feignait faire toutes choses par le conseil des Dieux et avoir conférence avec la déesse Égérie – que n'avait fait Romulus par ses hauts et chevalereux faits et par sa discipline

militaire. L'on lit pareillement de Scipion l'Africain qu'il feignait parler aux Dieux et faire ses entreprises par leur conseil. Et, pour parler des princes chrétiens, Constantin le Grand, Théodore, Charles le Grand et plusieurs autres ont moult prospéré pour être zélateurs de la Foi et Religion chrétienne et pour l'opinion qu'on avait d'eux telle.

Dont entendants et connaissants les Rois de France être nécessaire vivre en bons chrétiens pour avoir l'amour et l'obéissance entière du peuple [...] se gardent néanmoins de faire choses énormes et répréhensibles, sinon toujours et en tous affaires, à tout le moins le plus souvent¹.

40

Il serait tentant de commenter ce texte en évoquant pour le début du XVI^e siècle, le poids d'une opinion publique très religieuse qui contraindrait le roi à soigner avec application son image de prince très chrétien. Et pourtant, un tel commentaire présenterait un certain risque car il existe actuellement dans la communauté historique française une sorte d'interdit, plus ou moins ferme, qui défend de parler d'opinion publique avant la seconde moitié du XVIII^e siècle. C'est cet interdit et les arguments qui le soutiennent que cet article voudrait confronter aux réalités sociales et politiques de l'Europe de la Renaissance, avec une insistance toute particulière sur le cas anglais. Il est clair qu'aujourd'hui cet interdit a tendance à s'affaiblir, comme en témoigne cette journée d'études de l'AHMUF, la série de journées d'études organisées par le LAMOP à l'université de Paris I sur « L'espace public au Moyen Âge » entre décembre 2004 et décembre 2006, ou encore le colloque « Conflits et opinion(s), XIII^e-XIX^e siècle » qui s'est tenu en mai 2009 au Mans². Comme la plupart des interdits, celui-ci n'est pas dénué de tout fondement. En effet, l'historien du Moyen Âge ou de la première modernité désireux de s'intéresser à la notion d'opinion publique n'entre pas sur un territoire vierge. D'une part, le concept existe en politologie et en sociologie ; et d'autre part, il a déjà été acclimaté par de nombreux historiens qui en ont daté l'apparition et défini les conditions d'existence.

1 Claude de Seyssel, *La Monarchie de France et deux autres fragments politiques*, éd. J. Poujol, Paris, Librairie d'Argences, 1961, p. 115-117.

2 Organisé à l'Université du Maine (4-6 mai 2009), par Laurent Bourquin, Philippe Hamon, Pierre Karila-Cohen et moi-même.

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, tout historien prétendant appliquer le concept d'opinion publique à la période antérieure à 1750 doit se positionner par rapport à ceux qui occupent le champ et souligner les analogies aussi bien que les divergences entre ce qu'ils découvrent et l'opinion publique telle qu'elle a été définie pour le second XVIII^e siècle.

Il est possible de réfléchir à la question de l'opinion publique à la Renaissance de deux manières complémentaires. On peut d'une part s'interroger sur l'existence d'une opinion publique à cette période. On peut d'autre part, ce qui est fort différent, analyser dans quelle mesure cette même période, la Renaissance, est capable de *penser* l'opinion publique³. Travailler sur l'émergence du concept d'opinion publique n'est pas la même chose que rechercher les traces d'une opinion publique (qui ne se pense pas comme telle) à une époque donnée.

Si l'on envisage les choses sous un angle différent, on peut dire également que travailler sur l'opinion publique à la Renaissance revient à explorer un triple registre. Le registre théorique d'abord : quelle définition peut-on donner de l'opinion publique à la Renaissance (si elle existe) ? Le registre statistique ensuite : l'historien doit essayer de mesurer l'opinion publique sur telle ou telle question. Le registre politique enfin : dans quelle mesure le pouvoir royal est-il sensible à l'approbation populaire ? Dans quelle mesure donc, des manifestations de désapprobation populaire peuvent-elle l'influencer ?

Cet article s'articule autour de quatre points. Il voudrait d'abord faire un rapide bilan historiographique des travaux sur l'opinion publique des Lumières. Il souhaiterait répondre ensuite, d'un point de vue théorique, aux principaux arguments de ceux qui affirment qu'il n'est pas légitime de parler d'opinion publique avant 1750. Il s'interroge alors sur la mesure dans laquelle la complexité, voire la labilité de la notion d'opinion publique, permet de la confiner à un seul contexte historique. Il examine enfin pour terminer, un cas précis, celui de l'Angleterre d'Henri VIII.

3 On notera que les travaux les plus récents des médiévistes ont montré que, dès le XIV^e siècle, le recours à la notion d'opinion est bien présent dans les textes émanant des autorités (voir actes à paraître du colloque « Conflits et opinion(s), XII^e-XIX^e siècle » organisé à l'université du Maine (4-6 mai 2009), par Laurent Bourquin, Philippe Hamon, Pierre Karila-Cohen et moi-même).

L'OPINION PUBLIQUE ÉCLAIRÉE DES LUMIÈRES

De nombreux travaux d'historiens français et américains, parmi lesquels on peut retenir ceux de Keith Michael Baker, Mona Ozouf ou Roger Chartier ont souligné qu'au siècle des Lumières s'affirme une opinion publique éclairée, véritable tribunal de la raison dont les objectifs sont d'agir sur les décisions politiques. Ces mêmes Lumières affirment leur mépris pour l'opinion publique commune, celle de la « multitude aveugle et bruyante » évoquée par d'Alembert⁴.

Roger Chartier et l'opinion publique du second XVIII^e siècle

42

Dans deux ouvrages importants de 1990 et 1992, Roger Chartier et Arlette Farge affinent notre connaissance de l'opinion publique dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Dans *Les Origines intellectuelles de la Révolution française*, Roger Chartier analyse l'opinion publique éclairée en s'intéressant « aux lieux d'élaboration et d'expérimentation d'une sociabilité démocratique » à cette « sphère publique » qui se distingue à la fois de l'État et du peuple et qui se veut la matrice d'une opinion publique qui se conçoit comme un tribunal de la raison. Le concept apparaît au milieu du siècle et

l'opinion publique se trouve alors définie comme une autorité supérieure devant laquelle doivent comparaître toutes les opinions particulières [...]. Une nouvelle culture politique est ainsi dessinée qui transfère le siège de l'autorité du seul vouloir du Roi au jugement d'une instance collective et anonyme qui ne s'incarne dans aucune institution réglée, qui est pensée comme un tribunal idéal et suprême et qui, finalement, est plus souveraine que le souverain⁵.

Dans cette perspective, la définition de l'opinion publique est précise et appelle un certain nombre d'exigences qui amènent à la conclusion

4 Cité par Loïc Blondiaux, « L'opinion publique », communication effectuée le 7 décembre 2004 dans le cadre des journées du LAMOP sur l'espace public au Moyen Âge.

5 Roger Chartier, article « Opinion publique », dans Lucien Bély (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, p. 929.

que l'opinion publique « naît comme entité conceptuelle et réalité sociologique avec les crises des années 1750 » :

La première [exigence] distingue radicalement l'opinion publique des opinions populaires. L'opinion publique est nécessairement stable, une, fondée en raison. L'universalité de ses jugements comme l'évidence contraignante de ses décrets lui viennent de cette constance qui ne connaît ni variations ni déchirements. Elle est donc l'inverse des opinions de la multitude, multiples, versatiles, habitées par les préjugés et les passions [...] l'opinion devenue publique exclut tous ceux qui, par état et par ignorance, n'ont pas compétence à établir les décrets qu'elle proclame [...].

D'où une seconde exigence : établir les critères qui permettent d'identifier les véritables porte-parole du public [...]. La notion d'opinion publique opère comme un puissant instrument de division et de légitimation sociale. Elle fonde, en effet, l'autorité de tous ceux qui, en affirmant ne reconnaître que ses décrets, se désignent, par ce geste même, comme mandatés pour énoncer ses jugements. C'est en construisant l'opinion comme un public unifié, éclairé et souverain que les hommes de lettres, les avocats, les magistrats ou les défenseurs de la monarchie s'affirment comme ses premiers et fidèles interprètes. Pour les hommes des Lumières, de Malesherbes à Condorcet ou à Kant, c'est l'imprimerie qui a rendu possible la constitution d'un public homogène à partir d'individus dispersés. [...]

Alors que l'oralité suppose nécessairement l'enclavement des connaissances, le cloisonnement des discussions et la séparation des opinions, la circulation des textes imprimés autorise cet usage universel de la raison qui est le fondement même de la souveraineté attribuée à l'opinion publique.

Le constat conduit nécessairement à nouer l'émergence de l'« opinion publique » comme catégorie conceptuelle avec celle de la circulation à grande échelle des textes que la librairie du XVIII^e siècle désigne comme les livres philosophiques.

[...]

[L'opinion publique] n'a pourtant de pouvoir qu'en s'incarnant dans les sociabilités qui rassemblent ses porte-parole et qui inquiètent les autorités : ainsi, pour aller des plus informelles aux mieux réglées, les jardins publics, les tavernes, les cafés, les salons, les sociétés de lecture, les sociétés littéraires.

[...]

Il faut pourtant se garder, comme le rappelle A. Farge, de tenir la formation de celle-ci comme le résultat d'un processus linéaire et cumulatif. Les propos qui expriment la désapprobation ou la haine du souverain, ceux qui mettent en cause ses actes comme ceux qui disent le désir de le tuer, ne naissent pas avec la floraison de la littérature clandestine.

[...]

Faut-il pour autant postuler que l'opinion publique est une réalité présente dès le règne de Louis XV, voire la Régence, les années 1680 ou la Fronde ? Le soutenir serait oublier ce qu'a de spécifique la situation d'après la mi-xviii^e siècle qui voit, à la fois, la définition d'une catégorie politique nouvelle et la multiplication des formes de sociabilité qui, concurremment, l'incarnent. L'« opinion publique » n'est pas une réalité de tous les temps et de tous les lieux. En France, elle naît comme entité conceptuelle et réalité sociologique avec les crises des années 1750⁶.

Mona Ozouf, l'opinion publique et l'esprit public

Il est donc clair que pour les hommes des Lumières l'opinion publique est parfaitement antinomique de l'opinion commune. « L'opinion publique, opinion des hommes éclairés, n'est donc pas l'opinion passive, sauvage et divisée de la multitude »⁷. Mona Ozouf s'interroge : « À qui, à quoi doit-on la surgie de cette voix publique ? Certains y voient une marchandise exotique, une manière de surplus anglais [...]. Certains y voient le fruit de la polémique parlementaire [...]. D'autres, plus nombreux encore, soutiennent qu'il y a un public depuis que les académies ou les corps lettrés ont imposé, dans l'espace utopique de leurs

6 Roger Chartier, article cité, p. 930.

7 Cité par Mona Ozouf, « Esprit public », dans *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, p. 165.

réunions savantes, une sociabilité nouvelle, caractérisée par la pratique rigoureuse de l'égalité. Mais à quelque groupe social ou culturel, à quelque pratique politique qu'on rapporte la naissance d'une opinion publique, on s'accorde à la date précisément du milieu du siècle »⁸.

L'opinion publique pour les philosophes du XVIII^e siècle est dépassionnée, elle constitue un tribunal indépendant du pouvoir politique, un tribunal impersonnel et impartial, une sorte de cour d'appel constituée par l'opinion éclairée de la ville contre une cour soumise au pouvoir royal.

Dans le choix du vocabulaire révolutionnaire, il est intéressant de voir que le discrédit est jeté sur une opinion publique morcelée sur le caractère public de laquelle on peut alors s'interroger. Il y a donc une volonté des dirigeants révolutionnaires de définir une opinion publique unanimiste : ils substituent donc à la notion d'opinion publique celle d'esprit public. C'est alors l'idée d'une opinion publique au singulier qui est remise en cause par les dirigeants révolutionnaires.

Aussi, les conventionnels préfèrent à l'expression d'opinion publique celle d'esprit public⁹. C'est « l'un des multiples indices témoignant de la difficulté de concilier les références à une opinion publique largement à venir (acquise à la raison et aux idéaux révolutionnaires et produit de la gigantesque entreprise d'acculturation, de moralisation et de purification déployée par les jacobins) avec une opinion publique présente, de chair et de sang, qui affiche tous les signes de la division et de la résistance à une telle entreprise »¹⁰.

Tous ces historiens se positionnent plus ou moins par rapport aux réflexions de Jürgen Habermas sur l'espace public. C'est d'ailleurs souvent lui, plus encore que les historiens, qui est invoqué pour disqualifier l'usage de l'expression « opinion publique » avant le siècle des Lumières.

8 Cité par Mona Ozouf, art. cit., p. 165.

9 De son côté, Arlette Farge s'intéresse à une opinion publique plébéienne (*Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1992).

10 Loïc Blondiaux, « L'opinion publique », communication effectuée le 7 décembre 2004 dans le cadre des journées du LAMOP sur l'espace public au Moyen Âge.

QUELQUES RÉPONSES THÉORIQUES À LA CONTESTATION DE L'EXISTENCE D'UNE OPINION PUBLIQUE AVANT 1750

Habermas, l'espace public et l'opinion publique

46 Pour résumer de manière très rapide la démonstration de Jürgen Habermas, rappelons que selon lui, on assiste au XVIII^e siècle, par le biais du développement des imprimés et de la presse périodique, en Angleterre, puis en France et en Allemagne à la naissance d'un espace public (*Öffentlichkeit*) qu'il qualifie de bourgeois et qui coïncide avec une sorte de communauté idéale de l'élite éclairée qui se réunit dans le but de discuter raisonnablement, notamment des affaires de l'État. À partir de sa démonstration, beaucoup d'historiens, observant que le développement de la presse périodique, des salons etc. n'existe pas avant le XVIII^e siècle, considèrent qu'il n'est pas légitime d'utiliser le terme d'opinion publique avant ce moment.

Du bon usage d'Habermas

De la différence entre la sociologie et l'histoire

À la base, cette position relève d'une forme de contre sens sur la démarche de Jürgen Habermas qui dit clairement dans la préface à la réédition de 1990 de son ouvrage que ce qu'il a proposé c'est un travail de sociologue dont la valeur est avant tout heuristique, bien plus que documentaire. La critique d'Habermas, tant sur les faits que sur la chronologie est donc légitime. Il écrit :

Comme on peut le saisir dans la préface de la première édition, je m'étais fixé comme premier objectif de déplier le type idéal de la sphère publique bourgeoise, à partir des contextes historiques propres au développement anglais, français et allemand au XVIII^e et au début du XIX^e siècle. L'élaboration d'un concept inscrit dans une période historique spécifique exige de souligner, en stylisant, certains traits caractéristiques d'une réalité sociale beaucoup plus complexe. *Comme dans toute généralisation sociologique, la sélection, la pertinence statistique et l'évaluation des tendances et des exemples historiques constituent un problème qui comporte des risques importants, surtout lorsque l'on n'a pas recours aux sources*

comme l'historien, et que l'on s'appuie davantage sur une littérature de seconde main¹¹.

Il en va d'Habermas un peu comme du Norbert Elias de *La Société de cour*. On a tendance à les considérer comme des « noms magiques », pour reprendre l'expression de Gérard Noiriel ; « noms magiques » que l'on peut invoquer rituellement pour donner un effet de profondeur à son discours et exiger le silence de ses détracteurs. En fait, dans le cas d'Habermas, comme dans celui d'Elias, il ne s'agit peut-être pas tant de l'utiliser comme un récit que comme une *réserve de concepts* pour analyser la question de l'espace public et de l'opinion publique. Il est clair toutefois, que comme la démonstration d'Habermas s'inscrit dans un contexte historique et géographique précis, il ne s'agit pas d'extraire brutalement ses concepts de leur milieu, mais de voir dans quelle mesure leur ajustement dans d'autres milieux ne serait pas fécond. Donc, *a priori*, la démonstration de Jürgen Habermas n'interdit pas les déplacements.

Habermas et la mort de l'opinion publique

Cela d'autant moins qu'il existe une contradiction interne dans l'invocation d'Habermas pour interdire l'usage de l'expression d'opinion publique avant 1750. En effet, si, dans une perspective strictement habermassienne, l'opinion publique n'existe pas avant les Lumières, elle n'existe pas non plus après, dans nos sociétés d'aujourd'hui dans lesquelles l'espace public bourgeois idéalisé s'est dégradé, privatisé d'une certaine manière, au profit de la publicité au sens commercial du terme, la « publicité » n'étant plus « publication » mais étant devenue « réclame »¹².

¹¹ Jürgen Habermas, *L'Espace public*, Paris, Payot, 1993 [1978], p. III. Je souligne.

¹² Voir ce qu'en dit Loïc Blondiaux dans « L'opinion publique », communication effectuée le 7 décembre 2004 dans le cadre des journées du LAMOP sur l'espace public au Moyen Âge : « C'est cependant chez Jürgen Habermas que la référence nostalgique au modèle d'espace public né au xviii^e siècle en Angleterre et en France, se trouve le plus vivement opposée à l'opinion publique moderne, celle précisément que mesurent les sondages, qui en serait la lointaine et vicieuse caricature. Ces deux opinions n'ont pas les mêmes fondements sociologiques et renvoient chez lui à des réalités historiques distinctes ».

Par ailleurs, plutôt que de simplement retenir les conclusions d'Habermas, c'est peut-être davantage sa démarche qui doit nous arrêter. Ce qu'il entend montrer, c'est l'apparition de l'espace public à un moment et en des lieux donnés (France, Angleterre, Allemagne). On vient de voir par ailleurs qu'il insiste sur le fait que le *processus* qu'il décrit est réversible et que l'espace public peut disparaître. On peut donc dire que dans une perspective habermassienne, « l'espace public est une potentialité du devenir politique »¹³, aussi bien que son corollaire, l'opinion publique. De ce point de vue là, pourquoi ne pas s'interroger sur l'horizon de cette potentialité à la Renaissance ou au Moyen Âge, ou de manière générale à d'autres périodes que le siècle des Lumières ? Cela revient en fait à s'interroger sur l'existence d'un débat public à la Renaissance sur telle ou telle question et sur le degré de politisation des élites et même de la population en général. L'attitude de l'historien ne doit donc pas consister à décrire une réalité statique, mais plutôt à s'efforcer de comprendre un processus à l'œuvre qui passe par des moments de cristallisation décisive qui peuvent donner naissance à une opinion publique.

L'opinion publique hors du monopole de l'argumentation

Enfin, dernier élément, Habermas, dans sa préface de 1990 remet en cause l'idée selon laquelle « l'argumentation couvre le spectre entier des interventions légitimes possibles dans l'espace public. De son point de vue, on pourrait prendre au sérieux le fait que de vraies manifestations *publiques* puissent emprunter d'autres canaux, ceux de l'image, du symbole ou de l'engagement et de la subversion pratiques ». Le problème réside dans le fait que « le modèle normatif de l'implication civique authentique tend trop souvent à s'y résumer à celui de la prise de position argumentée du philosophe éclairé, au sens du XVIII^e siècle »¹⁴.

13 Patrick Boucheron, « Introduction » à la journée du 7 décembre 2004 organisée par le LAMOP sur l'espace public au Moyen Âge.

14 Stéphane Haber, « Quelques mots pour historiciser *L'espace public* de Habermas », conférence prononcée le 7 décembre 2004 dans le cadre des journées du LAMOP sur l'espace public au Moyen Âge.

Cela revient à dire que l'histoire de l'opinion publique ne doit pas forcément se cantonner chez les historiens à l'histoire sociale du livre et des pratiques de lecture¹⁵. Donc, une des composantes essentielles de sa démonstration (l'idée que l'essor des périodiques est à l'origine de l'opinion publique) ne permet plus, dans la propre pensée d'Habermas, revisitée par lui-même, l'exclusive du xviii^e siècle. Il ne faut donc pas réduire l'opinion publique à sa réalité discursive et il serait sans doute intéressant de coupler son analyse à un retour à l'événement.

Arguments et contre-arguments sur l'existence d'une opinion publique avant le xviii^e siècle

Je voudrais à présent reprendre les deux principaux arguments lus ou entendus qui interdisent, en théorie, l'usage de l'expression « opinion publique » pour les périodes antérieures au xviii^e siècle.

Du bon usage de l'anachronisme, la distinction signifié et signifiant

Premier argument : l'opinion publique n'existe pas avant le xviii^e siècle parce que l'expression n'existe pas avant cette époque. Cet argument opère une confusion entre la chose et son nom, ou, pour employer le langage de la linguistique entre le signifié et le signifiant. Cela reviendrait à dire qu'il ne pourrait exister de pratiques sociales ou politiques sans la conscience discursive de ce qu'elles sont. Cela reviendrait à dire que M. Jourdain ne parle pas en prose, puisqu'il ne sait pas ce que c'est que la prose. Il est important de mesurer la portée épistémologique d'une telle affirmation. Affirmer que l'on ne peut pas parler pour une époque donnée de ce qui n'était pas nommé à cette époque revient à dire que l'histoire doit être écrite dans la langue de ses acteurs. On en est donc réduit, pour paraphraser Roger Chartier à « soumettre l'intelligibilité de l'événement à la conscience historique de ses contemporains »¹⁶. C'est un choix que l'on peut défendre, mais c'est un choix qui ne va pas de soi. L'affirmation selon laquelle la pratique ne peut pas précéder

15 Sandro Landi, *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne*, Rennes, PUR, 2006, p. 10.

16 Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 2000 [1990], p. 394 (postface de l'édition de 2000).

la théorie reste encore à démontrer. Il est sans doute temps de dépasser l'anathème effrayant de Lucien Febvre proclamant dans son *Rabelais* que l'anachronisme est « le péché entre tous irrémédiable ». À condition de le manier avec prudence, on peut rappeler avec Olivier Dumoulin que si l'anachronisme est le péché originel de l'historien, il ne faut pas pour autant oublier que le péché originel est aussi la source de la connaissance¹⁷.

Concept et diachronie ou la question des invariants

50 Deuxième argument : l'opinion publique n'existe pas avant le XVIII^e siècle car les conditions d'existence de l'opinion publique du XVIII^e siècle n'existent pas avant le XVIII^e siècle. Cela revient à dire que l'opinion publique comme entité conceptuelle et réalité sociologique propre au second XVIII^e siècle ne peut être transposée telle quelle dans les périodes qui la précèdent ou qui la suivent. On mesure sans peine la dimension tautologique d'une telle affirmation. Cet argument reviendrait par exemple à définir ce qu'est un roi de France à partir du cas de Louis XVI, de jeter ensuite un regard rétrospectif vers les siècles précédents et d'affirmer alors « Philippe Auguste n'était pas roi de France » car la réalité politique, sociologique et idéologique de son pouvoir est très différente de celles de Louis XVI. À suivre ce raisonnement, une même notion ne pourrait donc être appliquée dans deux contextes différents.

Cela pose le problème des invariants historiques qu'il importe de contextualiser. N'est-il pas trop limité et peu ambitieux, voire malhonnête, de se cantonner aux réalités d'un moment pour monopoliser un concept ? C'est ce qui nous amènerait à penser par exemple : l'opinion publique pour le XVIII^e siècle, l'opinion commune pour le XVI^e siècle, la *communis opinio* pour le XV^e siècle, l'opinion médiatique pour le XXI^e siècle, etc. Plutôt que de procéder à l'éclatement d'un concept par un souci de la différence, des nuances, ne serait-il pas plus ambitieux et cela ne ferait-il pas davantage sens, d'essayer de

17 Olivier Dumoulin, « Anachronisme », dans André Burguière (dir.), *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, PUF, 1986, p. 34.

penser les phénomènes dans leur globalité diachronique en essayant de distinguer d'une part les constantes structurelles et d'autre part les spécificités propres aux différents moments ? C'est ainsi qu'on peut parler de démocratie athénienne aussi bien que de démocratie française ou américaine sans que cela prête à confusion, alors que tout le monde est bien d'accord pour reconnaître qu'il y a des différences de fond entre ces trois régimes.

Il ne s'agit pas pour autant de penser les phénomènes dans une perspective diachronique dynamique qui verrait la lente affirmation d'une opinion publique façon Habermas, puis éventuellement son déclin. Il ne s'agit donc pas de forcer les généalogies, c'est-à-dire de chercher à prouver à tout prix l'émergence de la réalité de l'opinion publique. Il ne s'agit pas non plus de considérer qu'il n'existe qu'une opinion publique de toute éternité qui, telle une force souterraine, traverserait les siècles et dont l'historien localiserait régulièrement les points de résurgence. Il ne s'agit donc pas de dire « l'opinion publique telle qu'elle est théorisée au moment des Lumières existe exactement semblable trois siècles avant ». On ne peut nier que vraisemblablement, la réalité n'est pas exactement la même à quelques siècles d'intervalle. Il s'agit de se demander s'il n'y aurait pas une réalité commune à ces différentes sociétés qui trouverait à s'exprimer de telle ou telle manière suivant les lieux et les moments ? Il peut, théoriquement, exister différents types d'opinion publique comme il y a plusieurs types de démocraties.

Il est sans doute beaucoup plus fécond et beaucoup plus riche en sens de penser le monde dans sa complexité. À trop vouloir compartimenter, on risque de ne plus rien comprendre.

Vers une opinion publique avant 1750

Quelques ouvrages sur l'opinion publique avant 1750

Cette remise en cause d'une sorte de « diktat » habermassien n'est pas nouvelle ; elle remonte à une dizaine d'années, et même s'il est aujourd'hui encore risqué de parler d'opinion publique dans le champ historiographique français pour des périodes antérieures au XVIII^e siècle, un certain nombre d'auteurs se sont libérés de cette interdiction. On peut citer quelques ouvrages. Bernard Guenée a publié en 2002 un ouvrage

intitulé *L'Opinion publique à la fin du Moyen Âge*. Hélène Duccini a publié en 2003 *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*. Sandro Landi a publié en 2006 *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne*. On peut également évoquer l'utilisation du concept par des historiens médiévistes de plus en plus nombreux comme Nicolas Offenstadt ou Julien Théry¹⁸.

Entre l'histoire et l'histoire littéraire : Hélène Merlin et Christian Jouhaud

52

On peut également souligner pour le XVII^e siècle les travaux d'Hélène Merlin ou de Christian Jouhaud. La première dans *Public et littérature au XVII^e siècle* (Paris, Les Belles Lettres, 1994) et dans *L'Excentricité académique. Littérature, institution, société* (Paris, Les Belles Lettres, 2000) souligne combien « la scène littéraire vient à revendiquer la dignité de la représentation politique, voire à incarner un tribunal du public »¹⁹. Christian Jouhaud, de son côté dans *Les Pouvoirs de la littérature* (2000) a souligné « la dimension heuristique de la déterritorialisation du concept en croisant l'analyse d'un champ littéraire dans les années 1620 et la question publicitaire. En déployant toute une série de concepts : publics, publicité, publication, il enrichit les modalités de description de l'espace public et ouvre un espace de recherche possible sur les opérations qui construisent le public, le font exister à travers toute une chaîne d'événements textuels et contextuels »²⁰. Dans l'enquête collective *De la publication* (2002), la réflexion est poursuivie et souligne notamment à travers l'étude des « actes de publication officielle, l'existence d'un espace public étatique "que définit l'ordre public" ». Il souligne également comment sous l'Ancien Régime « affaires publiques et affaires privées sont parfois mêlées dans certaines sphères d'intérêts comme les clientèles princières. Cette triangulation rend caduque la simple bipolarisation du

18 Entre autres, Nicolas Offenstadt, *Faire la paix au Moyen Âge*, Paris, Odile Jacob, 2007. Julien Théry, « *Fama* : l'opinion publique comme preuve judiciaire. Aperçu sur la révolution médiévale de l'inquisitoire (XII^e-XIV^e siècles) », dans *La Preuve en justice de l'Antiquité à nos jours*, dir. Bruno Lemesle, Rennes, PUR, 2003, p. 119-147.

19 Stéphane Van Damme, « *Farewell Habermas ? Deux décennies d'études sur l'espace public* », communication effectuée le 31 mai 2005 dans le cadre des journées du LAMOP sur l'espace public au Moyen Âge.

20 *Ibid.*

modèle habermassien. L'écrivain de l'époque moderne dans sa volonté de faire advenir un public travaillerait dans cet « espace mixte », situé entre deux formes d'espace public, l'un identifié au public littéraire qui fait et défait les succès, l'autre de la persuasion politique qui rend possible les carrières et les patronages. L'espace frondeur est par excellence l'emblème de cette hybridité, et de cette tension entre l'État royal et les clientèles princières »²¹.

Difficulté de définir l'opinion publique

En fait, le problème de l'utilisation du concept d'opinion publique pour des périodes antérieures à 1750 dépasse très largement la communauté des historiens. Le problème vient essentiellement du flou de la notion d'opinion publique. Ainsi, le politologue Loïc Blondiaux écrit :

il existe un contraste saisissant entre la fréquence des usages scientifiques et politiques de cette notion et les difficultés qui président à sa définition, entre sa longévité et sa labilité, sa résistance et son évanescence²².

Dans un ouvrage de synthèse publié en 1965, Harwood Childs, un des plus grands spécialistes américains de l'opinion publique du xx^e siècle recense plus de cinquante définitions de la notion, dont certaines sont irréductibles aux autres. De son côté, Georges Burdeau, auteur de l'article « opinion publique » de l'*Encyclopaedia Universalis* écrit : « L'opinion fait partie des phénomènes sociaux apparemment évidents mais qui se déroberont à l'analyse dès que celle-ci vise à la précision scientifique ». D'ailleurs, le fait qu'elle soit utilisée pour désigner aussi bien les positions de l'élite éclairée des Lumières que celle des spectateurs du journal de Claire Chazal souligne bien que le concept a du jeu, et que ce jeu permet de l'acclimater sous d'autres cieux que ceux des philosophes et des salons du xviii^e siècle.

²¹ *Ibid.*

²² Loïc Blondiaux, « L'opinion publique », art. cit.

Je voudrais donc à présent m'interroger brièvement sur les problèmes posés par l'opinion publique afin de voir dans quelle mesure il est possible de les résoudre pour la période qui nous intéresse.

L'OPINION PUBLIQUE, UNE NOTION QUI NE SE LAISSE PAS ENFERMER

L'opinion publique n'existe pas

« [Ils] prenaient pour la température de l'air la chaleur plus ou moins grande de leurs mains » (Sébastien Mercier)

54 Il faut reconnaître que quelque soit l'époque concernée, la notion d'opinion publique a ses détracteurs qui mettent en cause sa validité même. Ainsi, Sébastien Mercier, évoque dans le *Nouveau Paris* les tentatives des dirigeants révolutionnaires pour définir et mesurer l'esprit public :

Tâter le pouls de l'esprit public demande un tact bien fin [...]. Ils mettaient pour ainsi dire les mains sur le thermomètre en le consultant et prenaient pour la température de l'air la chaleur plus ou moins grande de leurs mains²³.

De la même manière, un auteur anonyme de *L'Abréviateur universel* écrit :

Nous parler d'esprit public, c'est s'obstiner à donner une dénomination commune aux opinions les plus hétérogènes. Ceux qui le composent de l'esprit de leur coterie feignent d'ignorer qu'ils sont entourés d'autres coteries qui se repaissent de chimères bien différentes et que, dans le même cercle, on change de système, de parti, de principes tous les mois, toutes les décades et, souvent, du soir au matin²⁴.

« L'opinion publique n'existe pas » (Pierre Bourdieu)

Pierre Bourdieu, dans un article au titre provocateur a été encore plus loin en proclamant en 1973 : « L'opinion publique n'existe

²³ Cité par Mona Ozouf, « Esprit public », art. cit., p. 165.

²⁴ *Ibid.*

pas »²⁵. Son argumentaire remet en cause en fait l'idée que les sondages d'opinion révèlent l'existence d'une opinion publique. Il est clair que le raisonnement de Pierre Bourdieu s'attachant à démontrer la pertinence des sondages d'opinion ne peut pas être décalqué tel quel pour la période qui nous intéresse. Toutefois, un certain nombre des questions qu'il pose peuvent être reprises avec profit, d'autant plus que l'historien qui travaille sur l'opinion publique se retrouve un peu dans la position du sondeur qui interroge les gens pour savoir ce qu'ils pensent.

Pierre Bourdieu pour commencer s'interroge sur quelques postulats qui ne lui semblent pas aussi évidents que cela. J'en retiendrai deux. Tout d'abord, une enquête d'opinion suppose que tout le monde peut avoir une opinion. Est-ce absolument certain ? Ensuite, « dans le simple fait de poser la même question à tout le monde se trouve impliquée l'hypothèse qu'il y a un consensus sur les problèmes, autrement dit qu'il y a un accord sur les questions qui méritent d'être posées ». L'idée de Pierre Bourdieu est que « les problématiques qui sont proposées par les sondages d'opinion sont subordonnées à des intérêts politiques, et cela commande très fortement à la fois la signification des réponses et la signification qui est donnée à la publication des résultats [...] l'opinion publique est un *artefact* pur et simple dont la fonction est de dissimuler que l'état de l'opinion à un moment donné du temps est un système de forces, de tensions et qu'il n'est rien de plus inadéquat pour représenter l'état de l'opinion qu'un pourcentage »²⁶.

On se retrouve pour la Renaissance dans une situation assez proche puisqu'en effet, l'historien va s'efforcer d'établir l'existence d'une opinion publique sur quelques grandes questions (religieuses, fiscales, militaires), là où ce qui fait la spécificité de l'opinion publique contemporaine (si elle existe) est qu'elle s'exprime sur tout et n'importe quoi. De ce point de vue, c'est sans doute une différence assez nette entre la Renaissance et aujourd'hui, voire même entre la Renaissance et le XVIII^e siècle par

25 P. Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, 318, janvier 1973, p. 1292-1309 (repris dans *Questions de sociologie*, Paris, [1984], 2002, p. 222-235).

26 P. Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », art. cit., p. 224.

exemple, à savoir le degré de politisation, c'est-à-dire le spectre de ce qui va mobiliser les opinions et les prises de parole. Ceci dit, il est toujours possible de s'interroger sur l'ampleur réelle des évolutions. En dehors de quelques grandes questions mobilisatrices de tout temps, et notamment les questions de l'intérêt économique des individus et celles de leur confort de vie, y-a-t-il beaucoup d'expressions d'une opinion publique au moins en partie spontanée ? Aujourd'hui, l'opinion publique est très sollicitée, mais les prises de parole spontanées sont bien moins nombreuses.

56

Si l'on rappelle que Pierre Bourdieu écrit « un des effets les plus pernicious de l'enquête d'opinion consiste précisément à mettre les gens en demeure de répondre à des questions qu'ils ne se sont pas posées »²⁷, on souligne par là même que l'historien est en partie à l'abri du risque qui frappe ceux qui travaillent aujourd'hui sur l'opinion publique : il est en effet condamné par la nature même de sa discipline à traiter de questions que les gens se sont posées et au sujet desquelles ils ont laissé des traces de leurs réflexions, même embryonnaires. La manifestation d'une opinion, souvent autour d'un conflit, est, pour les périodes anciennes, génératrice de sources faciles à identifier, alors que la production documentaire d'une opinion contemporaine est plus difficile à distinguer dans un contexte de profusion de sources.

Par ailleurs, Pierre Bourdieu évoque le « deuxième principe à partir duquel les gens peuvent produire une opinion, ce que j'appelle l'« ethos de classe » (pour ne pas dire « éthique de classe »), c'est-à-dire un système de valeurs implicites que les gens ont intériorisées depuis l'enfance à partir duquel ils engendrent des réponses à des problèmes extrêmement différents »²⁸. De ce point de vue c'est, de manière générale

27 *Ibid.*, p. 226. On signalera qu'en 1949, le professeur de droit et de science politique Lindsay Rogers affirme dans *The pollsters. Public opinion, politics and democratic leadership*, New York, Alfred Knopf, 1949, p. 43 : « Le Dr Gallup réalise nombre de ses sondages avant même qu'il y ait une opinion publique – c'est-à-dire avant que le public ait eu un commencement d'information sur lequel baser une opinion et il pose ses questions à tout le monde, la plupart ne réalisant même pas qu'il y ait un problème dont la décision peut les affecter » (cité par Loïc Blondiaux, « L'opinion publique », art. cit.).

28 P. Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », art. cit., p. 228.

et atemporelle, la question de l'existence de l'opinion publique comme opinion éclairée, libre, détachée des héritages et du conditionnement social qui est en cause. Cette opinion déterminée par un système d'intérêts, Pierre Bourdieu la qualifie « d'opinion constituée ». C'est là une autre question. Mais si l'on admet que l'opinion n'est pas forcément libre de tout conditionnement, il est intéressant de remarquer par exemple que Michel Pitoin (le « Religieux de Saint-Denis » qui est l'objet du livre de Bernard Guenée) est conscient que la population est constituée d'hommes d'âge, de mœurs et de naissance différents qui ont des opinions diverses en fonction des sujets, et est donc constamment attentif aux idées des uns et des autres qu'il s'efforce non seulement de présenter, mais d'expliquer.

Non pas une, mais des opinions publiques : le cas de Michel Pitoin, Religieux de Saint-Denis

Cette conviction que les opinions des hommes sont multiples et dépendent de leurs passions, de leurs mœurs et d'autres facteurs, Michel Pitoin la puise chez Cicéron, qu'il cite à plusieurs reprises. Mais il tire également de son analyse, la conviction que l'opinion des sujets du roi est une réalité qui, même dans sa diversité, doit être prise en compte. Bernard Guenée en cite un exemple :

Au printemps de 1405, le roi étant malade, son frère le duc d'Orléans, sans consulter personne, avait conçu le projet de s'approprier le gouvernement et les revenus du duché de Normandie. Il se heurta à une opposition générale dont l'historien fait une analyse approfondie. À Paris, les gens sages (*circumspecti viri*), se plaçant sur le plan institutionnel, trouvèrent cette tentative peu convenable et inouïe (*indecens et insolitum*). Dans tout le royaume, les régnicoles murmurèrent. En Normandie même, le duc avait envoyé quelques Normands qui lui étaient favorables pour sonder les intentions de leurs compatriotes (*compatriotarum vota*). Mais la situation était bien claire. Le bruit circulait dans le peuple (*inter vulgales referebatur publice*) que le duc avait l'intention de destituer ceux qui étaient chargés de la garde du pays et d'extorquer de l'argent à tous les habitants. Les commandants

des places fortes du duché refusèrent d'obéir au duc. C'eût été à la fois illégal (*illicitum*) et contraire à leurs intérêts. Les Rouennais refusèrent d'être désarmés par les envoyés du duc : leur ville ne devait obéir qu'au roi seul (*solo regi subdite*)²⁹.

Bernard Guenée souligne toutefois que Pitoin n'est pas pour autant représentatif, dans son attitude, de l'ensemble des chroniqueurs et que Froissart, par exemple, n'est pas du tout sensible aux diverses opinions³⁰.

58

Pierre Bourdieu évoque également « l'effet d'imposition de problématique, effet exercé par toute enquête d'opinion »³¹. Disons le encore une fois, ce risque est très atténué pour l'historien. Il ne pourra en effet imposer une problématique si le problème ne s'est pas posé. Il a besoin que le problème se soit posé et aussi que son positionnement ait laissé des traces.

L'opinion versatile de la foule (Walter Lippmann)

Cette conception d'une opinion publique éclairée, qui serait le fruit d'une délibération informée d'une élite éclairée capable de convaincre le reste de la population, s'oppose à une vision beaucoup plus pessimiste issue des études sur la psychologie des foules de Le Bon et de Tarde, qui est synthétisée d'une certaine manière par les ouvrages de l'éditorialiste américain Walter Lippmann *Public Opinion* (1922) et *The Phantom Public* (1925). « La vision de l'opinion qui transparaît de ces ouvrages, est celle d'un public isolé, indifférent et incompetent, à l'humeur versatile et à l'intelligence enfantine, entièrement à la merci des moyens de communication de masse qui construisent le monde à son intention et auxquels il succombe aveuglément »³². Dans cette perspective également, l'opinion publique comme opinion éclairée n'existe pas.

²⁹ B. Guenée, *L'Opinion publique à la fin du Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2002, p. 13-15.

³⁰ *Ibid.*

³¹ P. Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », art. cit., p. 230.

³² Loïc Blondiaux, « L'opinion publique », art. cit.

Dans l'après guerre, la sociologie américaine s'est interrogée sur cette question et a opposé les notions de « masse » et celle de « public ». « Pour Blumer le terme de “public” doit être utilisé pour désigner “un groupe de gens qui a) sont confrontés à un enjeu, b) sont divisés dans les idées qu'ils possèdent sur la manière de résoudre cet enjeu, et c) s'engagent dans une discussion sur cet enjeu”. La masse serait quant à elle composée d'individus anonymes, sans interaction les uns avec les autres et faiblement organisée »³³.

L'opinion publique, conditions d'existence

Faute de pouvoir proposer de l'opinion publique une définition précise qui puisse satisfaire tout le monde, des sociologues aux politologues, des modernistes aux contemporanéistes, des seiziémistes aux dix-huitiémistes, des historiens aux sondeurs, on peut essayer de définir quelques critères proposant de l'opinion publique une définition assez lâche qu'il appartiendrait à chacun d'ajuster et d'affiner.

Pour commencer par le plus général, on peut dire que l'opinion publique est l'opinion du public, c'est-à-dire qu'elle est le contraire des opinions particulières. C'est une opinion collective.

Par sa dimension collective, l'opinion publique exige une relative unanimité, c'est-à-dire qu'elle exige d'être l'émanation d'un groupe conséquent, la question étant : quelle est la valeur seuil ? À partir de quand peut-on parler d'une opinion publique ? 1 000 ? 10 000 ? 100 000 ? 1 000 000 de personnes ?

Ensuite, pour réunir un nombre significatif de gens autour d'une opinion, il importe que ces gens se soient détachés, au moins partiellement, de leur positionnement social, pour déterminer leur opinion. L'opinion publique exige donc l'usage de la raison. C'est elle qui permet ce détachement qui rend possible la défense d'une position par des individus issus d'horizons différents. Si ce n'est pas le cas, on ne peut pas parler d'opinion publique, mais d'opinion paysanne, d'opinion bourgeoise, d'opinion nobiliaire etc. Pour le moderniste ou le

33 Loïc Blondiaux, « L'opinion publique », art. cit.

médiéviste, toutefois, il existe un problème qui réside dans le fait qu'une catégorie, celle de la paysannerie pour faire simple, constitue l'essentiel de la population sur laquelle il travaille. Par ailleurs, cet usage de la raison peut-être plus ou moins poussé : de l'échange d'arguments univoques d'individus hostiles à un impôt nouveau, au débat élaboré d'un salon parisien des Lumières, en passant par le raisonnement solitaire d'un citoyen d'aujourd'hui appelé à rassembler rapidement ses idées lorsqu'un coup de téléphone impromptu l'interroge pour savoir s'il est favorable ou hostile à la prochaine éclipse de lune.

60

L'opinion publique, pour être l'opinion du public doit pouvoir dépasser les intérêts particuliers. Pour cela, les individus doivent faire usage de leur raison dans le cadre d'une délibération collective relativement libre : il n'y a pas de délibération collective raisonnable sur la politique fiscale des conseillers du roi sous le regard des archers royaux par exemple ; il n'y a pas de délibération collective raisonnable non plus dans l'intimité familiale sous l'autorité du *paterfamilias*. Le principe de délibération doit donc se dérouler dans un espace public.

L'opinion publique doit être une opinion spontanée, authentique. C'est-à-dire qu'elle ne doit pas être dictée par « une habitude culturelle, une simple imitation ou le résultat d'une domination sociale » ; mais elle ne doit pas non plus être dictée par une autorité qui invaliderait dans une large mesure sa dimension d'opinion publique : il s'agirait alors d'une opinion d'autorité, relayée par les pesanteurs sociales, culturelles ou politiques.

Enfin, pour qu'une opinion publique existe, il faut qu'elle s'exprime et donc qu'elle soit audible. Cela peut aller de l'organisation la plus sommaire (une foule qui se rassemble) à la plus complexe (un lobby).

Quoiqu'il en soit, l'un des enjeux d'une étude sur l'opinion publique est de voir dans quelle mesure le pouvoir royal est attentif à cette opinion publique. Tient-il compte de son opposition ? Essaie-t-il de l'orienter favorablement à ses projets ?

Une fois définis ces sept critères, il s'agit de voir dans quelle mesure on peut les trouver pour la période qui nous intéresse. Je me propose d'analyser le cas de l'Angleterre d'Henri VIII.

Dans une lettre à Montmorency du 30 novembre 1527, l'ambassadeur de François I^{er} à Londres, Jean Du Bellay écrit :

Jedy arriva icy deux ou troys navires chargez de bledz de France **dont le peuple a eu merueilleux contentement**, car il en avoyt bien à faire. Il nous trouve à ceste heure gens de promesse³⁴.

Jean Du Bellay retient cette idée qu'il est possible d'influer sur l'état d'esprit des Londoniens par la fourniture de vivres. Quelques mois plus tard en effet, alors que la France souhaiterait un rafraîchissement des relations entre l'Angleterre et les Flandres, voici ce que constate Du Bellay :

Soyez seur que peu de gens de ce pays veulent la guerre aux Flamens, et vous sçavez que, **aulcunes foiz, il fault que les maistre suyvent leur opinion**³⁵.

Analysant cette hostilité de l'opinion, Du Bellay propose un stratagème pour retourner cette dernière, stratagème proposé par Henri VIII et Thomas Wolsey :

Mais [Henri VIII et Wolsey] vous pryent, Sire, que, oultre l'ordre de bledz tant pour icy que pour Guynes [...] les faciez aussi secourir d'autres vivres et de vins en ce qu'ilz en auront à faire, car **d'autant plus que ce peuple est fort à esmouvoir à ce premier coup à faire la guerre conjointement avec vous, plus leur fault faire de gracieuseté et bon traitement, principalement quant aux vivres**³⁶.

Du Bellay est donc attentif à l'existence d'une opinion publique et également aux moyens de l'orienter.

34 *Ambassades en Angleterre de Jean Du Bellay*, V.L. Bourrilly et P. de Vaissière éd., Paris, A. Picard et fils, 1905, p. 44

35 *Ibid.*, p. 161. Jean Du Bellay à Montmorency, Londres, 16 février 1528.

36 *Ibid.*, p. 192. Jean Du Bellay à Montmorency, Londres, 26 mars 1528.

Le pouvoir royal et la gestion de l'opinion publique anglaise dans l'affaire du divorce

Popularité de Catherine d'Aragon

De la même manière, le roi doit tenir compte de l'opinion du peuple et en particulier de ce que l'on est bien forcé d'appeler la popularité de Catherine :

si [Catherine d'Aragon] estoit remise au jugement des femmes, [le roi] perdrait bientôt la bataille car elles ne faillent à bien crier à la Roïne, sortant et entrant : « **Quelle tienne bon la bonne Catherine et qu'elle ne se soulcy de rien !** » et assez de sottés parolles de mesmes³⁷.

62

Gestion souple et musclée de l'opinion publique par le pouvoir royal

Devant l'hostilité d'une partie de l'opinion, Henri VIII est contraint de communiquer. Il est loin toutefois d'être soumis à son opinion publique. Dans son entreprise, son souci n'est pas seulement de convaincre, mais également, de réaffirmer son autorité et les risques qu'il y a à s'opposer à lui :

Dimanche y eut huit jours, le roy feist dudict affaire grande et longue remonstrance au maire de la ville et tous ceulx de son conseil³⁸ [...] non-seulement y avoit fait venir ceulx de son estroit conseil mais la plus part des gros seigneurs du pays et aultres personnaiges ayans en divers lieux charge de ses affaires [...] leur déclarant [...] le scrupule de sa conscience [...]. Par quoy vouloit pour myeux assurer la succession de son royaume et pourvoir au bien et reposer de ses affaires, pareillement de ses bons subjectz et amys, sçavoir et entendre au vray ce que par droit et raison s'en pourroyt et debvroit juger; laquelle raison il estoit délibéré d'entièrement suivre, et que, si cependant

37 *Correspondance du cardinal Jean Du Bellay*, R. Scheurer éd., Paris, C. Klincksieck, 1969, p. 48. Jean Du Bellay à François I^{er}, 22 juin 1530. L'ambassadeur de Venise, Ludovico Falier, écrit de son côté que Catherine est « amata dagli Isolani sopra ogn'altra che vi fusse », E. Alberi éd., *Le relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, Firenze, tipografia all'[...] Segna di Clivio, I, t. III, p. 10.

38 Cf., Edward Hall, *Chronicles*, London, Johnson, 1809, p. 805 et G. Mattingly, *Catherine of Aragon*, London, Jonathan Cape, 1940, p. 204.

se trouvoyt homme quel qu'il fust qui en tint aultres termes qu'il ne fault tenir de son prince, il donneroyt à cognoistre qu'il est maistre, et croy qu'il usa de ces termes qu'il n'y auroyt si belle teste qu'il n'en feist voller³⁹.

Cette attitude n'exclut pas, selon l'analyse de Jean Du Bellay, des tentatives un peu plus fines. Dans sa lettre du 9 décembre 1528, après avoir dit qu'Anne Boleyn est bien logée, tout près du roi, et qu'elle est mieux traitée que la reine ne l'a été depuis longtemps, l'évêque de Bayonne explique comment il y a là une volonté royale d'appivoiser ses sujets :

Je croy bien qu'on veult accoustumer par les petiz ce peuple à l'endurer, afin que, quant viendra à donner les grans coups, il ne le trouve si estrange. Toutesfoiz, il demoure tousjours endurcy et croy bien qu'il feroit plus qu'il ne faict si plus il avoit de puissance [...]. Quant aux nobles, le roy leur a si vivement faict entendre sa fantaisie qu'ilz parlent plus sobrement qu'ilz n'ont faict⁴⁰.

Jean Du Bellay évoque donc ici une opinion publique populaire que le souverain a le souci de ménager, qu'il ne prend pas de front et qu'il prend soin d'habituer progressivement aux changements. Il évoque aussi une opinion publique impuissante. Il évoque enfin l'opinion particulière des nobles, elle aussi réduite au silence.

Propagation et défense des idées royales ; *Communis opinio doctorum* et opinion publique éclairée

La politique d'Henri VIII passe également par la construction d'un discours pour justifier ses positions, discours qui pourrait ressembler à un appel à l'opinion publique des élites européennes. Pourquoi en effet inviter des juristes comme Edward Foxe, Richard Sampson et Stephen Gardiner à rédiger des traités sur l'autorité du roi, sur l'Église et sur

39 *Ambassades en Angleterre...*, *op. cit.*, p. 464. Jean Du Bellay à Montmorency, Londres, 17 novembre 1528.

40 *Ibid.*, p. 481-482. Jean Du Bellay à Montmorency, Londres, 9 décembre 1528.

les rapports avec le pape, si ce n'est pour lancer un appel à l'opinion et créer une *doxa* à laquelle il s'agit de souscrire ? En effet, dans le contexte du début de la décennie 1530, tandis qu'Henri VIII s'efforce d'obtenir l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon et qu'il se dirige vers la rupture avec Rome, Henri VIII n'avance pas seul et désarmé ; il s'entoure d'une garde rapprochée de prélats, de théologiens et de juristes qui s'appuient eux même sur la puissance démultipliée de leur réseau d'humanistes pour crier vers le continent la légitimité des revendications du roi d'Angleterre. Cela renvoie à l'existence, à la Renaissance, d'une opinion collective qui n'est pas sans parenté avec l'opinion publique éclairée des Lumières. Il s'agit de la *communis opinio doctorum*, c'est-à-dire de l'opinion des savants qui constitue « l'horizon légitimant des autorités »⁴¹. Dans ce contexte, une lettre de janvier 1534 du duc de Norfolk, le plus grand féodal d'Angleterre, au grand maître Anne de Montmorency, est intéressante à analyser. S'adossant à l'argumentaire théologique et juridique élaboré par les prélats et les théologiens du roi, le duc justifie la politique anglaise et invite Montmorency à pousser François I^{er} à suivre l'exemple du roi d'Angleterre :

64

Grand nombre de fameulx clerks, prelatz et docteur de ce royaume ont [examiné de nombreuses questions et ont conclu] souvent grandement au preiudice du pape et detrimment du siege apostolique. Entre aultres pointz [...]. Ilz affirment que le pape et ses predecesseurs nont pas plus dauctorite hors du diocese de Rome qu'ung aultre evesque a hors de sa [*sic*] diocese. Disans oultre plus que toute lauctorite que les papes ont pretendu et pretendent sur toute la chretiente na aulcune vigeur sinon par lassent [l'assentiment] et souffrance des princes que lesdicts papes (soubz couleur de saintete) ont aveuglez de sorte que, en leur usurpation contraire a la loy divine et au bien public de toute chretiente ilz les ont jusques a maintenant supportez et maintenez. A lapprobation desquelles choses oultre plusieurs merveillex et effectualx textes et raisons fondees en sainte escripture ilz allegent maintes histoires par lesquelles il appert que la disposition du siege de Rome, a la grande

41 Sandro Landi, *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne*, op. cit., p. 22.

priere et requeste des papes, leur a este soufferte et permise (non pas donne ne octroyee) par emperereurs et roys. Il appert aussy que leur predecesseurs ont recogneur et consenty en temps passe que nul pape ne seroys admys sans lassent et auctorite de quelques empereurs ou prince [...]. **Ces raisons avecques plusieurs aultres lesdicts clerks prelatz et docteurs ont serche et trouve. Et non seulement les ont declarez mais aussy par leurs inevitables raisons les ont persuadez tant a moy que aux aultres nobles et commun peuple de ce Royaulme [...]** [si le pape ne change pas d'attitude, il] perdra non seulement lobedience de tout ce royaume mais aussy tout ce qui depend de son auctorite y sera a tout jamais en hayne et abomination Et consequentement (comme il est vray semblable) aultres royaulmes et provinces oyant et entendant les consyderations mouvans ce royaulme voudront faire le semblable et apercevans le grand fruit, commodite et profit qui en ensuyvra seront plus enclins a faire le semblable et ainsi soy separer du siege de Rome [...]. Par quoy, monseigneur pour le singulier desir et affection que je vous porte comme a mon trescher et tresaime frere et special amy, aussy pour les promesses que reciproquement nous avons faict entre nous que de temps en temps lun advertyroit lautre de toutes les occurrences et succez qui pourroient a la longue semer ou engendrer quelque suspition ou macule dinconstance en lamytie de noz maitres je vous ay bien voulu rescripre ce propos au large et ainsi le vous declarer. [...] Vre bon frere cousin et entier amy. T. Norfolk⁴².

Il existe des différences significatives avec l'opinion publique éclairée des Lumières. Il s'agit ici d'une opinion de spécialistes, de techniciens (théologiens, philosophes, hommes de lettres) alors que dans l'Europe occidentale des Lumières, il s'agit de l'opinion d'une élite rendue légitime par l'usage de la raison. Il s'agit ensuite d'une opinion qui n'est pas élaborée au sein de l'espace public, mais dans le cadre d'institutions (les universités, la cour, le Conseil) qui sont très largement contrôlées par le roi. Enfin, il s'agit d'une opinion qui se diffuse en partie au moins selon

⁴² BnF, ms. frs, 3040, f^o 4. Duc de Norfolk à Montmorency, de Westminster, 17 janvier [1534].

un principe d'autorité : les savants ont parlé, on est de l'avis des savants (on notera que ce principe d'autorité est nuancé par l'idée que les savants ont « persuadé », par leurs « raisons », les nobles et le commun peuple du royaume). Ce n'est donc pas véritablement une opinion authentique

Passons à présent aux analogies. Il s'agit d'une opinion qui ne se présente pas comme privée ou particulière mais partagée par une masse importante de gens « nobles » et « gens du commun ». Il s'agit d'une opinion qui obéit au principe de raison (au moins dans sa formulation) : il y a un débat avec arguments et les arguments hostiles au pape l'emportent selon Norfolk. C'est, ce qui satisferait les dirigeants révolutionnaires que nous évoquions plus haut, une opinion unanime (ou au moins, bien entendu, théorisée comme telle). C'est une opinion provoquée par le souverain désireux d'avoir l'opinion de son peuple avec lui (quitte à lui tordre le bras pour l'obtenir). Enfin, la suite des événements est intéressante : une opinion publique contrariée et réduite au silence risque toujours de relever la tête. Elle le fait deux ans plus tard au moment du Pèlerinage de Grâce.

66

Le pouvoir royal et la gestion de l'opinion publique dans le cadre du Pèlerinage de Grâce

À l'automne 1536 en effet, une série de soulèvements spontanés secoue le Lincolnshire, les East Riding et le Richmondshire. Ces troubles sont connus sous le nom de *Pèlerinage de Grâce*. Ils ont de multiples dimensions, sociales, religieuses ou économiques. Ce que l'on sait avec certitude, en revanche, c'est qu'à l'automne 1536, des dizaines de milliers de sujets ont pris les armes. Tumulte, émeute, clameur. On peut choisir le mot qu'on veut. Il est indiscutable en revanche que deux volontés s'opposent : celle du pouvoir royal et celle des sujets. La rébellion naît de la décision des sujets de s'opposer à la volonté royale. Durant la répression, le roi est d'ailleurs désireux d'envoyer des signes à son opinion publique afin de calmer les rebelles. Ainsi, ces derniers dans leurs revendications avaient mis en cause assez violemment trois conseillers du roi : Cranmer, Cromwell et Audley, notamment pour les opinions religieuses qu'on leur prêtait. Dans une volonté d'apaisement, Henri VIII communique aux insurgés une liste des membres de son

« conseil privé » composée de douze noms et dont sont exclus les trois personnages incriminés⁴³. Il ne s'agit ici que de communication, Cromwell restant le principal ministre du roi, mais on soulignera toutefois le souci du monarque de calmer le jeu en feignant d'oublier ceux de ses conseillers qui cristallisent sur leur personne l'hostilité des rebelles.

Il est donc manifeste que, d'un point de vue théorique, il n'est pas facile de légitimer l'interdiction de l'utilisation de la notion d'opinion publique pour les périodes antérieures à 1750. D'un point de vue documentaire, l'étude de l'exemple anglais démontre que l'on a, indéniablement, au début du xvi^e siècle, quelque chose, qui de manière ponctuelle, et sur certaines questions ressemble à une opinion publique. Il semble enfin que l'approche d'une notion aussi complexe que celle d'opinion publique se trouve enrichie si on ne la cantonne pas à une période unique. Car, en toute rigueur, l'époque moderne a ceci de commun avec l'époque contemporaine qu'elle partage les problèmes posés par l'utilisation de l'expression problématique d'opinion publique.

43 *Letters and Papers, Foreign and Domestic of the Reign of Henry VIII*, J. S. Brewer, J. Gairdner et R. H. Brodie éd., London, 1862-1910, XI, n° 957.

LE STATUT DE L'OPINION DANS LE DISCOURS POLITIQUE ITALIEN AU XVI^e SIÈCLE

Sandro Landi

université Michel de Montaigne – Bordeaux III

Les études historiques qui abordent la question de l'opinion publique à l'époque moderne sont généralement confrontées à un problème de chronologie, voire de généalogie, que l'on peut résumer ainsi : à partir de quelle époque et selon quels modèles peut-on parler d'opinion publique dans les différentes aires politiques européennes ? Force est de constater que la généalogie qui s'est imposée dans les études historiques est celle établie en 1962 par le philosophe allemand Jürgen Habermas¹. Le modèle habermasien a fait l'objet d'une réception tardive mais très ample dans les historiographies européennes : *Strukturwandel der Öffentlichkeit* a été traduit en italien en 1971, en français en 1978, en anglais en 1989. De ce modèle, devenu aujourd'hui presque canonique, il faut souligner un aspect essentiel : Habermas conçoit avant tout l'opinion publique comme un phénomène doté d'une consistance sociale. La thèse habermasienne est connue : l'opinion publique correspond à l'usage critique de la raison fait par un public composé de personnes privées. Cette communauté virtuelle de lecteurs qui se réunit dans les lieux de la sociabilité bourgeoise pour discuter, entre autres, de politique aurait surgi au XVIII^e siècle, tout d'abord en Angleterre, ensuite en France et en Allemagne, grâce aux imprimés et notamment à la diffusion de la presse périodique à une très large

1 Jürgen Habermas, *Strukturwandel der Öffentlichkeit*, Neuwied, Hermann Luchterand Verlag, 1962 ; traduction française : *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978.

échelle. Autonome et critique par rapport au gouvernement, l'opinion publique exprime en outre un principe de rationalité supérieur et immanent qui la rend dépositaire des vrais intérêts de la société civile et de la nation.

Comme son auteur l'admet lui-même, ce modèle se tient volontairement à l'écart « de la recherche strictement historique »². Le crédit dont il a bénéficié (et dont il continue de bénéficier) dans la communauté historique, malgré les nombreuses critiques et le caractère obsolète de son outillage théorique, constitue donc un phénomène majeur de mode historiographique³. Les conséquences de l'hégémonie habermasienne dans les démarches empiriques des historiens – notamment des historiens modernistes – sont importantes. Tout d'abord, il paraît risqué de parler d'« opinion publique » pour la période antérieure au XVIII^e siècle sans tomber dans l'anachronisme, ou plutôt dans le risque de faire l'histoire téléologique de l'avènement de l'entité sociopolitique (politiquement autonome, rationnelle, etc.) décrite par Habermas. Ensuite, puisque cette entité est strictement en relation avec la diffusion et la discussion collective, sans précédents, de textes imprimés dans l'Europe des Lumières, l'histoire de l'opinion publique est devenue aujourd'hui presque essentiellement concevable dans une optique d'histoire sociale du livre, des pratiques de la lecture ou de la communication⁴. La démarche que j'ai suivie depuis une étude

70

2 *Ibid.*, p. 10.

3 Parmi de nombreuses contributions critiques, voir en particulier Craig Calhoun (dir.), *Habermas and the Public Sphere*, Oxford Mass., MIT Press, 1992 ; John B. Thompson, *The Media and Modernity. A Social Theory of the Media*, Cambridge, Polity Press, 1995 ; Luigi Lacché (dir.), *L'opinione pubblica*, numéro monographique de la revue *Giornale di Storia costituzionale*, n° 6, 2003, avec une très riche bibliographie. Pour une mise en perspective récente de la catégorie d'opinion publique, voir S. Landi, « Opinion publique », dans O. Christian (dir.), *Dictionnaire des concepts nomades en sciences sociales*, Paris, Métailié, 2010, p. 363-382.

4 Parmi les études d'histoire de la communication qui abordent la question du modèle habermasien, voir Anne Briggs et Peter Burke, *A Social History of the Media : From Gutenberg to the Internet*, Cambridge, Polity, 2002 ; Robert Darnton, « An Early Information Society : News and the Media in Eighteenth-Century Paris », *American Historical Review*, t. CV, 2000, p. 1-35. Pour le cas italien, voir en particulier Mario Infelise, *Prima dei giornali. Alle origini della pubblica informazione*, Roma-Bari, Laterza, 2002, p. V-XI ; Filippo De Vivo, *Information and Communication in Venice : Rethinking Early Modern Politics*, New York, Oxford University Press, 2007.

parue en 2006⁵, consiste à s'écarter de cette approche qui a alimenté (et alimente) un nombre important de recherches, et à aborder la question de l'émergence de l'opinion publique sous un angle cognitif et discursif. Cette démarche implique un postulat : avant de pouvoir être envisagée comme une entité sociopolitique, la *doxa* est avant tout une catégorie du discours philosophique et politique dont il est nécessaire de préciser le statut ontologique.

L'opposition *doxa*/épistème est constitutive de la philosophie classique, et pendant l'époque moderne la discussion sur la nature de l'opinion est encore conçue selon les termes définis par Platon (*Théétète*, *La République*) et Aristote (*Seconds analytiques*)⁶. L'opinion a un statut intermédiaire qui la situe entre la connaissance et l'ignorance ; l'opinion est une faculté cognitive qui saisit ce qui se situe entre l'être et le non être. Cette position médiane implique que le statut de la *doxa* n'est pas conçu comme fixe, mais qu'il varie en fonction de sa distance par rapport à la vérité : l'opinion peut, bien entendu, être fausse, mais lorsqu'elle est en adéquation avec la bonne sensation elle est, selon Platon, « droite » (*orthê doxa*). En outre, selon Aristote, ce qui est reçu par tous, et notamment par les savants (*Endoxon*), doit être considéré presque comme un synonyme de vérité. C'est notamment à partir de cette variante de la *doxa* qu'au cours du Moyen Âge la tradition scolastique élabore une figure d'opinion collective, à savoir l'opinion commune des savants (*communis opinio doctorum*), dont le postulat est le suivant : l'opinion se fonde généralement sur des croyances qui ne sont pas le résultat d'une démonstration, toutefois lorsque l'opinion est soutenue par des personnes respectables elle est – de l'avis de saint Thomas – hautement probable et donc source d'autorité⁷. Le statut ontologique de l'opinion varie donc en fonction de son degré de

- 5 Sandro Landi, *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne. Sagesse du peuple et savoir de gouvernement de Machiavel aux Lumières*, Rennes, PUR, 2006.
- 6 « Doxa », dans Barbara Cassin (dir.), *Vocabulaire européen des philosophies. Dictionnaire européen des intraduisibles*, Paris, Le Robert/Le Seuil, 2004, p. 327-329 ; Giovanni Busino, « Alla ricerca di una teoria dell'opinione pubblica », *Giornale di storia costituzionale*, n° 6, 2003, p. 17-33.
- 7 Ian Hacking, *L'Émergence de la probabilité* [1975], trad. fr., Paris, Le Seuil, 2002, p. 52.

probabilité. On peut ajouter à cela que le rapport entre la vérité et l'opinion n'est pas intemporel, défini une fois pour toutes, mais qu'il est susceptible d'être reformulé à l'intérieur d'un « style de raisonnement » propre à chaque époque et à chaque culture. Un historien canadien du discours scientifique, Ian Hacking, a affirmé que la question du rapport entre la vérité et l'opinion n'a de sens que si elle est formulée à l'intérieur d'un certain « style de raisonnement »⁸. Cela équivaut à dire que la question du rapport entre la vérité et l'opinion n'a de sens que si elle est historicisée et relativisée.

72

Les considérations qui suivent visent à historiciser la manière de penser la *doxa* dans un contexte spécifique : celui de la culture politique italienne de la première modernité. Elles se fondent sur une double hypothèse que l'on souhaite soumettre à l'épreuve : en premier lieu, bien avant le XVIII^e siècle et précisément dans la première moitié du XVI^e siècle, la *doxa* collective (que par un anachronisme volontaire on appelle ici l'« opinion publique ») acquiert la consistance d'un acteur politique et devient l'objet tant d'un discours spécifique que de pratiques visant à son gouvernement. En second lieu, loin d'être occasionnelle, l'émergence de cet acteur s'inscrit dans une mutation plus profonde qui intéresse la manière de concevoir, de représenter, de communiquer la réalité et, particulièrement, la réalité politique. En d'autres termes, l'« opinion publique » deviendrait politiquement significative dans un contexte où l'opposition entre la vérité et la *doxa*, entre l'effectivité et l'apparence des choses est soumise à une relecture profonde. C'est dans ce contexte de bouleversement épistémique, où précisément la réalité tend à inclure des phénomènes et des croyances situés aux marges de la rationalité politique, voire de la rationalité tout court, que l'opinion publique peut, finalement, être pensée en tant que nouvel acteur politique.

Ces notes sont le résultat d'une recherche en cours. Elles portent, dans un premier temps, sur le statut de la *doxa* collective qui émerge d'une approche empirique de la réalité politique élaborée par Machiavel dans sa correspondance publique. Dans un deuxième temps, cette réflexion se

8 *Id.*, *Historical Ontology*, Cambridge (Mass.)-London, Harvard University Press, 2002, p. 164-171.

concentre sur le concept d'opinion publique qui prend forme à l'intérieur d'un courant de l'aristotélisme tardif de l'Université de Padoue, dont le représentant principal est Pietro Pomponazzi. Penser l'opinion publique signifie aussi envisager des outils théoriques et pratiques visant à son gouvernement : c'est pourquoi, dans un troisième temps, une attention spécifique sera consacrée au gouvernement de la *doxa*, en tant que sphère du savoir et de l'activité gouvernementale.

LA DIMENSION DE LA *DOXA* DANS LE DISCOURS DE MACHIAVEL

L'étude des correspondances politiques est une voie d'accès privilégiée pour comprendre comment une nouvelle conception de la réalité politique et, par conséquent, de l'opinion publique, se met progressivement en place au début du XVI^e siècle⁹. À ce propos, la correspondance de Machiavel mérite une attention spécifique. Il s'agit d'un corpus de quelques milliers de missives rédigées d'abord pendant la période 1498-1512, lorsque Machiavel est le secrétaire de la seconde chancellerie de la République florentine, puis de 1525 à 1527, quand il est l'expert militaire d'un gouvernement républicain pro-médicéen¹⁰. Partiellement éditée, cette source a toujours fait l'objet d'études incomplètes, visant notamment à renforcer l'idée préconçue de l'originalité et de la cohérence de la pensée machiavélienne. Elle se démontre autrement intéressante, en revanche, en tant que témoignage d'une pratique politique et culturelle largement partagée par le personnel de la République. Un personnel, faut-il le souligner, confronté à la nécessité (aussi bien lors des missions diplomatiques que dans le gouvernement ordinaire du territoire) de rendre compte d'une réalité complexe et changeante, dans un contexte marqué par les guerres d'Italie et par l'instabilité des États italiens.

Une remarque préliminaire : Machiavel n'emploie jamais le mot « réalité ». Toutefois, dans le chapitre XV du *Prince* il utilise la formule

9 Pour une réflexion sur ce type de source, dans le contexte italien, voir Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon (dir.), *Politique par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie (XIV^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, PUR, 2009.

10 Pour le contexte historique et biographique de l'activité publique de Machiavel, voir Sandro Landi, *Machiavel*, Paris, Ellipses, 2008, p. 37-100.

« vérité effective de la chose » (*verità effettuale della cosa*) pour dire dans des termes aristotéliens que les choses vraies sont celles qui sont exprimées par un discours vrai (en effet, selon Aristote, la vérité est « l'adéquation de la chose et de l'intellect »)¹¹. Or, pour Machiavel, le discours capable de dire les choses comme elles sont réellement est un discours fondé sur l'expérience. À plusieurs reprises, aussi bien dans sa correspondance publique que privée, Machiavel dénonce les failles d'une raison purement livresque¹². Les autorités se démontrent incapables d'expliquer la complexité du présent. En d'autres termes, la réalité, telle que l'observateur politique peut l'examiner et représenter, ne laisse aucun espace à une connaissance de type démonstratif et scholastique, fondée sur des prémisses vraies et sur une série de déductions. C'est pour cette raison que Machiavel met à l'épreuve dans sa correspondance une argumentation de type inductif visant, dans un premier temps, à « apprendre » les choses et à les « représenter » (*ritrarre*) le plus clairement possible à ses supérieurs et, dans un second temps, à les « vérifier » (*riscontrare*), c'est-à-dire à juger de leur niveau de vraisemblance en instituant des comparaisons avec d'autres objets ou cas similaires. Le but de ce dispositif est évident : alors que l'opinion des savants (*opinio doctorum*) est, à elle seule, inopérante, il faut donner aux événements et aux objets représentés un degré d'effectivité qui les soustrait au domaine de la *doxa*. Selon nos catégories, la démarche de Machiavel est proprement réaliste, mais il faut souligner que cette démarche n'oppose pas les choses matérielles aux choses imaginaires : même les apparences font en effet partie de la réalité si l'on se donne les moyens de prouver leurs effets. Cependant, dans son expérience quotidienne, l'observateur est constamment confronté au problème que très peu de choses représentées sont ensuite susceptibles de preuve (*riscontro*). Dans la majorité des situations, la multiplication des rumeurs (*voci*) et leur caractère contradictoire est tel que *représenter* la réalité équivaut à

11 « Vérité », dans Barbara Cassin (dir.), *Vocabulaire européen des philosophies*, op. cit., p. 1342-1363.

12 Sur Machiavel et les autorités, voir John M. Najemy, *Between Friends : Discourses of Power and Desire in the Machiavelli-Vettori Letters of 1513-1515*, Princeton, Princeton University Press, 1993, p. 107-190, et Sandro Landi, *Machiavel*, op. cit., p. 114-119.

constater sa consistance *doxatique*. À ce propos est digne d'attention une lettre datée du 30 novembre 1502 sur les manœuvres de César Borgia en Romagne : « Je n'ai rien pu retenir de certain – écrit Machiavel à ses supérieurs – sinon des opinions »¹³.

Dans l'argumentation mise en œuvre par Machiavel, l'opinion possède donc le statut faible propre aux choses qui échappent à toute vérification. Toutefois, il y a dans ce domaine une exception dont il faut tenir compte : l'opinion du peuple, la *vox populi*. Dans les *Discours sur la première décade de Tite Live* (livre I, chapitre 58), rédigés vers 1519, Machiavel définit cette figure de la *doxa* comme l'« opinion universelle » (*opinione universale*), à savoir l'opinion du peuple considéré dans sa totalité, au-delà de toute distinction sociale, d'âge ou de genre¹⁴. Une analyse du lexique contemporain de la classe politique florentine – fondée notamment sur une lecture des procès verbaux des *Consulte et pratique* qui retranscrivent fidèlement les propos des citoyens qui siègent dans ces instances consultatives de la Seigneurie – a montré que cette expression n'est pas d'usage courant¹⁵. Il s'agit donc, probablement, d'une formule créée par Machiavel dans le but de nommer et de donner un sens à une manifestation de l'opinion qui, tout en étant collective, se différencie sensiblement, aussi bien dans ses fondements que, dans ses effets, de l'opinion commune des savants. Trois exemples témoignent de cet intérêt spécifique dans l'expérience de terrain.

Le premier concerne la mission de Machiavel à Rome lors du conclave de 1503, quand il remarque un mouvement d'opinion généralement propice à l'élection de Jules II :

San Pietro in Vincula [Giuliano della Rovere] jouit d'une telle faveur pour cette élection, à ce qu'en disent tous ceux qui en parlent, que

13 « Io ho, per diverse vie, ricerco di intendere se questo Signore è per trasferirsi in persona con le sue genti nel Reame, o vero se e' Franzesi sono per andarvi loro : né ho possuto dell'una cosa e dell'altra ritrarre alcuna cosa di certo, ma solo opinione » : Niccolò Machiavelli, *Legazioni, commissarie, scritti di governo*, t. II, 1501-1503, éd. D. Fachard et E. Cutinelli Rèndina, Roma, Salerno, 2003, p. 475.

14 *Discours sur la première décade de Tite-Live*, I, 58, dans Machiavel, *Œuvres*, éd. C. Bec, Paris, Robert Laffont, 1996, p. 286.

15 Sandro Landi, *Naissance de l'opinion publique*, op. cit., p. 28-32.

si l'on devait faire confiance à l'opinion universelle, il faudrait croire qu'il deviendrait sûrement pape. Mais parce que la plupart du temps, lorsqu'ils sont en dehors, les cardinaux sont d'une opinion fort différente de celle qu'ils expriment lorsqu'ils sont dedans, ceux qui connaissent les choses d'ici, disent que l'on ne peut se faire aucune idée de l'issue de cette élection. C'est pourquoi nous en attendons le résultat¹⁶.

76

Le second exemple n'est pas sans relation avec le précédent. En effet, si en août 1507, Machiavel décide de rapporter la rumeur, répandue dans le peuple (*universale*) de Sienne, d'une descente imminente de l'empereur Maximilien en Italie, c'est peut-être parce que, contrairement à toute prévision raisonnable, mais selon le pressentiment populaire, Giuliano della Rovere a bien été élu pape : « Si je m'en tiens à l'avis général du peuple de cette ville, tout le monde invoque l'empereur et l'attend avec allégresse. J'en informe vos Seigneuries, car dans de telles circonstances, la volonté des peuples diffère souvent de celle de ceux qui les gouvernent. »¹⁷ La raison du peuple, étrangère à la raison de ceux qui savent ou de ceux qui gouvernent est donc considérée comme une source digne d'intérêt. Machiavel semble confirmer cette hypothèse dans l'une de ses dernières lettres, en mars 1526, consacrée encore une fois de plus, à la rumeur comme source invraisemblable de vérité :

-
- 16 Lettre du 29 octobre 1503 : « San Pietro in Vincula [Giuliano della Rovere] ha tanto favore in questo papato, secondo che dice chiunque ne parla, che se si avessi ad credere alla opinione universale, e' si crederebbe che dovessi essere al tutto papa. Ma perché el più delle volte e' cardinali quando son fuora sono di altra opinione che quando sono rinchiusi; dice chi ha intelligenza delle cose di qua, che non si può fare iudizio nessuno di questa cosa: e però ne aspettereno el fine » (N. Machiavelli, *Legazioni e commissarie*, éd. S. Bertelli, Milano, Salerno, 1964, 3 vol., t. II, p. 524). La dimension de l'opinion dans l'élection du pape a fait l'objet d'études récentes. Voir notamment Ottavia Niccoli, *Rinascimento anticlericale. Infamia, propaganda e satira in Italia tra Quattro e Cinquecento*, Rome-Bari, Laterza, 2005.
- 17 Lettre du 10 août 1507 : « Aspettasi, secondo ritraggo per l'universale di questa città, lo 'mperadore con una gran festa, e è desiderato da tutti. Donne notizia alle Signorie vostre, perché in simili accidenti le volontà de' populi soglione essere disforme a' capi loro » (Machiavelli, *Legazioni e commissarie*, éd. cit., t. II, p. 1042).

Je vais vous dire une chose qui vous semblera folie ; je vais vous proposer un projet qui vous semblera téméraire ou ridicule ; mais cette époque exige des décisions audacieuses, inhabituelles et étranges. Vous savez, comme le savent tous ceux qui savent juger ce monde, que les peuples sont inconstants et obtus ; néanmoins, malgré leur nature, ils disent souvent que l'on fait ce que l'on devrait faire. Ces jours derniers on disait à Florence que le seigneur Jean de Médicis organisait une grande compagnie pour faire la guerre là où il souhaitait la faire. Cette rumeur [*voce*] me fit penser que le peuple disait ce que l'on devait faire¹⁸.

Dans tous ces cas, l'opinion du peuple correspond à un discours improbable, littéralement paradoxal, car en contradiction avec le discours officiel ou avec le discours raisonnable et pourtant ce discours insensé est dépositaire d'une vérité que l'on ne peut ignorer. Nous le disions, Machiavel valorise et conceptualise cette figure de la *doxa* dans le chapitre 58 du premier livre des *Discours sur la première décade de Tite Live*, où l'on peut lire que « Ce n'est pas sans raison que l'on compare la voix d'un peuple à celle de Dieu. Car on voit que l'opinion universelle réussit merveilleusement dans ses pronostics ; de sorte qu'elle semble prévoir par une vertu occulte le bien et le mal qui l'attendent ».

Cette mise en valeur de la voix du peuple est en elle-même paradoxale car, contrairement à une vulgate républicaine aujourd'hui très répandue notamment dans l'historiographie anglo-américaine¹⁹, Machiavel porte un jugement sévère sur les capacités intellectuelles et politiques

18 Lettre à Francesco Guicciardini du 15 mars 1526 : « Io dico una cosa che vi parrà pazza; metterò un disegno innanzi che vi parrà o temerario o ridicolo; nondimeno questi tempi richieggono deliberazioni audaci, inusitate et strane. Voi sapete e sallo ciascuno che sa ragionare di questo mondo, come i popoli sono varii et sciocchi ; nondimeno, così fatti come sono, dicono molte volte che si fa quello che si dovrebbe fare. Pochi di fa si diceva per Firenze che il Signor Giovanni de' Medici rizzava una bandiera di ventura per far guerra dove gli venisse meglio. Questa voce mi destò l'animo a pensare che il popolo dicesse quello che si dovrebbe faré » (N. Machiavelli, *Lettere*, éd. F. Gaeta, Milano, Feltrinelli, 1981, p. 457 ; sur le contexte historique de cette lettre, voir S. Landi, *Machiavel, op. cit.*, p. 239).

19 Pour une synthèse de ces positions historiographiques, voir Mark Jurdjevic, « Machiavelli's Hybrid Republicanism », *English Historical Review*, t. CXXXII, 2007, p. 1228-1257, et les considérations de Carlo Ginzburg, « Machiavelli, l'eccezione e la regola. Linee di una ricerca in corso », *Quaderni Storici*, t. XXXVIII, 2003, p. 195-213.

du peuple. Aussi bien dans les *Discours* que dans le *Prince*, Machiavel analyse à plusieurs reprises la capacité de jugement du peuple pour en conclure que, généralement parlant, les gens du peuple se trompent, car ils jugent les choses selon leurs apparences et ils restent prisonniers de la vue, le plus trompeur des sens²⁰. L'« opinion universelle » marque donc l'émergence, dans le discours politique, d'une forme nouvelle et paradoxale d'autorité : en effet, alors que l'opinion commune des savants (*opinio communis doctorum*), hautement probable car fondée sur l'« expérience » des autorités est en réalité inopérante dans la pratique, l'opinion du peuple (*opinione universale*) hautement improbable quant à ses prémisses se démontre effective dans ses prévisions.

78

Il n'est pas aisé de préciser les sources dont Machiavel a pu se servir pour penser l'opinion populaire sous une telle forme. Machiavel n'ignorait sans doute pas un passage des *Lois* de Platon, où il est écrit que « le vulgaire », quoique « éloigné de la vertu réelle », possède « un flair quasi divin », qui le rend capable de pressentir la qualité des hommes et des choses²¹. Peut-être il n'était pas non plus étranger à la dimension judiciaire de l'opinion collective (*fama publica*), dont le statut de preuve, comme l'ont montré les recherches récentes de Julien Théry²², devient essentiel à partir du XIII^e siècle. Mais la source la plus proche de Machiavel est probablement un texte de Savonarole, le *De veritate prophetica*, publié à Florence en 1498²³. Le Dominicain écrit ce dialogue

20 S. Landi, *Naissance de l'opinion publique, op. cit.*, p. 32-37.

21 *The Laws of Plato*, éd. E. B. England, New York, Arno Press, 1976, t. II, p. 211 (949b5). Une traduction latine des *Lois* est publiée à Venise vers le milieu du xv^e siècle : voir Felix Gilbert, « La costituzione veneziana nel pensiero politico Fiorentino », dans *Machiavelli e il suo tempo*, Bologna, Il Mulino, 1977, p. 121. Les *Lois* furent le dernier des dialogues de Platon traduit par Marsile Ficin ; sur leur réception dans le milieu intellectuel et politique florentin proche des Médicis, voir Alison Brown, « Platonism in Fifteenth-Century Florence and its Contribution to Early Political Thought », dans *The Medici in Florence : The Exercise and Language of Power*, Firenze, Olschki, 1992, p. 215-245.

22 Julien Théry, « *Fama* : l'opinion publique comme preuve judiciaire. Aperçu sur la révolution médiévale de l'inquisitoire (xii^e-xiv^e siècle) », dans Bruno Lemesle (dir.), *La Preuve en justice de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, PUR, 2003, p. 119-147.

23 Girolamo Savonarola, *De veritate prophetica dyalogus/Verità della profezia*, éd. C. Leonardi, Firenze, Sismel, 1997, p. 129-130 (sur la composition et l'édition de cet ouvrage, voir Roberto Ridolfi, *Vita di Girolamo Savonarola*, Firenze, Sansoni, 1981, p. 309).

à la fin de sa prédication, lorsque de lourdes menaces pèsent sur lui et, à une plus large échelle, sur Florence et sur l'Italie. Dans un contexte trouble comme celui des guerres d'Italie, remarque le Dominicain, les individus se sont montrés généralement incapables de lire certains signes, par exemple les visions célestes, qui ont précédé et presque annoncé certains événements catastrophiques, comme la descente de Charles VIII dans la péninsule en 1494. En revanche, cette capacité de divination semble constituer la prérogative de l'opinion collective du peuple. *Vox populi vox est Dei*, affirme-t-il en exhumant un ancien adage d'origine biblique²⁴. Savonarole met ainsi en lumière une vertu typiquement populaire : le peuple est compétent dans l'identification de signes et, par là même, son opinion est l'indice le plus fiable que quelque chose d'extraordinaire est en train de se passer.

Il est difficile de douter de l'influence que cette conception prophétique de la *doxa* a pu exercer sur Machiavel. Dans un autre chapitre des *Discours* (le 56^e du livre premier)²⁵ consacré aux prodiges et aux présages et à leurs rapports avec certains événements historiques extraordinaires, Machiavel classe l'opinion publique parmi les phénomènes de la nature qui, tout en étant effectifs, échappent à toute démonstration rationnelle : « J'ignore d'où cela vient, mais on voit par des exemples anciens et modernes que jamais un événement grave n'est arrivé dans une cité ou un pays sans qu'il n'ait été annoncé par des devins, des prodiges ou d'autres signes célestes ».

24 *Ibid.* : « Thoralmed : nemo est qui sano mentis iudicio, in tam manifesto divine ultionis merito, de instanti flagello dubitare iam possit. Nam et ab omnibus non procul esse iam creditur et plurimum quoque desideratur. Hieronymus : hinc nimirum certissima tibi fieri debet fides. *Trito enim proverbio, vox populi vox est Dei* ». Pour une analyse de cet adage en tant que « lieu du langage qu'on pouvait supposer intemporel », voir Alain Boureau, « L'adage vox populi, vox dei et l'invention de la nation anglaise (VIII^e-XII^e siècle) », *Annales É.S.C.*, 47^e année, 1992, p. 1071-1089, et *id.*, *La Loi du Royaume. Les moines, le droit et la construction de la nation anglaise (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, Les Belles Lettres, 2001, p. 39-72.

25 Machiavel, *Œuvres, op. cit.*, p. 282-283 (« Avant que se produisent de grands événements dans une cité ou un pays surviennent des signes qui les annoncent ou des hommes qui les prédisent »). Sur les sources de ce chapitre, voir en particulier Mario Martelli, « Schede sulla cultura di Machiavelli », *Interpres*, t. VI, 1985-1986, p. 283-330.

À l'instar des monstres ou des foudres qui annoncent souvent des faits néfastes ou hors norme, l'opinion publique est assimilée par Machiavel à un signe de la nature capable de révéler, à un regard attentif, des éléments indispensables pour la prévision politique, notamment dans des moments de crise pour la communauté. L'opinion publique est donc un oracle qu'il faut savoir écouter. D'où la nécessité de l'interprétation de la parole du peuple qui devient indispensable pour tout chef politique.

À la même époque, une autre démarche de connaissance du réel, théorique et déductive, pratiquée dans les milieux universitaires de Bologne et de Padoue, parvient à des conclusions comparables sur le plan de la pratique politique.

80

LE STATUT DE LA *DOXA* DANS L'ARISTOTÉLISME DE PADOUE

Pendant sa longue carrière, Pietro Pomponazzi (1462-1524), professeur de philosophie morale aux universités de Padoue et de Bologne, reste un aristotélien fidèle à une méthode déductive de la vérité²⁶. Toutefois, lorsque certains phénomènes observés sont en contradiction flagrante avec les autorités, Pomponazzi soutient la nécessité de mettre en discussion la raison communément admise par les savants. C'est précisément le sens du projet de relecture globale de la réalité naturelle qu'il développe dans un écrit achevé en 1520, mais publié à titre posthume en 1567, le *De naturalium effectuum causis sive de incantationibus*²⁷. Pomponazzi n'est pas un cas isolé. C'est également à l'intérieur de ce courant aristotélien de relecture de la réalité, poursuivi dans la seconde moitié du XVI^e siècle par Girolamo Fracastoro et Girolamo Cardano, qu'une nouvelle perception sociale et

26 L'ouvrage de référence sur Pomponazzi reste Andrew H. Douglas, *The Philosophy and Psychology of Pietro Pomponazzi*, Cambridge, Cambridge University Press, 1910 ; pour une lecture récente, voir Cesare Vasoli, « La polemica contro l'astologia. Pomponazzi e il *De incantationibus*. Filosofia, medicina e profezia nella cultura del Cinquecento », dans Cesare Vasoli (dir.), *Le filosofie del Rinascimento*, Milano, Mondadori, 2002, p. 374-397. Sur le milieu de l'aristotélisme de Padoue, voir Bruno Nardi, *Saggi sull'Aristotelismo padovano dal secolo XIV al XVI*, Firenze, Sansoni, 1958.

27 Pietro Pomponazzi, *De naturalium effectuum causis sive de incantationibus*, Hildelsheim-New York, Georg Olms, 1970 (reproduction de l'édition de Bâle, 1567).

politique de la *doxa* collective est rendue possible. Je me limite à signaler quelques aspects de cette doctrine matérialiste qui semblent conforter cette hypothèse.

Le projet énoncé dans le *De incantationibus* consiste à attribuer des causes naturelles et réelles à tous les phénomènes de la nature, y compris ceux qui relèvent apparemment du miracle, du prodige et de la magie²⁸. Ces phénomènes sont considérés par Pomponazzi comme autant de signes que l'homme de science doit savoir interpréter en cherchant le lien profond qui les relie à certains événements vérifiables dans l'histoire ancienne et récente : c'est le cas, par exemple, des apparitions célestes qui, presque toujours, anticipent le bouleversement des régimes politiques²⁹. Pomponazzi croit en une causalité de type astrologique qui informe la nature et dont les prodiges ne seraient que le langage secret. La réduction de l'ordre de la nature à une langue occulte mais déchiffrable par les savants, implique la distinction de deux sphères de la connaissance : d'un côté, la vraie connaissance, qui appartient à cette minorité d'individus avisés capable de reconnaître les causes naturelles des miracles, que Pomponazzi qualifie de « philosophes, voire dieux terrestres » ; de l'autre, la connaissance fautive, propre au grand nombre des hommes ordinaires et ignorants (*rudes homines*) qui, restant prisonniers de leurs opinions invétérées, sont toujours enclins à chercher l'origine de ces phénomènes chez les anges ou chez les démons³⁰.

Cette rationalisation des phénomènes occultes, si elle détermine un élargissement de la notion de réalité naturelle, implique également une extension considérable, sur le plan social et politique, de la région de la *doxa*. Pomponazzi observe l'énorme pouvoir de la *doxa* populaire à construire ses propres mythes. Le peuple est en quelque sorte conçu par lui comme une catégorie sociale et politique homogène, puisque le peuple est, tout d'abord, une seule et indistincte catégorie cognitive, qui se caractérise par sa puissante capacité d'imagination et de croyance³¹.

28 Sur cet aspect de la doctrine de Pomponazzi, voir Jean Céard, *La Nature et les Prodiges. L'insolite au xvii^e siècle en France*, Genève, Droz, 1977, p. 98-105.

29 P. Pomponazzi, *De naturalium effectuum*, op. cit., p. 283-285.

30 *Ibid.*, p. 53 et 200.

31 *Ibid.*, p. 124.

C'est finalement cette capacité de croyance, qui se qualifie comme une vertu typiquement populaire, que les sages, notamment les fondateurs de religions et d'empires, doivent, selon Pomponazzi, bien se garder de décevoir, mais au contraire cultiver et encourager de tous leurs moyens³².

LE GOUVERNEMENT DE L'OPINION

82

Comme Machiavel, Pomponazzi se situe donc à l'origine d'une doctrine de la *doxa* et, plus exactement, de la *doxa* populaire qui rend possible et nécessaire sa connaissance et sa maîtrise de la part des détenteurs du pouvoir politique ou religieux. Cette proximité de vues est trop évidente pour être occasionnelle et il faudrait creuser davantage les liens qui unissent Machiavel aux milieux universitaires de Padoue et de Bologne³³. Quoiqu'il en soit, il importe pour l'instant de souligner que l'émergence de l'opinion publique en tant que sphère cognitive socialement déterminée, n'est pas séparable d'une démarche théorique et pratique visant à son gouvernement. Mais pour mieux comprendre la mise en œuvre, dès le xvi^e siècle, dans la culture politique italienne, d'un gouvernement de l'opinion, il faut prendre en compte l'apport décisif du platonisme politique. Trop souvent, on tend à associer la traduction et la diffusion des *Dialogues* de Platon, encouragée par Côme de Médicis et ses successeurs entre 1463 et 1484 et menée par Marsile Ficin, à un processus de désengagement généralisé de la vie politique active. En réalité, si la traduction de Platon a servi à légitimer le pouvoir d'une dynastie de marchands privée de toute légitimité naturelle, elle a aussi été essentielle pour l'élaboration de nouveaux outils intellectuels de gouvernement, comme les recherches d'Alison Brown l'ont montré³⁴. Plus précisément, l'apport de Platon paraît déterminant dans la définition d'un domaine spécifique du gouvernement concernant la *doxa*. Je me limite à évoquer deux aspects essentiels de cet apport.

32 *Ibid.*, p. 293.

33 Ces liens ont été soulignés déjà par Eugenio Garin, « Aspetti del pensiero di Machiavelli », dans *id.*, *Dal Rinascimento all'Illuminismo*, Pisa, Nistri-Lischi, 1970, p. 43-77.

34 Alison Brown, « Platonism in Fifteenth-Century Florence », art. cit.

Le premier concerne le rapport entre l'être et le paraître en politique, que Platon développe surtout dans le deuxième livre de la *République*. Platon écrit que, comme « le paraître vient au bout même de la vérité, et se montre souverain par le bonheur, c'est donc dans cette direction qu'il faut se tourner »³⁵. La réception de cette doctrine de l'apparence est largement attestée, mais le premier témoignage significatif de son usage politique se trouve sans doute dans une *Représentation sacrée* rédigée par Laurent de Médicis et jouée à Florence en février 1491 : « ce que fait le seigneur, nombreux sont ceux qui le font ensuite, car vers le seigneur sont tournés les yeux de tous »³⁶. En d'autres termes, la majesté de l'État et son pouvoir d'assujettissement se résument pleinement dans la perception visuelle que les sujets ont du souverain. Machiavel, qui a sans doute assisté à cette *Représentation*, retranscrit ce passage dans le chapitre 29 du troisième livre des *Discours*³⁷. L'opinion publique, qui pour lui a une consistance visuelle, se contente des apparences. C'est pour cette raison que, dans le chapitre 18 du *Prince*, l'art de gouverner est conçue comme l'art de gouverner l'opinion, lequel se traduit, tout d'abord, comme de l'autodiscipline qui impose au prince de contrôler son corps et ses émotions de manière à devenir souverain, face à son public, de son être et de son paraître. On n'est pas loin de la notion de « désinvolture » (*sprezzatura*) énoncée à la même époque par Baltasar Castiglione³⁸. La hiérarchie des vertus canoniques du bon prince – la pitié, l'intégrité, l'humanité – en est bouleversée : « Il n'est donc pas nécessaire qu'un prince ait toutes les qualités susdites, mais il est tout à fait nécessaire qu'il paraisse les avoir », affirme Machiavel³⁹.

35 Platon, *La République*, éd. Georges Leroux, Paris, Flammarion, 2002, p. 131, (II, 365bc).

36 Alison Brown, « Platonism », art. cit., p. 234, et Lorenzo de' Medici, *Rappresentazione di Giovanni e Paolo*, dans Lorenzo de' Medici, *Opere*, Bari, G. Laterza, 1913-1914, p. 100 : « e quel che fa lui sol, fanno poi molti, /ché nel signor son tutti gli occhi volti ».

37 Machiavel, *Œuvres*, p. 432 : « E quel che fa 'l signor, fanno poi molti ; ché nel signor son tutti gli occhi volti ».

38 Giulio Ferroni, « Sprezzatura e simulazione », dans Carlo Ossola (dir.), *La corte e il « Cortegiano »*, I : *La scena del testo*, Roma, Bulzoni, 1980, p. 119-147 ; les études sur les rapports entre Machiavel et Castiglione sont rares ; nous signalons Pietro Floriani, « Il ferro e la cote », dans Pasquale Guaragnella et Marco Santagata (dir.), *Studi di letteratura italiana per Vitilio Masiello*, Roma-Bari, Laterza, 2007, p. 447-460.

39 Machiavel, *Œuvres*, op. cit., p. 152.

Le second apport du platonisme dans la définition d'une sphère gouvernementale de la *doxa* à la Renaissance, concerne la nécessité politique du mensonge (ou du noble mensonge). « C'est à une quantité considérable de mensonges et de tromperies – lit-on dans le livre cinquième de la *République* – que nos dirigeants risquent de devoir recourir dans l'intérêt de ceux qui sont dirigés »⁴⁰. La séparation, dans le processus cognitif, entre ceux qui savent et ceux qui sont condamnés à l'erreur, nous l'avons remarqué, est un acquis partagé par les auteurs politiques italiens de la première moitié du xvi^e siècle. Cette distinction implique, par exemple, chez Machiavel une relecture de la religion romaine (*Discours* I, 11-15) où les quelques « sages » qui « connaissent bien les choses de la nature », gouvernement faisant un bon usage des mythes et des rites qui alimentent la dévotion et donc la crédulité et l'obéissance du peuple⁴¹. Chez François Guichardin, la doctrine du noble mensonge donne lieu, dans les *Ricordi*, à une prise de conscience très amère de la fracture qui sépare la « raison » et la vérité des gouvernants de l'opinion des gouvernés. Cette fracture inévitable est également constitutive du phénomène de la communication politique laquelle, remarque Guichardin, est fondée nécessairement sur une perception erronée de la réalité :

Ne vous étonnez pas qu'on ne connaisse point les événements des époques passées, ni ceux qui se produisent dans les provinces ou les lieux éloignés ; car à bien y regarder, on n'a pas vraiment connaissance des choses présentes, ni de celles qui se produisent journellement dans une même cité ; et il y a souvent entre le palais et la place publique un brouillard si dense ou un mur si épais que, l'œil des hommes n'y pouvant pénétrer, le peuple en sait autant sur ce que fait celui qui gouverne et sur les raisons qui le font agir que sur ce qui se passe en

⁴⁰ Platon, *La République*, *op. cit.*, p. 277 (livre V, 459c).

⁴¹ Machiavel, *Œuvres*, *op. cit.*, p. 213-222. Pour une lecture de ces chapitres, cf. Emanuele Cutinelli-Rendina, *Chiesa e religione in Machiavelli*, Pisa-Roma, Istituti editoriali e poligrafici internazionali, 1998, p. 153-252.

Inde. C'est pourquoi le monde se remplit aisément d'opinions fausses et vaines⁴².

Cependant, le gouvernement de la *doxa* ne se réduit pas à un bon usage de la tromperie. La principale contribution des théoriciens italiens à l'émergence de l'opinion publique, en tant que sphère cognitive et politique, consiste principalement dans la découverte de son altérité radicale. Si l'opinion publique existe, finalement, c'est parce que ce fonds commun de peurs, d'espairs et de superstitions est irréductible à la raison de ceux qui gouvernent. Mais ceux qui gouvernent doivent tout mettre en œuvre afin de lire et, peut-être, de parler le langage insensé du peuple. En définitive, c'est dans l'opinion du grand nombre que le prince, en dépit de toute alliance avec les élites, doit trouver, selon Machiavel, le fondement ultime de son pouvoir, car – écrit-il dans le chapitre 18 du *Prince* – « le petit nombre n'ose pas s'opposer à l'opinion du grand nombre qui a la majesté de l'État pour le soutenir »⁴³. La force aveugle et contraignante de l'opinion publique devient ainsi un outil essentiel de légitimation lorsque le prince sait se l'approprier. Une dynamique politique nouvelle, que l'on peut qualifier d'absolutiste, fondée sur une réciprocité nécessaire entre le prince et la *doxa* populaire, est en train de voir le jour.

42 « Non vi maravigliate che non si sappino le cose delle età passate, non quelle che si fanno nelle provincie o luoghi lontani; perché se considerate bene, non s'ha vera notizia delle presenti, non di quelle che giornalmente si fanno in una medesima città; e spesso tra il palazzo e la piazza è una nebbia sì folta, o uno muro sì grosso, che non vi penetrando l'occhio degli uomini, tanto sa el popolo di quello che fa chi governa, o della ragione per che lo fa, quanto delle cose che fanno in India; e però si empie facilmente el mondo di opinione erronee e vane », cf. Francesco Guicciardini, *Ricordi, conseils et avertissements en matière politique et privée*, éd. Alain Pons, Paris, Ivrea, 1998, p. 153.

43 Machiavel, *Œuvres*, op. cit., p. 155.

DEUXIÈME PARTIE

**Les combats de l'opinion publique
au XVII^e siècle**

L'OPINION PUBLIQUE SOUS LOUIS XIII

Hélène Duccini

Université Paris X-Nanterre

Ayant choisi de donner pour titre au livre que Joël Cornette a intégré à sa collection chez Champ Vallon en 2003 : *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, je me sens tout à fait concernée par le sujet de ce colloque : « L'opinion publique existe-t-elle à l'époque moderne ? », et non moins par l'introduction de Daniel Roche : « L'opinion publique a-t-elle une histoire ? »¹. Je suppose que ces points d'interrogation ont valeur rhétorique, car depuis le livre de Jürgen Habermas, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, publié en 1963², beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et beaucoup d'encre sur le papier.

Les définitions de l'« opinion publique », ont été précisées et affinées, voire radicalement contestées par Pierre Bourdieu qui est allé jusqu'à nier l'existence d'une opinion publique. En 1989, Michèle Fogel, qui s'étonne de n'avoir pas vu le mot ni le concept dans les livres d'histoire, s'emploie à la définir dans l'introduction de ses *Cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au milieu du XVIII^e siècle*³. En 1990, Roger Chartier, dans *Les Origines culturelles de la Révolution française*, revient sur la notion d'opinion publique pour discuter les théories de Jürgen Habermas⁴. En

- 1 Je tiens à remercier François Billacois pour sa relecture attentive de mon texte et sa critique stimulante et constructive.
- 2 Jürgen Habermas, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* [1963], trad. fr., Paris, Payot, 1978.
- 3 Michèle Fogel, *Les Cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au milieu du XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989.
- 4 Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 1990.

1992, Arlette Farge écrit *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*⁵, après avoir publié avec Jacques Revel, *Logiques de la foule. L'affaire des enlèvements d'enfants à Paris en 1750*⁶. Ces travaux sur le XVIII^e siècle, remettent en question les options idéologiques de Jürgen Habermas et précisent, non seulement l'espace où se diffuse l'information – la ville, ses places et ses carrefours – mais aussi les réactions aux informations, qui ne sont pas réservées aux élites, ce qu'Arlette Farge appelle « la sphère publique ». Les « gens » qui entendent et qui partagent un point de vue, qui discutent du contenu des messages, en particulier ceux émanés de l'autorité, contribuent à la formation d'une « opinion ». Dès lors qu'elle est largement partagée, elle devient « publique ». Arlette Farge insiste sur le fait que « le peuple n'est pas qu'un ventre », mais qu'il prend sa part de la discussion sur les problèmes de l'heure.

Est-il trop audacieux de chercher dans les siècles qui précèdent les Lumières des manifestations de l'opinion publique ? Pour le XVII^e siècle, on doit signaler le livre d'Hélène Merlin, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, publié en 1994⁷. Partant du « public », qui siffle ou applaudit au théâtre, l'auteur contribue à cette recherche de la définition du concept d'opinion publique. Même si le mot n'est pas encore présent dans les dictionnaires, celui de Furetière (1690) comme celui de l'Académie (1694), ni même dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, on peut identifier la formation d'un partage des opinions qui conduit à partager l'action et, donc, admettre qu'il existe bien une « opinion publique ».

Pour ma part, je voudrais essayer de la saisir aujourd'hui sous le règne de Louis XIII et à partir des sources qui me sont plus familières, les pamphlets et les estampes. Je ne touche pas aux rapports de police et aux sources judiciaires qui sont le vivier où s'alimente la réflexion d'Arlette Farge. J'atteins donc la réalité à travers sa médiatisation, considérant que les constats et les récits des auteurs traduisent aussi l'existence

5 Arlette Farge, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1992.

6 Arlette Farge et Jacques Revel, *Logiques de la foule. L'affaire des enlèvements d'enfants à Paris en 1750*, Paris, Hachette, 1994 [1988].

7 Hélène Merlin, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

d'une « opinion publique ». Dans la mesure du possible, au-delà des « émetteurs » de messages et à travers leur action, j'essaierai de montrer qu'ils s'adressent à un « public », pour faire apparaître, ensuite, si possible, les « récepteurs » de ces messages et leurs réactions.

Il est certes plus facile de faire une histoire de l'information, c'est-à-dire des émetteurs et de leurs messages, qu'une histoire de l'opinion publique, c'est-à-dire des récepteurs. Les sources de l'histoire de l'information sont pléthoriques. Qu'il s'agisse de pamphlets, de gazettes ou de livres, on compte par milliers. 3 300 pamphlets sous le règne de Louis XIII, 5 300 mazarinades, l'examen des fonds des bibliothèques mettent au jour des sources qui suggèrent une approche sérielle, propre aux pratiques de la recherche en histoire économique et sociale dans les années 1970. Mais Françoise Hildesheimer ne manque pas de souligner que de si grands efforts d'information et, le plus souvent, d'une propagande qui veut convaincre, sont là pour toucher un « public » et donc contribuer à la formation d'une « opinion publique ». Elle rappelle Richelieu et son « académie gazetière » et elle écrit à propos de *Faire voir, faire croire* : Richelieu « participe à une guerre des plumes qui ne le laissa jamais indifférent en un temps où « l'opinion publique » existait bel et bien comme en témoignent ces innombrables libelles destinés à l'orienter ou la dérouter, à l'informer comme à la désinformer »⁸.

En somme, à l'époque moderne, l'opinion publique se saisit le plus souvent « en creux » par rapport à l'information, même si cette information, venue en général du pouvoir ne représente qu'un des éléments qui peut forger l'opinion du public. Si les sources de l'histoire de l'information sont surabondantes, en revanche celles qui révéleraient le lecteur se font rares. Par exemple, pour saisir l'allure et le profil du lecteur de la *Gazette*, nous ne disposons pas d'une rubrique « courrier des lecteurs ». Si Renaudot entretient bien une correspondance avec certains de ses lecteurs, c'est pour en obtenir des informations et non des points de vue. Moins encore disposons-nous de sondages justement dénommés « d'opinion », invention récente.

8 Françoise Hildesheimer, recension du livre d'Hélène Duccini, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, dans *Parutions.com*, le 5 janvier 2004.

Il est certain que dans la circulation du message, nous saisissons mieux l'émetteur que le récepteur. À la limite, en fonction des intentions, de la forme et de l'expression du message nous nous représentons déjà un peu le récepteur, on dirait aujourd'hui la cible, mais ce récepteur, que comprend-il ? Comme une nourriture, le message est ingéré, digéré, intégré, partagé ou rejeté.

Depuis peu, en histoire contemporaine des médias, l'intérêt se concentre sur cette réception du message. Je n'en citerai pour exemple que le colloque organisé par l'INA à Paris-I-Panthéon-Sorbonne entre hier, aujourd'hui et demain⁹. Les titres des communications peuvent séduire ou provoquer les modernistes : « construction des normes », « lieux communs sur la réception », « publics et hiérarchies culturelles », « usages et appropriations », « expertise du spectateur », « problèmes de la réception ». Comment pouvons-nous, avec nos sources, essayer de saisir cet insaisissable récepteur ? Par quelles voies (ou quelles voix) l'opinion du public, du *quidam*, de l'homme de la rue, peut-elle s'exprimer au XVII^e siècle ? Qui dit quoi à qui ? Comment ces messages jetés sur la place « publique » sont-ils reçus ? Qui leur répond et comment ?

92

Pour répondre à ces questions, je suivrai le fil des moyens de la communication : l'oral d'abord, car tout le monde peut entendre et parler en retour ; l'écrit, ensuite, réservé à qui sait lire, tout en sachant que le lecteur peut lire à haute voix pour d'autres ; l'image, enfin, dont la compréhension, élémentaire et immédiate, peut être accessible au plus grand nombre, en partie sinon en totalité.

L'ORAL

La perception du message

Branly n'étant pas encore passé par là et le magnétophone n'existant pas, nous n'avons que des traces écrites de la communication orale pourtant prioritaire dans les sociétés anciennes. Cette priorité se traduit bien dans la formule du temps qui pour dire « je vous comprends », préfère

9 *Les Publics de la Télévision*, Colloque de l'INA, Paris-I-Panthéon-Sorbonne, Paris, 24-26 janvier 2008.



*Ce miserable Gazetier
ramptet déchire ses Gazettes
qui ne chantent que ses desfautes
et donne au Diable le mestier*

*Il connoit bien estant vaincu
que fortune son Ennemie
tourne le Dos a sa patrie
et ne luy montre que le cu*

Fig. 1. *Le Gazetier espagnol désespéré*, par Ganière, 1644,
Paris, BnF, Cabinet des Estampes, Qb1 (1654)

« je vous entends », à la formule que nous privilégions aujourd'hui :
« je vois ». On peut essayer de se représenter cette place de l'annonce,
du « cri », qui envahit l'espace public de la ville. Michèle Fogel a bien

montré dans *Les Cérémonies de l'information*¹⁰, comment le sergent crieur suivi de ses trompettes, eux aussi officiers du roi, avait pour fonction de faire connaître « les publications nécessaires [...] tant pour les affaires de Sa Majesté que pour celles où le public a intérêt »¹¹.

À cette information officielle qui procède « à son de trompe et cry public », s'ajoute celle pratiquée par le curé, le dimanche, du haut de la chaire. En effet, à la prédication proprement dite, homélie ou sermon, s'ajoute parfois une transmission orale d'informations sur l'état des affaires du temps, principalement en temps de guerre. L'annonce des *Te Deum* destinés à rendre grâces à Dieu pour les victoires remportées par le roi et ses armées en fait partie. En 1709, la lettre de Louis XIV à ses sujets devait être lue dans toutes les paroisses du royaume.

94

Les messages officiels ne sont pas seuls à circuler dans la ville. Les « crieurs » sont souvent des vendeurs. La série de gravures d'Abraham Bosse sur les cris de Paris est révélatrice. Les petits métiers ont longtemps proposé leurs services dans la rue. Les vitriers, les livreurs de glace « criaient » encore dans Paris dans les années d'après-guerre, au milieu du xx^e siècle ! Parmi ces petits métiers, se rencontre le colporteur qui vend ses feuilles volantes, comme plus tard le crieur de journaux.

Celui-ci vend des informations, et se lamente sur toutes les défaites que lui ont infligées les armées royales à Casal (29 avril 1640), Rocroi (18-19 mai 1643), Fribourg (3-4-5 août 1644). En fait, « la voix publique », la rumeur, peut, elle aussi, faire circuler des nouvelles. Le risque est grand que de l'un des témoins à un autre, et de cet autre à un troisième, l'information se modifie, se gonfle ou se déforme. Le bouche à oreille est très efficace, même dans cette très grande ville de 400 000 habitants, mais, à l'arrivée, la « nouvelle » est souvent méconnaissable. Doit-on, cependant, par méfiance ou scrupule, écarter tout recours aux nouvelles qui circulent en ville ? Jean Richer, qui crée en 1611 le *Mercurie François*, premier périodique en France, qui paraît chaque année jusqu'en 1631 régulièrement, puis de façon plus irrégulière jusqu'en 1648, explique lui-même comment il s'informe parfois en recueillant

10 M. Fogel, *Les Cérémonies de l'information*, op. cit.

11 *Ibid.*, p. 24.

les rumeurs qu'il juge plausibles ou les mieux accréditées. Dans l'introduction de son tome IV, il interpelle ainsi son lecteur : « [...] j'ay rapporté en quelque endroit quelque traict ç'a esté plutôt suivant qu'un chacun avait en bouche au temps où les choses descrites se sont passées que d'aucune passion que j'eusse de ma part ». Richer fait donc une part à la rumeur, aux on-dits, aux « bruits communs », bref, aux nouvelles qui circulent dans la ville de bouche à oreille. Quand, en 1624, Fancan fait campagne contre le contrôleur général La Vieuville, il intitule son pamphlet *Le Mot à l'oreille*, titre révélateur d'une pratique.

Les réponses orales aux messages oraux

Comment saisir ces traces de l'oral ? Quelles sources peuvent nous les révéler ?

On peut les chercher dans la littérature ou dans les journaux et mémoires des contemporains. Pour les avoir assidûment fréquentés quand j'écrivais la biographie du Maréchal d'Ancre, je sais qu'on y trouve mention des « bruits qui courent ». Pour être systématique, il faudrait revenir avec cette interrogation dans les *Mémoires* de Richelieu, Bassompierre, Fontenay-Mareuil, Phélypeaux de Pontchartrain, Loménie de Brienne, Rohan, fréquenter à nouveau le journal d'Arnauld d'Andilly. On y perçoit souvent une réprobation de la manière violente dont le maréchal a été éliminé. Cette violence d'État a jeté un froid. Les contemporains de l'Italien, s'ils condamnent le plus souvent le procédé, ne s'étendent pas sur la campagne de propagande entretenue par le nouveau pouvoir dans les semaines qui ont suivi l'assassinat. L'opposition se fait discrète. En tout cas, l'écho d'un « bruit public » ne s'entend guère ici.

On est là dans une situation bien différente de celle vécue à Paris au temps de la Ligue. À partir des mémoires-journaux de Pierre de L'Estoile, David El Kenz a étudié la réception des libelles publiés du temps de Henri III¹². Passionnante étude qui met en lumière non seulement les efforts d'une propagande, mais les effets de la réception. On y perçoit la

12 David El Kenz, « La propagande et le problème de sa réception d'après les mémoires-journaux de Pierre de L'Estoile », *Cahiers d'histoire, revue d'histoire critique*, n° 90-91, 2003, p. 19-33.

1642

PIECES SATIRIQUES CONTRE LES
ESPAGNOLS SUR LA PRISE DE PERPIGNAN

96



Fig. 2. Le Grand Effort du Castillan, gravure anonyme,
Paris, BnF, Cabinet des Estampes, Qb1 (1642)

lutte des partis, certains écrivant des graffiti que d'autres effacent la nuit et qui réapparaissent les jours suivant. À côté de la guerre des plumes, la guerre du charbon.

Par contre, « le bruit qui court » peut fort bien être un faux bruit, une rumeur qui se diffuse vite et bien par le bouche à oreille, lancée pour désinformer ; on pense à la rumeur lancée sur la soi-disant mort du Prince d'Orange pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg et destinée à jeter le trouble chez l'adversaire. En 1642, si on en juge par cette *Pièce satirique sur la Prise de Perpignan*, l'ennemi espagnol n'a pas hésité à se servir de la rumeur et des fausses nouvelles pour alarmer le bon peuple de Paris.

Sur cette estampe, publiée au moment de la prise de Perpignan rappelée par la vue perspective de la ville, on peut observer les Espagnols facilement reconnaissables : chapeau à haute coiffe, moustaches en crocs, lunettes (très fréquentes sans être obligatoires), fraise imposante, pourpoint serré et fermé de boutons, rosettes sous le genoux, tenant le bas, chaussures à grand décor. Le valet, éternel Sancho Pança, est chargé de trouver des projectiles dans la défécation de l'Espagnol. Mais ce qui m'intéresse davantage ici, c'est la légende :

Quelque faux bruit qu'il fasse courre
De ce Castillan la bravoure,
Au lieu d'un exploit valeureux
Dégénère en un pet foireux¹³.

Ce faux bruit qui dégénère en un pet foireux doit absolument être conjuré et la propagande du roi s'emploie à en répandre l'image. J'attire l'attention sur le fait que deux lapins, images de la poltronnerie, s'enfuient du pet foireux, effrayés par ce tonnerre.

Pour en finir avec la saisie des traces de l'oral, je crois qu'il faudrait aller voir du côté de la chanson. Les « airs connus » peuvent servir de support à des couplets porteurs de messages. On y rencontre l'effort de propagande comme celui de la contestation. Les mazarinades sont là pour en témoigner.

13 Les estampes qui illustrent cet article appartiennent aux fonds de la Bibliothèque nationale de France. Elles figurent sous la cote Qb1 suivie de la date de la gravure.

Je prendrai un exemple, qui dépasse le règne de Louis XIII, mais dont je peux penser sans grand risque qu'il traduit une pratique ancienne : *La Raillerie des François sur l'armée du Prince d'Orange*, gravure anonyme de 1691. On remarque d'abord que le Prince d'Orange conduit une armée de rats et de souris dont l'avant-garde est composée de lapins « tout gris » comme dit la chanson. Tous ces animaux sont réputés peureux et devraient déguerpir au premier bruit, donc à la première mousquetade. Mais, pour l'instant, m'intéresse davantage le témoignage, présent dans cette gravure, sur l'utilisation de la chanson comme vecteur de nouvelles et de raillerie. En effet, après le titre, l'auteur de la gravure précise : « Sur l'air : *bon ce dit on* ». Les paroles de la chanson suivent et les deux derniers vers de chaque couplet sont repris dans les deux premiers vers du couplet suivant, ce qui est une forme traditionnelle dans la chanson populaire, *À la claire fontaine* ou les *Trois jeunes Tambours* par exemple. De même le dernier vers est répété en bis. On peut faire une deuxième remarque sur la diffusion de cette chanson qui se chante partout chez les coalisés de la Ligue d'Augsbourg :

En Hollande et Espagne,
L'on chante en public
Jusque dans l'Allemagne
Et en France aussi ce dit il

Qu'on va faire une armée
Pour cette campagne icy (bis).

Faut-il souligner que l'on chante « en public ». Les chanteurs deviennent-ils alors des manifestants qui adhèrent à la raillerie ?

On peut penser, en tout cas, que les nouvelles chuchotées à l'oreille ou les chansons plus sonores s'entendent dans les rues, sur les places ou dans les estaminets, après boire.

On voudrait saisir aussi les débats, qui s'expriment, toujours à l'oral, dans les assemblées. De celles de la fabrique dans les paroisses rurales, qui ne nous ont pas laissé de procès-« verbaux », jusqu'aux grandes assemblées extraordinaires que sont les états généraux. Porter la parole

est une fonction et un honneur et ce peut être soutenir un combat ou, pour le moins, une controverse.

L'ÉCRIT

Après les études sur les pamphlets de la régence de Marie de Médicis et du règne de Louis XIII¹⁴, celles menées sur la *Gazette*¹⁵ et sur les mazarinades¹⁶, je ne crois pas nécessaire de m'appesantir aujourd'hui sur l'information et la propagande qui circule à Paris et dans les grandes villes de provinces, qui ont elles-mêmes leurs imprimeurs et leurs libraires.



Fig. 3. Carte des villes où sont publiés des libelles entre 1610 et 1643¹⁷

- 14 H. Duccini, *Faire voir, faire croire, op. cit.*
- 15 Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, et Stéphane Haffemayer, *L'Information dans la France du XVII^e siècle. « La Gazette » de Renaudot, de 1647 à 1663*, Paris, H. Champion, 2002.
- 16 Christian Jouhaud, *Mazarinades, la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985, et *id.*, « Les libelles en France au XVII^e siècle : action et publication », *Cahiers d'histoire, revue d'histoire critique*, n° 90-91, 2003, p. 33-47. Hubert Carrier, *La Conquête de l'opinion*, Genève, Droz, 1989.
- 17 H. Duccini, *Faire voir, faire croire, op. cit.*, p. 48.

Les masses publiées témoignent à elles seules de l'intérêt du public ou tout au moins d'un certain public pour la « chose publique ».

Les poussées pamphlétaires se manifestent en fonction de la liberté d'expression tolérée sous la régence de Marie de Médicis et abandonnée aux opposants pendant la Fronde. Il est bien évident que les imprimeurs et les libraires ont fait de très bonnes affaires dans les périodes favorables au débat public : la réunion des états généraux en 1614-1615 et les années de la Fronde. Il est non moins certains que les dispositions prises dès 1618 et plus encore après le retour de Richelieu au pouvoir en 1624 pour contrôler la circulation de l'imprimé retentit très fortement sur l'expression de la contestation. Que l'opinion publique adhère aux choix du prince, c'est très bien, qu'elle conteste, voilà qui ne convient plus. Bassompierre, pour ne citer que lui, s'exprime de façon plus libre dans les années de la Régence que sous le gouvernement du Cardinal qui finit par l'embastiller.

100

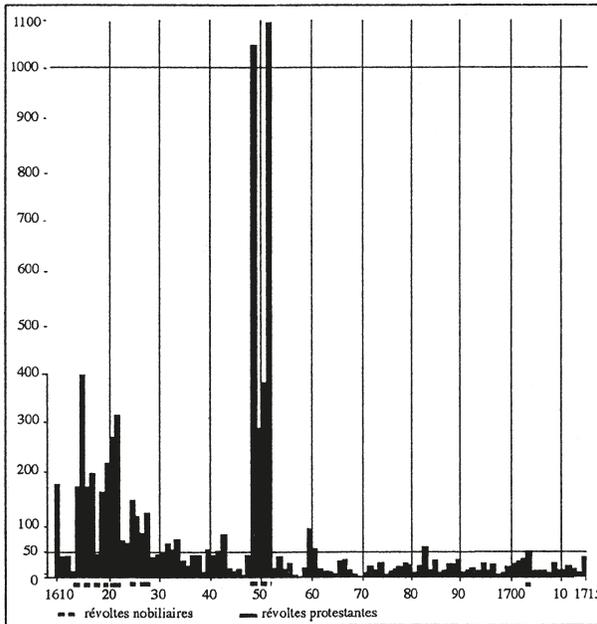


Fig. 4. Histogramme de la production pamphlétaire 1610-1715¹⁸

¹⁸ *Ibid.*, p. 20.

Je voudrais me limiter à deux moments polémiques qui éclairent la façon dont les messages écrits étaient reçus sur la place publique au XVII^e siècle. Je m'arrêterai d'abord sur la polémique conduite par Fancan en 1624 contre le contrôleur général La Vieuville. Richelieu emploie alors les services de bonnes plumes, Fancan est de celles-ci, pour mener ce que certains ont appelé une véritable « campagne de presse » contre son rival au Conseil. Ayant publié son pamphlet, *Le Mot à l'Oreille*, qui a remporté un vrai succès, Fancan reprend la plume et fait paraître *La Voix publique au Roi*¹⁹ : occasion rêvée pour lui de décrire le succès de son premier libelle. On voit ainsi comment, à partir d'un écrit bien diffusé on peut voir s'enfler la rumeur qui, à son tour, le porte. Fancan s'adresse au roi : « l'on a veu courir par Paris et dans vostre Cour un certain petit livret intitulé (*Le Mot à l'Aureille*) comme s'il eust contenu tous les mystérieux secrets de Vostre Estat, ce qui a rendu un chacun désireux d'en entendre la lecture ; de sorte qu'il a servi d'entretien à toutes les bonnes compagnies parmy lesquelles chacun s'est meslé d'en dire son opinion : En quoy les jugements se sont rencontrés assez divers »²⁰. « Chacun s'en est mêlé, d'en dire son opinion ». Voilà le mot lâché : les opinions s'expriment et ces opinions sont partagées. Fancan, fort du succès de son premier pamphlet, se présente comme porteur d'une opinion que nous dirions « publique » : « Ce que j'ay maintenant à représenter à V.M. n'est pas un discours de mesdisance, ny une raillerie complaisante, c'est une vérité la plus importante, Sire, qui puisse estre aujourd'huy annoncée à un grand Roy, dans l'urgente nécessité dutablissement de ses affaires. Ce n'est pas aussi la pensée d'un simple particulier, mais celle de tous les gens de bien et de tous les judicieux personnages de vostre Estat. En un mot, C'est la voix publique »²¹.

Voilà donc bien cette « voix publique » qui exprime « l'opinion publique ». Cette coalescence des opinions peut-elle agir sur l'événement ? L'opinion ainsi exprimée peut-elle peser dans le jeu politique, dans le jeu des décisions ? De fait, La Vieuville a été écarté, assurant à Richelieu

19 Fancan, *La Voix publique au Roi*, s.l., 1624, 67 p. BnF, Lb³⁶2241.

20 *Ibid.*, p. 3.

21 *Ibid.*, p. 5.

la première place au conseil du roi. Influence conquise à la cour certes, mais aussi appuyée à la Ville sur une « opinion publique » forgée dans la polémique pamphlétaire.

102



Le Comte de Servien  Surintendant des Finances.

*Il fut Surintendant sans faueur, sans jutrigue,
La voix publique le choisit,
Et Personne n'y contredit,
Le bruit de son Renom faisoit toute sa brigade.*

Fig. 5. Le Comte de Servien, Marquis de Sablé, Surintendant des finances, 1653,

Paris, BnF, cabinet des Estampes, Série N2, D 261071

Ce recours à l'acquiescement de la « voix publique » apparaît également au moment où Abel Servien devient contrôleur général des finances en 1653.

Sous son portrait²², apparaît une légende qui traduit cette pesée de l'opinion publique :

Il fut Surintendant sans faveur, sans intrigues
La voix publique le choisit
Et personne n'y contredit
Le bruit de son Renom faisait toute sa brigue.

Comme nous parlons d'écrit, je crois qu'on ne peut faire l'économie d'une question sur la façon dont les lecteurs maîtrisent la lecture, sujet sur lequel les travaux de Roger Chartier nous éclairent²³. Lecture bourdonnante ou silencieuse, lecture privée et lecture publique, lecture partagée qui élargit le public à celui de leurs auditeurs, tout ceci a fait l'objet d'études savantes, je n'ai pas à y revenir. Toutefois, avant de conclure sur la diffusion de l'écrit, je ne résisterai pas à la tentation de vous lire un petit texte que je trouve très éclairant sur le spectacle de la rue au xvii^e siècle. Il s'agit d'une mazarinade qui met en scène les lecteurs d'un placard affiché à Paris au temps de la Fronde, plus précisément le 24 juillet 1651, au moment où le prince de Condé et son parti tiennent le haut de pavé. Condé est passé à la révolte en 1650. En 1651, il est à Paris, mais les heurts sont fréquents entre les partisans du coadjuteur, le futur cardinal de Retz, et ceux de Condé.

Dimanche on vid en divers lieux
Quelques placards séditieux
Que Messieurs de la populace
Alloient lire de place en place
Sçavoir, chicaneurs, écoliers,
Fripons, crocheteurs, bateliers,
Courtauds, marchands, apprentis, maîtres,

22 Anonyme, *Abel Servien*, 1653, BnF, cabinet des Estampes, série N2, D261071.

23 Roger Chartier (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Le Seuil, 1997, et *id.* (dir.), *Pratiques de la lecture*, Paris, Payot, 1993.

Soldats, filoux, clerks, moines, prestres,
 Riches et gueux, méchants et bons,
 Et même on vit quelques barbons
 Afin d'en voir mieux les articles
 Qui chargeoient leurs nez de bésicles ;
 Mais la plupart de ces lecteurs,
 Qui n'estoient pas de grands docteurs,
 Par des opinions diverses,
 Eurent entre eux des controverses
 Sur le sujet desdits placards,
 Jusqu'à s'entr'appelés pendards ;
 Et comme on voit, en tout rencontre,
 L'un être pour et l'autre contre,
 L'un disoit : « Le placard dit bien »,
 L'autre disoit : « Il n'en est rien » ;
 Et l'on en vit prêts à se battre,
 Pour le moins plus de trente-quatre
 Qui s'échauffoient au dernier point ;
 Mais ils ne se battirent point.

Ce texte est extrêmement éclairant sur les pratiques de la lecture, en public, le placard étant affiché « en divers lieux », et sur les échanges qui s'en suivent pouvant aller jusqu'aux coups certains jours. Quelle est donc cette « populace » qui va lire « de place en place » ? J. Habermas cantonnait les récepteurs aux élites « bourgeoises », celles des salons ou des cafés, invention du XVIII^e siècle. Arlette Farge a montré que le « peuple » pouvait en prendre sa part et la mazarinade confirme dans son énumération l'étendue sociale de la réception, entremêlée d'ailleurs de catégories morales, à moins que les « fripons » et les « filoux » n'exercent une activité régulière, sinon respectable. On y trouve évidemment ceux qui, par fonction, maîtrisent la lecture : chicaneurs, écoliers, clerks, moines, prestres et marchands. Mais se rencontrent aussi les catégories laborieuses de l'atelier, « apprentis et maîtres », des soldats, des bateliers, des crocheteurs, autrement dit « riches et gueux ». Donc de tout âge (la mention des vieillards chaussant leurs bésicles rend la scène très vivante) et de toutes conditions. Enfin, il est

bien dit que ces lecteurs ne sont pas « de grands docteurs ». Ils ont donc une opinion sans appartenir pour autant à une élite du savoir disposant d'une compétence qui les rendrait aptes à juger des choses de la politique, en tout cas du « bien commun ». Mais, et c'est là aussi l'intérêt de la mazarinade, ces lecteurs ont des « opinions diverses » qui amènent des controverses, verbales donc, avant que de manquer en venir aux mains. Sans doute se rencontrent ici des condéens et des partisans du coadjuteur qui s'injurient, « comme on voit en tout rencontre », « prêts à se battre ». Le chiffre de « trente-quatre » semble là pour la rime, encore ne devait-il pas être invraisemblable. Tous sont-ils des lecteurs ou bien certains lecteurs ont-ils mis les autres au courant du contenu du placard ? On est en droit de le penser. Nous sommes bien ici dans la ville où les passions s'échauffent et où les partis cherchent chacun à gonfler leurs troupes, devant la formation des « opinions », devant des discussions « publiques » de gens « de la rue », qui sont prêts finalement à s'engager, voire à en découdre.

En période de troubles, alors que les différents partis cherchent à augmenter le nombre de leurs partisans, la polémique doit conduire à l'action. Il est certain que c'est dans la lutte elle-même, dans les manifestations ou les cérémonies publiques qui concentrent les foules, que s'apprécie véritablement l'émergence de l'opinion publique. Mais cet aspect de l'effet de la polémique sur et par l'opinion ne peut véritablement se manifester que dans les périodes de troubles, où tout le savoir et toute l'information ne sont pas confisqués par le seul pouvoir qui en détient le secret, et où existe un espace pour une libre parole.

L'IMAGE

M'en tenant à identifier autant que faire se peut les récepteurs de messages, j'aborderai pour finir, un dernier moyen de communication, l'image. Le temps n'est plus où l'image n'était pas tout à fait considérée par les historiens comme une source à part entière. En conséquence, je peux consacrer ma dernière réflexion à ce troisième média. Sans m'attarder à de longues analyses sémiologiques, je rappellerai seulement que l'image touche la sensibilité et pas seulement l'intellect, qu'elle peut être comprise sans un détour par le texte, même si les légendes y sont



Fig. 6. *L'Espagnol tombé sur le cul*, par Ganiere,
Paris, BnF, Cabinet des Estampes, Qb1 (1654)

très développées et, enfin, que, sous le règne de Louis XIII, elle est aux seules mains des gouvernants.

L'un des grands domaines de l'image est évidemment l'image pieuse, celle qui fait sourire devant l'enfant de la crèche et pleurer sur le Christ souffrant. Pour ce qui est de l'exploitation de l'image dans ce que nous

appellerions aujourd'hui la communication politique, le message se concentre davantage sur l'information, la justification ou la propagande dans sa volonté de glorification, de persuasion ou de critique de l'adversaire.

L'efficacité de l'image tient à ce qu'elle fait appel à une lecture globale qui cherche un effet immédiat de l'ordre de l'émotion.

Cet *Espagnol tombé sur le cul* déclenche le rire dès le premier abord. Le spectateur s'identifie ou s'associe spontanément au Français qui entrouvre la porte et se gausse de son ennemi et rival. L'effet des mises en spectacle pratiquées par le graveur laisse quelque peu supposer son public.



Fig. 7. *L'Étaleur*, par Jacques Callot, 1616, frontispice des *Varie figure di Gobbi*, Paris, BnF, Cabinet des Estampes, ED 25 (A, 2) FOL

Michèle Fogel a cartographié les itinéraires de la publication des actes royaux par le crieur public²⁴. Sans doute serait-il intéressant de savoir

²⁴ M. Fogel, *Les Cérémonies de l'information*, op. cit., p. 31, 42, 46.

s'il y avait coïncidence avec les lieux où les placards étaient affichés, ce que l'on peut supposer. Dans quels endroits stratégiques interpellaient-ils le passant ? Faute d'étude sur le parcours des curieux, on peut essayer de savoir quels étaient ces flâneurs qui s'arrêtaient pour regarder les placards. Les témoignages sont rares. Je m'arrêterai à deux exemples.

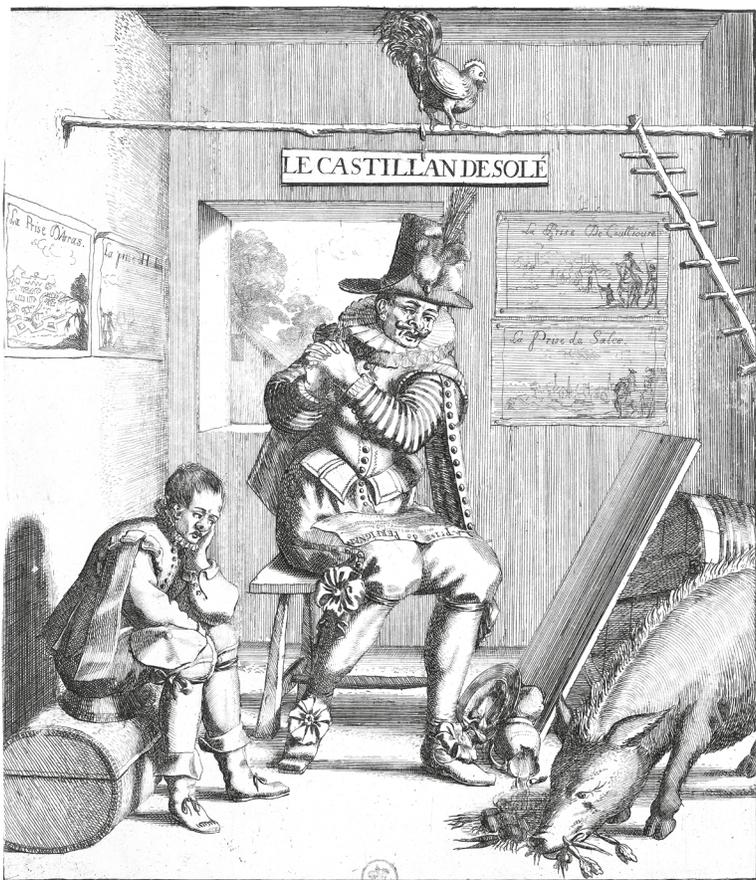
En ouverture de ses *Varie Figure*, Jacques Callot a placé une scène de rue. Un « étaleur » est assis devant son éventaire et il fait l'article sur ses estampes. Différents formats, à la française ou à l'italienne, différents genres, du moins peut-on le supposer. Autour de lui se sont arrêtés des passants : un porte-faix, un bourgeois qui sort sa bourse pour un achat, des enfants d'autres silhouettes, masculines de toute façon. Les estampes sont donc vendues par le marchand ambulant, par le colporteur, chez les libraires installés dans la galerie du Palais, sur les quais de la Seine, comme aujourd'hui les bouquinistes, par ceux, plus à l'aise, qui tiennent boutique rue Saint-Jacques ou, sur la rive droite, près du cimetière des Innocents. Pour aller plus loin, il faudrait pouvoir explorer les archives comptables de ces métiers du livre. Difficile entreprise.

Une deuxième question se pose : que deviennent les images une fois achetées ? Nous avons pas mal de représentations des intérieurs du temps qui montrent la disposition des tableaux accrochés aux murs. À titre d'exemple, on peut regarder ce *Castillan désolé* (fig. 8).

Il se désole de toutes les villes qu'il a perdues :

Arras, Hedin, Couilloure et Salce
 Ont affligé ce Castillan
 Mais la perte de Perpignan
 A fait sa dernière disgrâce.

Richer, le graveur, se borne aux victoires françaises. La reddition de Breda, le 10 octobre 1637, occupée par les Espagnols depuis 1625 et reconquise par Frédéric-Henri de Nassau, a été illustrée par Vélasquez dans son tableau, *Les Lances*. Mais ce haut fait n'a pas sa place ici. Pour Richer seules comptent les victoires françaises. Le 29 juin 1639, le maréchal de La Meilleraie s'est emparé de Hesdin « en présence du roi ». Le 19 juillet suivant, Condé et Schomberg ont pris Salces, en Roussillon.



ARRAS, HEDIN, COVILLOVRE, ET SALCES.
 Ont affligé ce CASTILLAN
 Mais la perte de PERPIGNAN
 A fait sa dernière disgrâce.
 Richer In. et fecit.

Il veut s'en apprendre la prise
 Qui le rend ainsi DESOLE
 Et même son zalet pelé
 En pleure sur une valsa.

Aussi doivent il bien se plandre
 Lors qu'un PORC croque leur dîné
 LE COCQ FRANCOIS leur force au nez
 Pour mieux les achever de peindre
 Cuv. priat. Regis

Fig. 8. *Le Castillan désolé*, par Richer, Paris, BnF, Cabinet des Estampes, RES TF-2 FOL

En 1640, Arras a subi un long siège du 13 juin au 10 août. En 1642, les 26 et 27 mars, le maréchal de La Mothe-Houdancourt a taillé en pièces l'armée espagnole envoyée en renfort pour dégager Collioure, qui se rend finalement le 13 avril. Turenne met alors le siège devant Perpignan, qui capitule enfin le 9 septembre, suivie de Salses le 15 et de Lérida le 7 octobre, livrant tout le Roussillon au roi.

On a donc, dans cette suite d'estampes, une sorte de résumé des dernières campagnes victorieuses des armées du roi. Les estampes sont

installées au mur deux par deux : à gauche, la frontière nord, Arras et Hesdin, au fond, la frontière des Pyrénées, Collioure et Salces. On peut supposer, que dans une maison dont le propriétaire expose ainsi des gravures, celles-ci peuvent être regardées par les gens de sa famille, ses domestiques, ses convives et visiteurs. Le cercle des spectateurs déborde ainsi largement celui des acquéreurs.

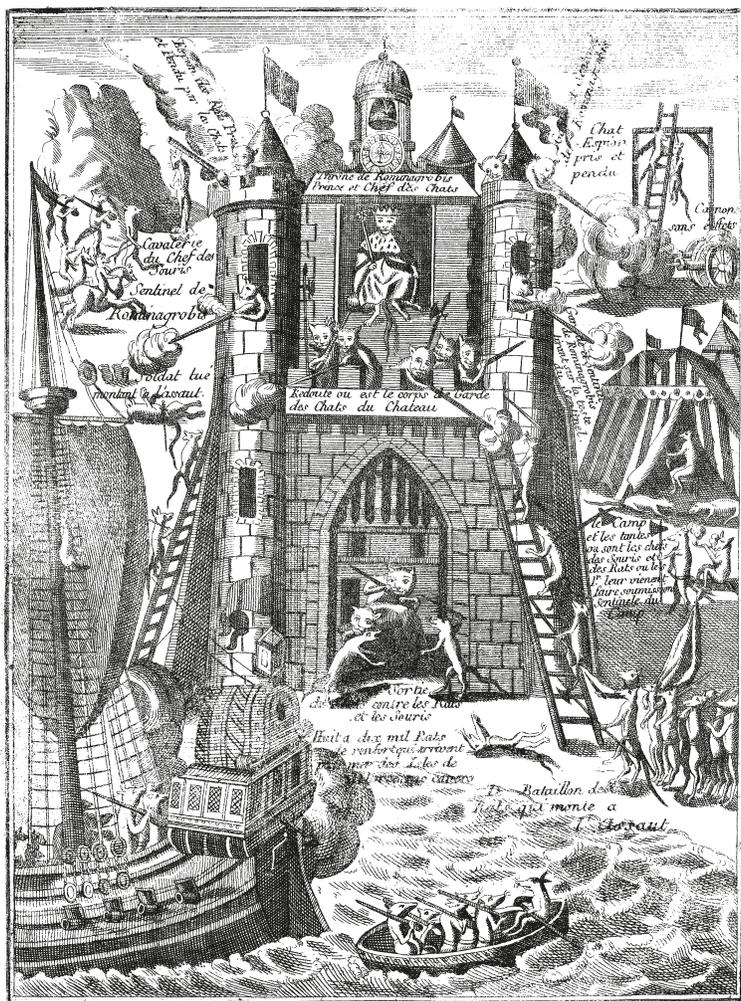
110

Pour finir ce tour d'horizon, des moyens de communication auxquels sont soumis les sujets de Louis XIII, je voudrais examiner le cas particulier du siège et de la prise d'Arras qui prépare le rattachement de l'Artois à la France et dégage sensiblement la frontière au nord de Paris. Cet événement se déroule sur plusieurs mois, de juin à août 1640. Sur le front des libelles, l'année 1640 marque un pic très sensible : 52 pamphlets, dont 42 ont pour sujet la guerre et, dans la guerre, les sièges et les batailles, dont 12 libelles pour le seul siège d'Arras. Même l'année 1642, marquée pourtant par les opérations en Roussillon et la prise de Perpignan ne compte que 36 pamphlets pour toute l'année, dont 6 concernent le procès de Cinq-Mars et 18 le Cardinal, c'est-à-dire que les affaires militaires et la soumission de la Catalogne ne représentent finalement que 14 libelles. Très présente donc dans les pamphlets, Arras l'est aussi dans les estampes, mais celles-ci paraissent seulement après la chute de la place pour célébrer la victoire. On en compte 17 pour l'année, dont 5 pour le seul siège d'Arras.

Ce qui rend ces images particulièrement intéressantes pour mon enquête sur les moyens de communication, c'est précisément que les écrits, les dictons et les images se répondent. Pour comprendre le thème iconographique qui les traversent, il faut savoir d'abord que les rats et les souris représentaient un fléau envahissant dans les campagnes et, plus encore dans les villes. Avoir un chat était une nécessité pour se défendre des rongeurs. Le combat des chats contre les souris est déjà le thème d'une gravure de 1610 qui célèbre la victoire des chats.

La longue légende est explicite : « Le Fort des Chats assiégé par mer et par Terre, par les Rats et les Souris, ou il est Mort, du temps jadis, plus de dix-huit cent mil Rats et Souris, dont les Chats ont remporté une grande victoire sur eux, leur ayant fait lever le siège et les ayant contraint de ne plus paroître ». Au centre de la partie supérieure du château se

tient Raminagrobis, le prince des Chats. On est en présence d'une démonstration de l'art des sièges et de la guerre : bataillon de renfort, assaut sur les échelles, camp et tentes des assaillants ; corps de garde des



*Le Fort des Chats assiégé par Mer, et par Terre, par les Rats et les Souris, ou il est Mort du temps jadis plus de dix huit cent mil Rats et Souris, dont les Chats ont remportée une grande Victoire sur eux, leur aiant fait lever le Siège, et les aiant contraint de ne plus paroître . . **

Fig. 9. Le Fort des chats assiégé par les rats et les souris, gravure anonyme, Paris, BnF, Cabinet des Estampes, RES QB 201 FOL – Hennin n°1634

chats du château, sentinelles, espions, rien n'y manque. Raminagrobis et ses fidèles sont donc nécessaires à l'ordre de la ville.

Or, en 1640, un proverbe, une « prophétie », courait dans Arras : « Quand les Français prendront Arras (Arras rime avec rats), alors les rats mangeront les chats ». Ce thème, répandu par la « voix publique » est devenu si connu, si répété, que les graveurs l'ont systématiquement associé à l'illustration de la victoire, soit dans la légende soit dans la personnalisation des adversaires.

112

Au centre de la composition, le roi monté sur un cheval bondissant, représentation traditionnelle du roi de guerre victorieux, s'avance vers les bourgeois de la ville, agenouillés et venus lui remettre les clefs de leur bonne ville. Derrière le roi, M. de Chaune, M. de La Meilleray et M. de Chastillon, qui ont contribué au succès du siège. Au fond, une vue cavalière de la place ceinte de ses remparts. Enfin, tout en haut de l'estampe la légende qui fait référence au proverbe : « Les Rats n'ont pas pris les Chats, mais les François ont pris Arras ».

D'autres graveurs ont aussi exploité le thème, mais en montrant l'hidalgo espagnol menacé par les rats.

L'hidalgo tombé à la renverse est assailli par les rats, le chat, sur le toit de la bâtisse voisine surveille cette invasion sans intervenir et la bannière vantant la mort aux rats est en berne. La lettre de la gravure fait explicitement référence au proverbe :

Je croyais cette prophétie
(Quand les François prendront Arras
Les Souris mangeront les cats)
Estre de durée infinie,
[...]
La prophétie est donc bien fausse :
Car ces souris font peur aux cats
Et viennent me ronger le cas
Que je porte en mon haut de chausse.

Abraham Bosse reprend ici le thème du marchand de mort aux rats. Son hidalgo, unijambiste et infirme, n'est plus en mesure de menacer son adversaire français.

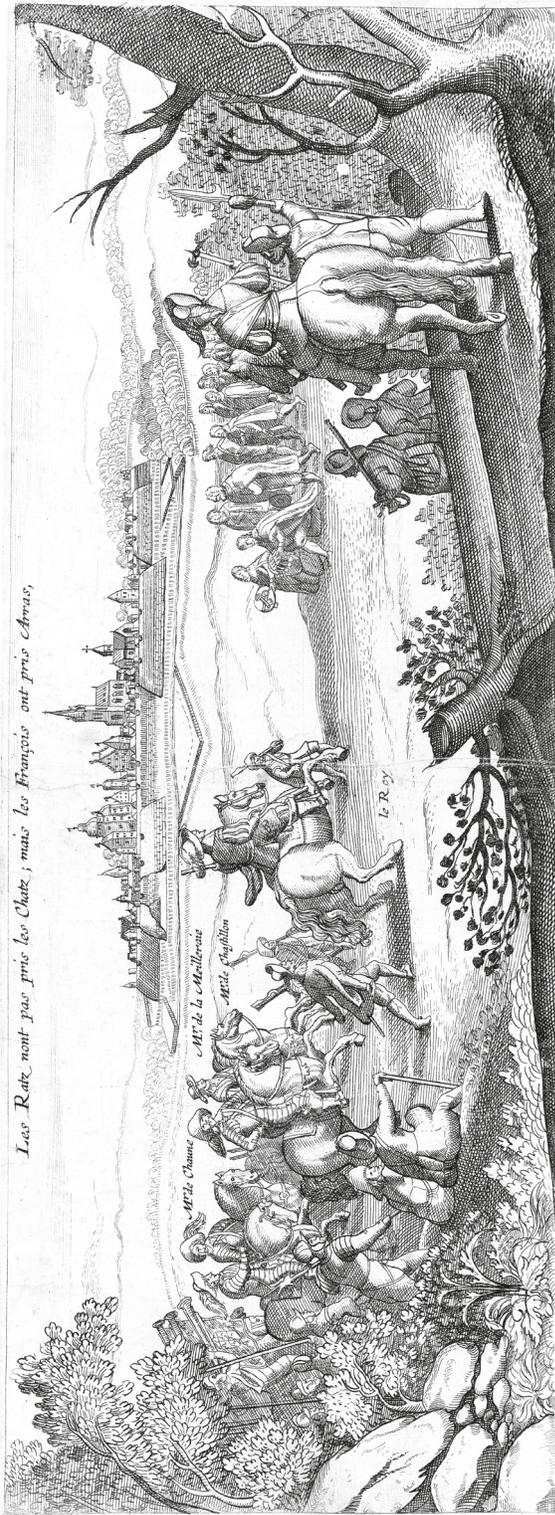


Fig. 10. *La Reddition d'Arras*, gravure anonyme, 10 août 1640, Paris, BnF, Cabinet des Estampes, RES QB 201 FOL – Hennin n° 2850



Fig. 11. *L'Espagnol envahi par les rats*, par Guerignan,
Paris, BnF, Cabinet des Estampes, Qb1 (1640)



Vn hidalgo qui aux combats *Par vn infortune de guerre*
Faisoit trembler toute la terre *Va criant de la mort aux rats.*
Bosse sculp. *le Blond excud. avec Privilège*

Fig. 12. *Le Marchand de mort aux rats*, par Abraham Bosse, Paris, BnF, Cabinet des Estampes, RES QB 201 FOL – Hennin n° 2970



Fig. 13. *La prise et deffaite et prise générale des Chatz d'Espagne par les Ratz François devant la Ville et Cité d'Arras*, par G. Perelle, 1640, Paris, BnF, Cabinet des Estampes, RES QB 201 FOL – Hennin n° 2849

Cette fois le graveur habille les chats en Espagnols et les rats en Français et toute la légende fonctionne sur cette personnalisation des deux nations.

Ici le gigantesque chat n'a plus de l'hidalgo que l'épée et la fraise, mais la « prophétie » est toujours là, désormais intimement associée à cet exploit mémorable de la prise d'Arras.

Si nous avons tendance à penser, en suivant la pensée de J. Habermas, que l'opinion publique est un contre-pouvoir, il ne faut pas oublier cependant que la communication du pouvoir peut aussi emporter l'adhésion et, dans le cas de la prise d'Arras, créer une « réjouissance publique », qui se félicite de la victoire. En somme, le pouvoir a besoin, même sous un monarque « absolu », de l'acquiescement du public, comme, dans la tragédie antique, un protagoniste a besoin du chœur.



Fig. 14. Pièce satirique contre les Espagnols sur la prise d'Arras, par J. Lagniet, 1640, Paris, BnF, Cabinet des Estampes, Qb1 (1640) (le grand chat)

En abordant la conclusion, je serai tentée d'évoquer les citoyens d'Athènes sur l'agora, ceux de Rome invités à lire des inscriptions dans la ville ou le long des routes. Dans son livre, *Donner à voir, donner à lire. Mémoire et communication dans la Rome ancienne*, Mireille Corbier pose les questions qui nous préoccupent : quels objectifs les auteurs d'inscriptions poursuivent-ils ? Quelle est la compétence des lecteurs dans la Rome antique ? Comment faisaient-ils leur profit des informations diffusées dans la ville ? N'avaient-ils pas, eux aussi, des opinions à partager sur « le bien commun » ? L'auteur n'hésite pas à affirmer : « Une opinion publique s'exprimait donc : elle nous situe en fait sur les franges de l'oral et de l'écrit »²⁵.

Pour le XVII^e siècle, ayant montré qu'existe une réelle circulation de l'information, que celle-ci est reprise, assimilée voire critiquée par ceux à qui elle est destinée, il resterait à s'interroger sur l'effet produit et sur les actions déclenchées en retour. Y a-t-il, à l'époque moderne une

25 Mireille Corbier, *Donner à voir, donner à lire. Mémoire et communication dans la Rome ancienne*, Paris, CNRS Éditions, 2006, p. 71.

véritable pesée de l'opinion publique sur le destin des « peuples » ? Les Grands en révolte sous la régence de Marie de Médicis ont largement utilisé la polémique pour obtenir des réponses à leurs revendications. Le « parti » de monsieur le Prince s'est regroupé derrière son chef à l'appel des manifestes. Le jeu des prises de parole et des « réponses » permet de suivre, au-delà des intérêts, le débat sur la « réformation » du royaume. Mais après l'arrivée au pouvoir du cardinal, la polémique se rétracte, la production pamphlétaire s'effondre, mieux, elle passe dans la main du cardinal, comme les gravures qui servent à soutenir l'action du roi. Il faut donc attendre la Fronde pour voir réapparaître le flot des libelles favorables ou hostiles à Mazarin et, par conséquent, la pesée de leurs auteurs et de leur public sur le cours des choses.

118

En somme, la France ne jouit-elle pas d'un régime politique idéal qui combine monarchie, aristocratie et démocratie. En effet, au sommet, le roi décide ; les grands qui comportent leurs faucons et leurs colombes, discutent et proposent ; le peuple, entendu au sens civique du terme, c'est-à-dire la *sanior pars* qui s'exprime dans ses institutions représentatives, communales ou générales (assemblées des notables ou des états généraux), alterne les louanges et les plaintes pour dire où se trouve le bien commun. Dans les périodes de crise, le roi, quand il ne peut trancher entre les propositions contradictoires des grands, écoute le peuple, la « voix publique », cette opinion, au moins potentiellement consensuelle, qui transcende les opinions particulières.

LA BATAILLE DE L'OPINION PUBLIQUE.
LA MONARCHIE HISPANIQUE FACE À LA
RÉVOLUTION NAPOLITAINE (MILIEU XVII^e SIÈCLE)

Alain Hugon

Université de Caen Basse-Normandie – CRHQ-UMR 6583

Au moment où nos sociétés alphabétisées voient la galaxie Gutenberg débordée par d'autres médias qui à leur tour accélèrent la circulation des opinions, alors qu'on ne cesse de parler de mondialisation, on doit se montrer circonspect vis-à-vis de la notion d'opinion publique, comme l'affirmait Bourdieu il y a une trentaine d'années : cette notion n'existerait pas plus aujourd'hui que dans le passé, étant insaisissable¹. Pourtant, suivant la thèse de la sphère publique développée par J. Habermas, des historiens et philosophes ont souligné l'ancrage de cette notion d'opinion publique dans le XVIII^e siècle, en étroite relation avec l'apparition de la démocratie, et d'une sphère publique ; cette apparition de l'opinion publique aurait délégitimé la monarchie absolue et les arcanes du pouvoir². Pourtant les expressions anciennes « qu'il soit notoire et public » ou en espagnol *Pública voz y fama*³ insistent sur la publicité, sur la place de l'oralité et sur sa diffusion par la connaissance donnée à voir (notoire et *fama*). Par ailleurs, la notion de propagande,

- 1 Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Éd. de Minuit, 1980, p. 222-235, et à sa suite, Patrick Champagne, *Faire l'opinion*, Paris, Éd. de Minuit, 1990.
- 2 Mona Ozouf, a pu écrire « nulle opinion publique sous Louis XIV, car l'éclat du monarque lui fait écran. Et quand l'opinion publique a conquis sa royauté, plus de place pour l'autorité royale » : M. Ozouf, « Le concept d'opinion publique au XVIII^e siècle », dans Mona Ozouf, *L'Homme régénéré. Essai sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, p. 35.
- 3 *Diccionario de las Autoridades*, Madrid, Real Academia Española, 1737 : Phrase « *con que se da a entender que alguna cosa se tiene corrientemente por cierta y verdadera por assegurarlo casi todos* » ou, en français, l'expression de « notoire et publique ».

destinée à gagner les esprits et les croyances, trouve un nouvel élan avec la Réforme : à Rome on lui offre un débouché institutionnel avec la Congrégation pour la propagation de la foi (*Propaganda Fide*) en 1622⁴.

Dès lors, si l'on souhaite conserver la notion d'opinion publique pour le XVIII^e siècle⁵, afin de désigner les mutations issues d'une crise de conscience pré-révolutionnaire, peut-être devrait-on choisir de s'en tenir, pour les époques antérieures, à la notion de mouvements d'opinion ; cette expression pourrait vraisemblablement mieux rendre compte des trois caractères de « l'opinion » : son instabilité⁶, son absence de statut scientifique (elle relève de la *doxa*) ainsi que la présence d'une certaine communauté de pensée et de jugement à un moment donné (sorte d'*habitus* au sens de disposition acquise par un groupe⁷).

Cette instabilité des mouvements d'opinion caractérise aussi les révolutions du XVII^e siècle, alors que la simultanéité des contestations des

120

- 4 Philippe Levillain (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, Fayard, 1994, p. 1395-1401.
- 5 Javier Fernández Sebastián la définit comme « le résultat d'un libre débat social sur les affaires d'intérêt public, résultat dont les autorités devraient tenir compte d'une manière ou d'une autre », dans Javier Fernández Sebastián et Joëlle Chassin (dir.), *L'Avènement de l'opinion publique. Europe et Amérique XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 22.
- 6 À cet égard, le gouvernement anglais est perçu comme « un gouvernement orageux et bizarre » selon Keith Michael Baker, « Politique et opinion publique sous l'Ancien Régime », *Annales É.S.C.*, janvier-mars 1987, n° 1, p. 41-71 : « Je regardois au contraire cet état d'agitation comme celui d'un malade, auquel une fièvre ardente donne une force étrangère, capable de le tuer... Eh quoi, cette Nation si supérieure à toutes les autres n'agit jamais que par l'agitation des passions, et n'est pas susceptible de prendre la raison pour guide ? Est-ce donc une louange que le législateur veut lui donner ? », (Du gouvernement d'Angleterre..., dans *Opuscules* de M. F*** Freron, t. III, Amsterdam, Arkstée et Merkus, 1753, p. 179, cité p. 49) ; ou bien Montesquieu cité p. 46 : « Ainsi, quand les terreurs imprimées [dans la conscience populaire] n'auroient point d'objet certain, elles ne produiroient que de vaines clameurs et des injures : et elles auroient même ce bon effet qu'elles tendroient tous les ressorts du gouvernement, et rendroient tous les citoyens attentifs. Mais si elles naissoient à l'occasion du renversement des loix fondamentales, elles seroient sourdes, funestes, atroces, et produiroient des catastrophes » [source citée : *De l'esprit des lois*, Jean Brèthe de la Gressaye éd., Paris, Les Belles Lettres, 1950-1961, t. 3, p. 30].
- 7 *Habitus* : chez Bourdieu, c'est la détermination des modes d'action, de comportement et de perception de soi par un sujet social saisi par la structure du groupe auquel il appartient.

années 1640-1660 suggère que « l'opinion commune » de cette époque partage des inquiétudes semblables.

L'étude d'un cas extérieur à la France, marquée par sa centralisation et sa Révolution, permet de prendre un peu de distance, surtout lorsque l'on sait que la thèse de l'apparition de l'espace public au XVIII^e siècle se fonde principalement sur l'idée d'une dissociation entre l'espace urbain (bourgeois, où l'espace est public) et l'espace de la Cour. Cette dissociation Paris/ Versailles repose, d'une part, sur le présupposé de centralité, typiquement français, et, d'autre part, sur une perception téléologique de l'émergence de l'opinion, étudiée dans la perspective de la Révolution française.

Cette mise en perspective de l'opinion publique explique l'intitulé à l'affirmative que j'ai choisi pour ma communication, même si j'avoue lui préférer la notion de mouvements d'opinion. La projection dans un autre espace et un autre temps – la révolution napolitaine de 1647-1648 – conduit à considérer le polycentrisme hispanique dans sa globalité, sans aller jusqu'à utiliser le terme de mondialisation, employé par Serge Gruzinski. Dans cet empire, les espaces de communication sont ouverts à la production, à la diffusion et à la réception de messages de toutes natures, politique, religieux, etc. Les processus de dissociation entre l'espace curial et la société urbaine se trouvent pourtant réduits par l'existence de ce qu'on peut qualifier de cours relais ou de cours jumelles, parmi lesquelles celles de Naples, de Palerme et de Bruxelles en Europe, ou celles de Mexico et de Lima en Amérique.

Je me propose d'examiner la bataille autour des mouvements d'opinion lors de la crise révolutionnaire que connaît le royaume de Naples en 1647 et 1648. Je tenterai de montrer qu'il existe bien des courants d'opinion qui s'expriment publiquement, qu'ils sont instables, que les autorités, légales ou rebelles, ont conscience de leur existence, qu'ils constituent un enjeu politique. On peut essayer de cerner la « sphère publique plébéienne », pour reprendre une expression d'Arlette Farge⁸,

8 Arlette Farge, *Dire et mal dire, l'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1992, p. 13.

dans toutes ses modalités d'expression, dans ses changements et dans ses supports (libelles, images, gazettes...).

Pour cela, l'historien dispose de sources multiples et de nature variée. De nombreux édits et proclamations de la république napolitaine ont été réunis et publiés⁹ : quelques 259 documents (édits, avis, déclarations et ordonnances) renseignent sur la détermination à mobiliser une opinion et sur les efforts du gouvernement révolutionnaire pour les orienter. Par ailleurs, une récente recension des histoires de cette révolution qui se trouvent dans les archives et bibliothèques de Naples dénombre environ 290 manuscrits provenant surtout de contemporains ; en y ajoutant les copies, on atteint 450 exemplaires¹⁰. Ces récits revêtent diverses formes, témoignage engagé, commande postérieure d'une histoire officielle émanant des pouvoirs politiques, simple transcription de journaux tenus durant les événements... Une trentaine de contemporains y ont travaillé et ont vu leurs ouvrages circuler à Naples, en Italie et dans d'autres pays européens, être souvent imprimés, et ils y donnent leur version de la révolution populaire. Ces textes participent de la polémique qui oppose partisans et adversaires des Habsbourg, réformateurs et conservateurs, aristocrates et *popolo*¹¹. Ils sont des instruments de combat dans la bataille engagée entre la monarchie ibérique et ses détracteurs. Écrits postérieurement aux événements, ils contribuent à instaurer un « tribunal de l'opinion » en même temps qu'un « tribunal de l'histoire », où les comptes ne se rendent pas uniquement au ciel.

122

9 Vittorio Conti, *Le leggi di una rivoluzione. I bandi della repubblica napoletana dall'ottobre 1647 all'aprile 1648*, Napoli, Jovene, 1983.

10 Saverio Di Franco, « Le rivolte del Regno di Napoli del 1647-1648 nei manoscritti napoletani », *Società Napoletana di Storia Patria* (SNSP), 2007. Ces manuscrits se trouvent conservés dans la Bibliothèque nationale de Naples (BNN), dans la *Biblioteca Oratoriana dei Girolami* (BOGN), l'*Archivio Storico Napoletano*, à la Bibliothèque Théologique St Thomas d'Aquin ou encore à la bibliothèque de la SNSP.

11 Dans une conception marquée par le contexte du début du ^{xx}e siècle, Max Weber écrivait : « le *popolo* italien n'était pas de nature économique, mais politique. C'était une communauté politique au sein de la commune avec ses propres fonctionnaires, ses propres finances et sa propre organisation financière ; à proprement parler, un État dans l'État, le premier groupement politique tout à fait conscient de son caractère illégitime et révolutionnaire », dans Max Weber, *La Ville*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, p. 129.

Ainsi je me propose d'abord de souligner l'instabilité des mouvements d'opinion puis d'en rechercher les indices qui suggèrent ces déplacements qu'il s'agisse d'indices de mobilisation politique, militaire et d'éléments de politisation et d'autonomisation d'une sphère publique face aux pouvoirs politiques.

L'INSTABILITÉ DES MOUVEMENTS D'OPINION

Concrètement, on assiste à un déplacement radical de l'opinion quand des dizaines de milliers de Napolitains manifestent, le 7 juillet 1647, depuis la place du marché et les quartiers populaires jusqu'au Palais Royal. Ils protestent contre l'instauration d'une nouvelle taxe, la gabelle sur les fruits, sous la direction d'un vendeur de poisson, Masaniello. Le consensus antifiscal est évident. La négociation avec les autorités monarchiques dure jusqu'au mois de septembre ; elle met en évidence non seulement un rejet massif des impôts, mais aussi l'exigence populaire de réformes politiques, sans remettre en cause de quelque façon que ce soit la souveraineté de Philippe IV d'Espagne sur le trône de Naples. La rédaction de capitulations composées de 23 articles¹² et leur inscription dans la pierre (l'épithaphe) confirment cet unanimisme. Des processions organisées sous l'égide de l'archevêque de Naples consacrent l'unité retrouvée. Sur la place du Marché, c'est du haut d'une estrade, entouré de milliers de partisans que Masaniello écoute les capitulations qu'un prêtre leur lit. C'est toujours oralement et depuis cette estrade que Masaniello demande publiquement à un docteur en loi son avis sur l'accord conclu avec le vice-roi¹³.

Cette publicité se double de l'instabilité des courants d'opinion. L'incertitude économique des temps de crise augmente la présence de la plèbe dans la ville, pourtant déjà importante : au début du siècle, à peine 50 000 personnes auraient disposé d'un travail à Naples sur

12 Innocenzo Fuidoro, *Successi storici raccolti dalla sollevazione di Napoli dell'anno 1647*, Milano, FrancoAngeli, 1994, p. 60-63, pour celles du 13 juillet 1647.

13 Camillo Tutini, Marino Verde, *Racconto della sollevazione di Napoli accaduta nell'anno MDCXLVII*, (à cura) di Pietro Messina, Roma, Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea, 1997, p. 40, le 9 juillet.

environ 300 000 habitants¹⁴, et la crise de l'artisanat textile des années 1640 accentue les conséquences de cette profonde dépression¹⁵. Politiquement, cette instabilité s'exprime durant toute la révolution. À la stupéfiante indifférence populaire pour l'assassinat de son chef Masaniello, le 16 juillet, succède une participation massive des foules le lendemain, avec de grandioses funérailles offertes à Masaniello, orchestrées conjointement par le pouvoir révolutionnaire et le pouvoir légal. Ces obsèques constituent un des moments de communion intense du peuple autour de la personnalité du vendeur de poisson.

Un nouveau décalage se manifeste entre opinion et pouvoir politique quand la ville est bombardée par l'armada espagnole et par les garnisons des forteresses, alors que Naples la contestatrice restait tout de même fidèle à la monarchie espagnole. Ces bombardements radicalisent le peuple, début octobre : l'opinion est profondément bouleversée par les destructions qui provoquent un effet inverse à l'effet de soumission que visait la monarchie. L'adhésion communautaire à la couronne des Habsbourg se brise ; une *Royale République ducal de Naples* est proclamée quelques jours plus tard avec l'appui d'une très grande partie du peuple et avec la bénédiction des autorités ecclésiastiques ; à Rome, on fait savoir qu'Innocent X – suzerain de Philippe IV pour le royaume de Naples – condamne les destructions aveugles opérées par les troupes espagnoles.

Enfin, troisième et dernier retournement d'opinion : les bombardements avaient favorisé l'installation d'une République soutenue par un Protecteur étranger – le duc de Guise –, mais la dictature de celui-ci, devenue intolérable à partir de janvier 1648, provoque son rejet massif par les courants d'opinion populaire. En avril, ils lui préfèrent encore le gouvernement du comte d'Oñate, ce qui s'exprime par l'ouverture des

14 Pour Claudia Petraccone, *Napoli dal Cinquecento all'Ottocento. Problemi di storia demografica e sociale*, Napoli, Guida editori, 1974, à la veille de la peste la population aurait été de 310 000 habitants (p. 44) ; mais seulement de 210 000 au début xvii^e siècle selon Gérard Delille, *L'Italie au xvii^e siècle*, Paris, Sedes, 1989, p. 212.

15 Selon Tommaso Campanella dans *La Cité du soleil*, pas plus de 50 000 napolitains auraient travaillé au début du siècle, ce qui pose la question des oisifs : « le peuple est un énorme et inconstant animal qui ne connaît pas sa propre force » écrit le même Campanella (dans *Poésies philosophiques*, sonnet : Della Plebe).

portes de la ville, devant la lassitude des exécutions sommaires et des promesses non tenues¹⁶.

Cette évocation à grands traits ne peut suffire à mesurer des mouvements d'opinion, cependant, elle permet au moins d'en percevoir l'instabilité. D'autres éléments confirment l'existence de mouvements d'opinion.

Le problème de la représentation politique du peuple dans le gouvernement de la ville et, d'autre part, celui de son engagement militaire constituent des indices de politisation. Dans le premier cas, le système représentatif napolitain permet aux vingt-neuf quartiers (*ottine*) de choisir leurs représentants¹⁷ ; les capitaines d'*ottine* (anciens décurions), appelés encore capitaines de rue (*capitani di strada*) ont des pouvoirs importants¹⁸. Outre le contrôle des finances locales et des entrées publiques par la maîtrise des portes des *quartiers*, ils interviennent dans le gouvernement révolutionnaire par le biais de l'assemblée dite de San Agostino (la place du peuple) et ils participent à l'élaboration des revendications aux côtés de conseillers (les *consultori*)¹⁹.

Par ailleurs, ces capitaines du peuple se trouvent au centre d'une mobilisation des milices de quartiers depuis que, quelques années auparavant, la monarchie les a chargés de former des compagnies d'infanterie pour répondre à la menace militaire française²⁰. Avec

16 Dont celle de convoquer un Sénat pour représenter le Royaume.

17 Innocenzo Fuidoro, *op. cit.*, p. 175 ; Galeazzo Gualdo Priorato, *Histoire des révolutions et mouvements de Naples arrivées pendant les années mil six cents quarante-sept & mil six cents quarante huit*, Paris, Simon Piget, 1654, p. 20.

18 Brigitte Marin et Piero Ventura, « Les offices « populaires » du gouvernement municipal de Naples à l'époque moderne. 1^{res} réflexions », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 2004, n° 34-2, p. 115-139, p. 128. Cela semble être aussi un synonyme pour Innocenzo Fuidoro, *op. cit.*, p. 194 ; Aurelio Musi, *La rivolta di Masaniello nella scena politica barocca*, Napoli, Guida editori, 1989, p. 85.

19 Nous ignorons leur mode de nomination, mais ils semblent dépendre en partie du capitaine général, Annese, puis Guise.

20 Déjà en 1537, le péril turc contre Naples expliquait que Pedro de Toledo ait eu recours aux troupes populaires et qu'il ait demandé à chaque capitaine des sections populaires (*piazze popolari*) de lever une compagnie [Francesco Imperato, *Priuillegi, Capituli, e Gratie concesse al fedelissimo populo napolitano, & alla sua piazza. Con le sue annotationi di nuouo aggiunte. Et il discorso intorno all'ufficio di Decurioni; hoggi detti capitaniij d'Ottine, seu piazze popolari, di nuouo ampliato, & aumentato*, Napoli, Roncagliolo, 1624, p. 88].

l'insurrection de juillet, les capitaines de rues prennent en charge les lignes de fracture qui scindent la ville, organisant barricades et tranchées dans la zone tenue par les populaires. Cette mobilisation met en échec les troupes royales (composées d'Allemands, de Suisses, d'Italiens, de Bourguignons et d'Espagnols) tout comme les forces aristocratiques dans l'ensemble du royaume et à Naples.

Cette mobilisation du peuple en armes constitue-t-elle un indice de radicalisation des mouvements d'opinion ? On peut le penser puisque, en dépit des renforts de l'armada et de l'envoi de fonds par l'ambassade espagnole à Rome, ni l'infant don Juan José, ni les deux vice-rois successifs – le duc d'Arcos et le comte d'Oñate – n'ont pu contraindre par la force les troupes populaires à rendre les armes.

126

LE COMBAT POUR GAGNER LES ESPRITS

Il n'est pas plus âpre que les combats de rue. Comme d'autres auteurs, mais en y attachant encore plus d'importance, un chroniqueur, Innocenzo Fuidoro (de son vrai nom Vincenzo d'Onofrio), décrit à plusieurs reprises les stratagèmes employés pour afficher de placards dans les rues ; les affiches abondent tout au long de la révolution. Elles émanent des deux camps, loyaliste et révolutionnaire. Dès le printemps 1647, par ce moyen public de contester, le peuple s'efforce d'intimider les autorités afin d'obtenir le retrait de la gabelle. À la veille des émeutes du 7 juillet, un incendie nocturne détruit la maison de la perception des gabelles (la *casa delle tavole*), violence immédiatement justifiée par des affiches²¹.

À son tour, la Monarchie placarde des déclarations, tentant d'alarmer l'opinion, d'abord de manière maladroite, puis de façon un peu plus habile. Le 5 août, alors que la contestation tient la rue depuis un mois, des affiches exposées dans le quartier du *Mercato* avertissent le peuple des représailles qu'il encourt pour sa rébellion contre le roi et contre Dieu. L'effet produit est à l'opposé des attentes puisque

21 Innocenzo Fuidoro, *Successi storici raccolti dalla sollevazione di Napoli dell'anno 1647*, op. cit., p. 19.

cette campagne favorise une nouvelle manifestation armée²². Plus habilement, et certes dans un contexte plus favorable, les Espagnols affichent dans ces mêmes quartiers un manifeste de don Juan José qui proclame une amnistie générale²³. Le duc de Guise et les responsables de la République, en partie discrédités, ripostent en interdisant la lecture de ces placards ! Dans cette guerre des affiches, les risques sont grands pour ceux qui la pratiquent ; par exemple, un huissier surpris à coller des textes hispanophiles se voit condamné à mort pour ce délit. Notre auteur, Innocenzo Fuidoro, participe personnellement à cette lutte en collant un manifeste de don Juan José, ce qui le contraint ensuite à vivre dans la clandestinité dans la partie populaire de la ville²⁴.

À mon avis, l'existence de cette guerre des affiches relève bien de l'expression des mouvements d'opinion et des enjeux de pouvoir qu'elle suppose. Cette forme d'expression présente l'avantage de pouvoir émaner de Napolitains anonymes ; cette situation d'anonymat favorise la délation, comme ce placard qui, dès le 2 novembre 1647, dénonce Gennaro Annese et Pietro Corignale, son conseiller, comme traîtres à la patrie (*traditore de la patria*)²⁵.

Les autorités tentent de maîtriser la diffusion des idées et opinions d'opposants, ce qu'elles réussissent rarement. Pourtant, dans le royaume de Naples, la censure existe dans deux domaines, séculier et ecclésiastique. Le premier n'a cessé de produire des pragmatiques visant à contrôler l'imprimé par les mesures du 5 octobre 1544, sous la vice-royauté du marquis de Villafranca, du 30 novembre 1550 sous celle de Pedro de Toledo, du 20 mars 1586 sous Fernando Girón, du 31 août 1598 avec le comte d'Olivares et du 5 juillet 1603 avec le comte de

22 *Ibid.*, p. 93.

23 *Ibid.*, le 17 janvier 1648.

24 *Ibid.*, le 24 février 1648, p. 399, p. 497.

25 Camillo Tutini, Marino Verde, *Racconto della sollevazione di Napoli accaduta nell'anno MDCXVII*, *op. cit.*, p. 270. On trouve bien d'autres annotations similaires sur les campagnes d'affiches chez Tutini-Verde, par exemple sur l'affichage à Naples d'avis opposés à la paix et aux Espagnols, *Racconto, op. cit.*, p. 163, comme dans bon nombre d'autres mémoires. À notre connaissance, il n'existe pas d'étude spécifique sur l'usage des affiches pendant la révolution, voire sur l'emploi de graffitis – dont nous n'avons pas trouvé de mention.

Castro. Elles rappellent toutes l'obligation faite aux imprimeurs et libraires d'acquiescer une licence de publication, octroyée par le conseil collatéral²⁶, ce qui s'applique aussi pour l'importation des livres, sous peine d'une amende de mille ducats. Le 23 octobre 1619, le vice-roi Osuna promulgue l'obligation faite à tout imprimeur de déposer un exemplaire à la librairie royale, auprès du Président du Conseil d'Italie, auprès du Trésorier général et des régents du Conseil collatéral²⁷. Le 14 novembre 1630, le duc Alcala double les peines et amendes. Pour sa part, le pouvoir ecclésiastique prétend contrôler des livres au nom des intérêts spirituels des sujets du roi et, en 1630 et en 1638, le conseil collatéral s'est opposé à l'archevêque, lui déniait toute autorité sur les petits livres et folios²⁸.

À la veille de la révolution, non seulement les affiches, mais aussi les livres, les libelles et autres pamphlets échappent *de facto* à l'emprise des autorités, qu'elles soient monarchiques ou républicaines²⁹. Logiquement, au lendemain des événements, le vice-roi tire un bilan de ce laxisme éditorial et il prépare une nouvelle loi qui, en juin 1648, instaure une plus ferme surveillance de l'imprimerie napolitaine :

L'expérience a démontré que non seulement on n'avait pas remédié [aux désordres], mais qu'ils s'étaient multipliés de façon [telle] que beaucoup de livres et de compositions en langue latine comme en langue vulgaire n'auraient pas été permis si on avait observé les recommandations

26 Le conseil collatéral est créé en 1507 par Ferdinand le Catholique et, en 1542, un décret de Charles Quint fixe les modalités de sa composition. Dès lors, le conseil collatéral gouverne le royaume de Naples avec le vice-roi.

27 Sur les imprimeurs napolitains : Giovanni Lombardi, *Tra le pagine de San Biagio, L'economia della stampa a Napoli in età moderna*, Napoli, Edizione scientifica italiana, 2000.

28 Giuseppe Galasso, *Napoli spagnola dopo Masaniello*, Firenze, Sansoni, 1982, 2 vol., t. 1, p. 90.

29 Contemporain de la révolution napolitaine, l'affrontement entre Charles I^{er} Stuart et le Parlement débouche sur une politique de contrôle de l'imprimé, devenue un véritable enjeu pour les pouvoirs en concurrence : Dagmar Freist, *Governed by opinion : politics, religion and the dynamics of communication in Stuart London, 1637-1645*, London, Taurus Academic Study, 1997, p. 65-76.

contenues dans ladite Pragmatique, ce qui a très grandement nui au service de Dieu et du Public³⁰.

En effet, la censure a beau être en place depuis plus d'un siècle, son efficacité apparaît singulièrement réduite durant toute cette période³¹. Pour ce motif aussi, les autorités populaires s'efforcent de reproduire ces dispositifs de surveillance de l'expression populaire et monarchique qui prend la forme d'imprimés ; les républicains réitèrent des ordres de censure semblables :

Étant donné qu'on imprime beaucoup de choses sans que nous en ayons connaissance, sans noter le nom de l'imprimeur, ni le lieu d'impression, ni l'année de publication et ne tenant pas compte des peines de 1000 ducats et de confiscation des presses d'imprimerie, et encore qu'on place le nom d'imprimeur étranger et que d'autres mêmes réimpriment [sans licence] ; Nous, considérant combien sont importantes les choses imprimées et combien le monde entier y croit ensuite ; ainsi pour qu'on ne tombe pas dans l'avenir dans de pareilles choses, il nous est paru nécessaire de faire ce *bando*, par lequel nous ordonnons et commandons à tous les imprimeurs de cette Fidélissime Ville et de tout le Royaume, qu'à partir de maintenant on ne se risque plus à imprimer ou réimprimer aucune chose appartenant à une quelconque science, tant d'œuvres volumineuses que de petites œuvres, qui soient même d'un seul folio, avant qu'on ait obtenu une licence par écrit de Nous ou de Nos Députés³².

- 30 Fara Fusco, « La "legislazione" sulla stampa nella Napoli del Seicento », dans *Civiltà del Seicento a Napoli*, Napoli, Electa Napoli, 1984, t. 2, p. 459-499 [sources citées : Lorenzo Giustiniani, *Nuova collezione delle Prammatiche del Regno di Napoli*, Napoli, Stamp. Simoniana, 1804, t. VII, p. 174].
- 31 Sandro Landi, *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne*, Rennes, PUR, 2006, p. 73 et p. 115-128 pour l'exemple florentin.
- 32 Vittorio Conti, *Le leggi di una rivoluzione. I bandi della repubblica napoletana dall'ottobre 1647 all'aprile 1648*, op. cit., p. 92-94 : *Bando* LXIII : Annesso le 15 novembre 1647. La révolution de 1647-1648 souligne l'inefficacité des mesures précédentes. Du point de vue ecclésiastique, l'archevêque affirme disposer d'un tribunal propre, avec sa prison : le Tribunal du Saint Office. Il s'efforce de souligner le primat de sa juridiction sur les imprimés, ce qui débouche sur des conflits de juridiction avec le pouvoir royal. En outre, après la révolution, le cardinal Filomarino, archevêque de Naples, accentue la pression de la censure. [cf. G. Galasso, *Napoli spagnola dopo Masaniello*, op. cit. ; F. Fusco, « La "legislazione" sulla stampa nella Napoli del Seicento », art. cit.].

Cette déclaration, signée par Gennaro Annese, le capitaine général de la République, est doublement intéressante. En premier lieu, à cause de l'origine sociale de l'auteur et de sa réputation d'analphabète rustre. Camillo Tutini, qui est certes fier d'appartenir aux cénacles cultivés de la ville, affirme qu'Annese était un maître de fusil (un armurier) qui avait boutique contre la petite porte du Carmel, à proximité du *Mercato*, et que c'était un « homme ignorant et d'aucun bon discours »³³. Sa personnalité contraste avec celle – raffinée et cultivée – du duc de Guise avec lequel il entre en concurrence pour diriger la Royale République de Naples. En second lieu, dans ce passage, l'armurier attribue une grande influence à l'écrit dans la formation de l'opinion, ce qu'il notifie par cette déclaration où il précise *combien le monde entier y croit ensuite...* Une des conséquences de ce jugement sur l'impact de l'écrit dans la formation de l'opinion se manifeste dans la volonté d'encadrer étroitement l'imprimerie par des mesures de surveillance.

Cet attachement à l'imprimé n'est pas en soi suffisant pour conclure à l'existence de courants d'opinion mais, à côté de l'expression par des affiches, des pamphlets et d'autres écrits, se dessinent des sphères publiques de communication qui font l'objet de toute l'attention des autorités révolutionnaires et monarchiques, pour traquer les opinions dissidentes et affirmer les leurs. Déterminer dans quelle mesure les mouvements de l'opinion sont affectés par la propagande et par la censure me paraît une gageure, d'autant plus que nous savons combien la frontière entre culture écrite et culture orale était poreuse, et que les procédures de lecture et de prise de connaissance de l'écrit étaient variées³⁴. On sait aussi que cette culture populaire, orale, ne se trouvait pas politiquement séparée de la culture savante, pas plus qu'elle n'appartenait à un seul camp politique : tout schématisme socio-culturel doit être écarté.

La place de l'iconographie au cours de l'affrontement napolitain confirme l'impossible schématisme puisqu'elle participe de la

33 Camillo Tutini, Marino Verde, *Racconto della sollevazione di Napoli accaduta nell'anno MDCXVII*, op. cit., p. 246.

34 Roger Chartier, *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIV-XVIII^e siècle)*, Paris, Albin-Michel, 1996.

multiplicité de vecteurs qui agissent sur les mouvements d'opinion. Si l'on ne peut pas plus mesurer exactement l'impact de l'image sur les mouvements d'opinion, l'iconographie, comme les autres vecteurs, peut permettre au moins de les estimer en regard des changements politiques qu'ils traduisent au sein de la société, ce qui conduit à s'interroger sur la valeur des images dans le domaine politique.

L'IMAGE PEUT-ELLE SIGNIFIER UNE ADHÉSION À UN MOUVEMENT D'OPINION ?

À cet égard, l'épisode politique que vit la monarchie hispanique à Naples est remarquable par la présence, voire l'omniprésence, de l'image dans les récits et parmi le peuple, comme au sein des élites³⁵. L'adhésion à l'un ou l'autre des partis passe par l'image ou par des images. Déjà la bannière de la République, dessinée à la fin du mois d'octobre 1647 inclut elle-même des images : celles de la Madone du Carmel et de San Gennaro d'un même côté, et de l'autre, trois lys d'or pour exprimer la protection du roi de France³⁶.

D'autres éléments iconographiques reviennent dans les témoignages, en particulier les portraits du souverain. À la date du 13 juillet par exemple, l'historien contemporain Pollio note :

À ce moment, on observait une règle infaillible selon laquelle on ne brûlait pas les tableaux qui se trouvaient là – les effigies des saints, celle de l'empereur Charles Quint, de Sa Majesté la Reine, de ses fils, du Roi d'Espagne –, mais qu'on y exerçait une très grande vénération et qu'on les déposait dans les rues sous des baldaquins, avec des lampes allumées de nuit et de jour, celles des royales effigies [étaient] si en avant des saints, qu'on continua à observer cela bien des années après la paix³⁷.

35 Le seul article qui systématise la présence de l'image est de Dietrich Erben, « Bildnis, Denkmal und Historie beim Masaniello-Aufstand 1647-1648 in Neapel », *Zeitschrift für Kunstgeschichte*, 62, 1999, p. 231-263 [Portrait, monument et histoire dans le soulèvement de Naples].

36 Camillo Tutini, Marino Verde, *Racconto della sollevazione di Napoli accaduta nell'anno MDCXVII*, op. cit., p. 419-420.

37 BNN ms X-B-7 : Giuseppe Pollio, *Historia del Regno di Napoli, Revolutione dell'anno 1647 insino al 1648*, scritta dal Ren^{do} D. Gioseppo Pollio en date du 13 juillet 1647.

Cette association des effigies royales et de celles des saints souligne la place particulière, presque sacerdotale, qui est attribuée aux souverains. La présence de dais, ou de baldaquin, protégeant ces images, est fréquemment notée à Naples ; elle confirme cette sensibilité sacrale envers les souverains, élément qui n'existe pas à notre connaissance à cette époque en Espagne³⁸. Des manifestations qui s'accompagnent de la présence symbolique de Philippe IV se déroulent aux mois de juillet, août et septembre 1647, alors que les mots d'ordre criés par la foule sont « À mort le mauvais gouvernement et vive le roi » ou « Vive le roi d'Espagne et le peuple ; qu'il n'y ait plus de maîtres (de seigneurs) ; à mort le mauvais gouvernement »³⁹. Pour sa part, devenu le chef de la révolte populaire à Naples, Masaniello impose de placer les armes royales et celle du *popolo* au-dessus des portes de toutes les maisons, ce qui amène plusieurs chroniqueurs à préciser qu'une telle mesure donna du travail aux peintres napolitains⁴⁰.

Les armes populaires expriment la royauté de la Ville par la couronne qui surplombe l'écu du *Popolo*. Avec l'arrivée du duc de Guise, les armes de Philippe IV sont remplacées par celles du duc de Guise, par l'acronyme SPQN (*Senatus Populusque Neapolitanus*)⁴¹ et par le mot *Libertas*⁴². Cependant le principe reste identique : favoriser l'identification emblématique pour permettre l'adhésion communautaire.

38 Diane Bodart « Le portrait royal sous le dais. Polysémie d'un dispositif de représentation dans l'Espagne et l'Italie du XVII^e siècle », dans José Luis Colomer (dir.), *Arte y diplomacia de la Monarquía Hispanica en el siglo XVII*, Madrid, 2003, p. 81-102.

39 « *Viva il Re di Spagna et il Popolo ; non ci sono piu signori ; mora il mal governo* », dans Innocenzo Fuidoro, *Successi storici raccolti dalla sollevazione di Napoli dell'anno 1647*, op. cit., p. 49.

40 *Ibid.*, p. 50.

41 On retrouve sur les monnaies républicaines cet acronyme SPQN (*Senatus Populusque Neapolitanus*).

42 Pour le père Capece, *L'État de la République de Naples sous le gouvernement de Monsieur le duc de Guise*, Amsterdam, P. Brunel, 1695, p. 84 : « Au commencement du soulèvement, le peuple fit faire un étendard de velours rouge, qui portait d'un côté une Notre Dame de Mont Carmel & le mot *Libertas* pour devise, avec une couronne fermée, & fleurdelisée, & ces quatre lettres S.P.Q.N & de l'autre, les armes de l'Annese. Le duc y avait fait ajouter les siennes, le fit arborer sur le Tourjon des Carmes [après l'arrestation de Tursi] ».



A S S I S A

DELLI FRVTTI ; E MELONI.

Percoca lo rot. din. 12.
 Perfica e Puma lo rot. din. 8.
 Pruna Papacoda lo rot. din. 6.
 Puma indorate, e duraci d'Ariento lo rot. din. 9.
 Pera lardera laoure migliore, & ogni'altra forte lo rot. din. 6.
 Pruna d'India lo rot. din. 4.
 Nucelle lo rot. din. 9.
 Pera reale, e caramofine lo rot. din. 12.
 Fico gentile lo rot. din. 9.
 Pera serpentine, & in-

ganna Villani lo rot. din. 9.
 Agrefla lo rot. din. 6.
 Amendole lo rot. din. 9.
 Mela carole, mela gaitanelle, e mela S. Gio. lo rot. din. 6.
 Pruna de frate, fcaudate bianche, e nere lo rot. din. 5.
 Melone, e Coguola della Cerra, Sant'Antimoye Pötefelice, l'vno din. 12.
 Melone, e Coguole d'ogn'altra parte l'vno din. 6.

Il Principe della Rocca.

Arpaia Eletto.

IN NAPOLI, Nella Stampa del Fidehissimo Popolo 1647:
 sotto pena negli bascoi contenuti, che nessuno la ridrappi.

A S S I S A

DELLO PESCE.

Cefari, Spinole, Anguille de Mare, Lubari, Alopani, Stelle, Fraie, Aurati, Verd'roli, Allouzi, Marmorati, Cicole, Alefi di Palaie, Calamari, Calamantelli, Leccode, Urtone, Sarachi, Sarpe, Treglie Rombi, Ragoffe, Vmbrioe, Scorfani, Lucine da faia, roste lo buffo lo di carne gr. 17. il rot.
 Lo di di peffe gr. 15. il rot.
 Cornie lo di di carne gr. 14. il rot.
 Lo di di peffe gr. 14. il rot.
 Cefari, Spinole, Anguille de Mare, Lubari, Stelle, Alopani, Fraie, Aurati, Verd'roli, Allouzi, Marmorati, Cicole, Alefi di Palaie, Dentici, Sarachi, Sarpe, Treglie, Urtone, Calamari, Vmbrioe, Scorfani, Lucine da faia, roste lo di di carne gr. 10 il rot.
 Lo di di peffe gr. 11. il rot.
 Corni, Arate, Grogghi, Morenes, Cosei, Merluzza, Schiantare Gallo lo di di carne gr. 10. il rot.
 Lo di di peffe gr. 11. il rot.
 Sauri, Vepi, A lico, Palamini, Catinelli, Mafoni, Tardi, Agoglia, Sparagiuni, Lucerne letterati, Locerli lo di di carne gr. 8. il rot.
 Lo di di peffe gr. 9. il rot.

Gambari de la Gangeria, Meronelli, Retandi, Seccie, Raie, Spicaci, Perche, Malchi, Cerris, Cefali, Lomi, Colfandri, Sgarrelli, tiendene, e patriciazio di di carne gr. 6. il rot.
 Lo di di peffe gr. 7. il rot.
 Vulture, puppe, Alizzetti, rera ghe Veccevoli, Mezzie, Siale, Merluzze, Fragaglio, R'euandelli lo di di carne gr. 5. il rot.
 Lo di di peffe gr. 6. il rot.
 Scuriale Quarassimo lo di di carne gr. 4. il rot.
 Lo di di peffe gr. 5. il rot.
 Sardelli, Anelli, Mazzaroni, Granche Fico tutta la festima ne gr. 4. il rot.
 scudili lo di di carne gr. 7. il rot.
 Lo di di peffe gr. 8. il rot.
 Lo tonno io corpo lo di di carne gr. 8. il rot.
 ne gr. 10. il rot.
 La vestrice lo di di carne, gr. 10. il rot.
 Lo di di peffe gr. 11. il rot.
 Lo tonno tutta la festima gr. 7. il rot.
 ne gr. 8. il rot.
 Tonno, e Gangele gr. 8. il rot.

Ritrouando il Peffe renchioso, che quello sia peffe, o vada la toza, per il beneficio del Reuoluto, se lo da altre parte si applicano li liudi di.

Il Principe della Rocca.
 Per Ordine del Signor Girolamo...
 IN NAPOLI, Per Francesco Girolamo Colli... 1647.

133
 ALAIN HUGON La monarchie hispanique face à la révolution napolitaine (XVIII^e siècle)

Document : les armes des Habsbourg d'Espagne et celle du popolo⁴³

43 Avec l'aimable autorisation de la Biblioteca Oratoriana dei Girolamini di Napoli (SM 28.3.13 n°15 et 16). Assisa : taxe sur les produits fixée par l'autorité annonaire.

De façon peut-être plus rassurante, « désangoissante » pour reprendre un terme utilisé par Denis Crouzet à propos de l'iconoclasme protestant⁴⁴, l'iconographie constitue une arme de combat pour adjoindre des protecteurs célestes en temps de crise⁴⁵ : ainsi, à Naples, les figures tutélaires de la Madone du Carmel, dont l'effigie repose dans l'église si proche de la place du *Mercato*, et celle de San Gennaro protègent la ville. Depuis 1631, chaque 16 décembre, on commémore l'éruption et le tremblement de terre qui avaient épargné la capitale, par une procession particulièrement solennelle en l'honneur de San Gennaro. Celle du 16 décembre 1647 représente surtout une consécration de la *Royale République Ducale de Naples*. Peu de temps après, en février, la foule du *popolo* s'empara de la statue d'un autre saint, de Padoue, pour la placer sous sa protection car « on disait à Naples que saint Antoine, comme portugais, avait été emprisonné par les Castillans peu avant que succède la rébellion du Portugal »⁴⁶. La protection divine rejoint la protection populaire dans la révolte temporelle.

L'usage des images comme instrument de combat pour influencer les opinions représente une constante politique qui se prolonge au-delà de la Révolution et au-delà de Naples. Par exemple, la figure de Masaniello se retrouve au moins sur deux types de médailles qui comportent toutes deux, sur une face, le portrait de Masaniello, et sur l'autre, celui d'Oliver Cromwell⁴⁷. Ce dernier est représenté en demi-buste, sur un demi-tonneau de bière avec les cheveux entourés de la couronne de laurier et regardant une préparation de ladite

44 Denis Crouzet emploie cette notion pour qualifier l'iconoclasme huguenot ; mais en pays catholique, on peut rapprocher cette notion de *désangoissement* de l'image en tant qu'« un monument du stable » pour permettre aux populations d'adhérer à des repères dans un moment de bouleversement de ces mêmes repères, Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu*, Paris, Champ Vallon, 2005, livre 1, p.572. La citation est d'Alphonse Dupront, *Du sacré*, Paris, 1987, p. 113.

45 Sur l'accumulation des protections à Naples : Jean-Michel Sallmann, *Naples et ses saints à Naples, 1540-1750*, Paris, PUF, 1994.

46 Camillo Tutini, Marino Verde, *Racconto della sollevazione di Napoli accaduta nell'anno MDCXVII*, op. cit., p.105.

47 Mario Melchionda, Roberto De Simone, Christiane Groeben, Aleid Peters, *Drammi masanelliani nell'inghilterra del Seicento*, op. cit., p. 74.

bière ! Derrière lui, le blason d'Angleterre et d'Écosse dans la partie supérieure, et d'Irlande et d'Angleterre dans la partie inférieure du blason ; en son centre, un lion, emblème du Lord Protecteur. Pour sa part, Masaniello est figuré en pied et il tient dans sa main droite l'épuisette de pêcheur, que beaucoup d'images lui attribuent, confondant le pêcheur et le marchand de poisson. En bas à droite, les lettres PA désignent Pietro Aquila comme étant le dessinateur⁴⁸. La médaille n'est ni frappée, ni fondue, mais gravée. Elle est unique et se trouve au British Museum.

L'inscription *Cromwellus Victor Perduellis* (vainqueur par trahison) ridiculise le chef révolutionnaire, ce que souligne le tonneau de bière. L'instrumentalisation des deux plus célèbres rebelles du milieu du XVII^e siècle déborde ici le cadre de la monarchie hispanique pour s'insérer dans le contexte européen des troubles. Reste à se demander quel impact a pu avoir une telle médaille, car elle ne paraît pas avoir été diffusée.

Une seconde médaille de facture hollandaise, tout aussi polémique, met aussi en cause la légitimité du pouvoir révolutionnaire anglais en utilisant à nouveau cette double référence Masaniello-Cromwell⁴⁹.

Utilisées par les Hollandais comme arme contre l'Angleterre, ces pièces de propagande soulignent que la guerre des images emprunte ses arguments aux domaines de la Monarchie ibérique, tout en la dépassant pour atteindre les rivages de la mer du Nord.

L'interrogation sur l'existence d'un public qui reçoit ces images entraîne une question dont Lucien Bély traite dans ce volume : existe-t-il une opinion publique internationale ? Je ne m'y attarderai donc pas, sinon pour ajouter que bien d'autres images, gravures, dessins, peinture ou faïences, représentent Masaniello et la révolution napolitaine. Ces images, comme les informations sur l'événement,

⁴⁸ Selon Rosario Villari, *Elogio della dissimulazione*, Roma, Laterza, 1987, p. 101-102.

⁴⁹ Cette médaille en étain est conservée en plusieurs endroits (San Martino, banque d'Angleterre). La légende sur la tranche est le vers 258 des Troades de Sénèque, *violenta imperia nemo continuit diu* (personne n'a maintenu longtemps les empires conquis par la violence).

parviennent à un public européen cultivé, ce que prouvent la *Gazette de Renaudot* et les *Gazettes parisiennes* de Wicquefort, pour le domaine de l'information écrite⁵⁰. La diffusion d'images stéréotypées de Masaniello se produit dans les principaux états européens. Ainsi, des portraits de Masaniello soulignent l'existence d'une circulation conjointe des textes et des images. Leur instrumentalisation par les divers protagonistes vise à édifier le public. Ainsi, un portrait avec une légende latine affirmant :

Tu veux savoir qui je suis ? Mas Aniello: preuve de combien la fortune est changeante, exemple pour tous de ce que peut la fortune : agréable au peuple, né d'une famille de pêcheurs, élevé jusqu'au diadème royal, rapidement enflé de témérité et de superbe, souffrant de ma puissance, surpris par une horrible mort, jeté en pâture aux chiens : MON ASCENSION FUT MA CHUTE⁵¹.

Le thème de la vanité est aussi nettement exprimé ici que celui de la rapidité des changements des mouvements d'opinion.

Trois autres gravures permettent de constater qu'un même dispositif iconographique est mis en œuvre, et que la reproduction et l'imitation jouent pleinement⁵² : Masaniello se trouve debout, face au spectateur, indiquant de l'index de sa main droite la ville de Naples – dont on devine la baie avec le Castello dell'Ovo –, alors que sa main gauche, résolue, repose sur sa taille. Pour chacune de ces images, Masaniello est vêtu d'une chemise et d'un pantalon de plébéen, alors qu'il porte une fine moustache, et qu'il est coiffé d'un couvre-chef dont la forme

50 Stéphane Haffemayer, *L'Information dans la France du XVII^e siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, H. Champion, 2002, p. 125-132 ; Claude Boutin, *Les Gazettes parisiennes d'Abraham de Wicquefort pendant la Fronde. 1648-1652*, thèse, Paris-Sorbonne, 2007.

51 Mario Melchionda, Roberto De Simone, Christiane Groeben, Aleid Peters, *Drammi masanelliani nell'inghilterra del Seicento*, op. cit., p. 58 [n° 47 source : Osterreichische Nationalbibliothek ONB inv 506.893].

52 *Ibid.*, respectivement p. 62 [source : gravure dans Nescipio Liponari, pseudonyme d'Alessandro Giraffi, *Relazione delle rivoluzioni successe nel distretto e regno di Napoli*, Padova, per il Sarti, 1648], p. 63, gravure sur cuivre [source BOGN, S.M 27.2.7.C., C.139], p. 62 [source : SNSP, ms XXV.D.4].

se répète⁵³. Le premier et le troisième document sont en italien, le second en français. Tous les trois puisent leur inspiration graphique à la même source, même si leur diffusion suit des canaux très différents. L'annotation manuscrite du dernier de ces portraits en pied précise qu'il s'agit d'une copie du portrait légendé en français : il s'agit d'une illustration réalisée par Innocenzo Fuidoro, insérée dans le manuscrit de son histoire de la Révolution⁵⁴.

L'image, comme les textes, circule donc. On retrouve le portrait de Masaniello jusque dans des dossiers de la cour espagnole concernant la révolte de Naples⁵⁵. La diffusion de cette image par le moyen des nombreuses gravures accompagne donc les histoires de la révolte. Après la Révolution, celles-ci sont rapidement imprimées en plusieurs langues : castillan (Buragna)⁵⁶, anglais (Giraffi⁵⁷), français (Priorato⁵⁸), latin⁵⁹ ou allemand⁶⁰.

53 Il s'agit du *coppola* selon Bartolommeo Capasso, qui le définit comme le béret rouge des marins, avant qu'il devienne le symbole des révolutionnaires. Notons que, dès la fin du XIX^e siècle, B. Capasso consacrait une quarantaine de pages à l'iconographie de Masaniello : Bartolommeo Capasso, « Masaniello ed alcuni di sua famiglia effigiati nei quadri, nelle figure e nelle stampe del tempo. Note storiche », dans Bartolommeo Capasso, *Masaniello. La sua vita la sua rivoluzione con scritti di Fernando Russo, Salvatore Di Giacomo, Michelangelo Schipa e Benedetto Croce*, Napoli, Luca Torre, Napoletanina tascabile, 1993, p. 137-180 [1^e éd. 1919].

54 BNN ms X B 12 bis.

55 Biblioteca Nacional de España, ms 2662.

56 Giovanni Battista Buragna, *Batalla peregrina entre amor y fidelidad*, Mantova, Carpentana, 1651.

57 James Howell, *An exact History of the Late Revolutions in Naples*, 1650, traduit d'Alessandro Giraffi en anglais : Mario Melchionda (dir.), *Drammi masanelliani nell'inghilterra del Seicento*, Firenze, Leo S. Olschki Editore, 1998 ; Silvana D'Alessio, « Masaniello's revolt : a "remedy" for the English body politic », *Restoration and Eighteenth-Century Theatre Research*, 2002, 17 (1-2), p. 10-19.

58 Galeazzo Gualdo Priorato, *Histoire des révolutions et mouvements de Naples arrivées pendant les années mil six cents quarante-sept & mil six cents quarante huit*, op. cit.

59 Raffaele della Torre (parfois noté R. Torre) (1579-1667), *Dissentis, desciscentis, receptaeque Neapolis*, Napoli, Insulis, 1651.

60 Christian Weise, *Trauer-Spiel von dem neapolitnaische Haupt-Rebellen Masaniello*, représenté en 1682, publié en 1683 ; Edith Gilmore, *Masaniello in German Literature*, Ph D, Yale University, 1950.



*Le Portrait au naturel de Thomaso : Mas=Aniello*⁶¹

⁶¹ Avec l'aimable autorisation de la Biblioteca Oratoriana dei Girolamini di Napoli (S.M.27.2.7c 139).

Ces histoires de la révolte napolitaine répondent à une actualité plus ou moins pressante : ce frontispice d'un ouvrage anglais de 1649 réutilise un enseignement déjà vu⁶².



William MARSHALL, Frontispice à T. B., *The Rebellion of Naples, or The Tragedy of Massenello*, Londres, 1649 (droits réservés)

Ici, Masaniello tient la ville de Naples dans ses rets alors que la foudre frappe le ciel et que l'armada espagnole se trouve dans la baie. Londres vit alors des heures dramatiques qui conduisent le traducteur anglais à user de la comparaison avec la révolte napolitaine.

Ces histoires jouissent des poncifs propres à la révolte du vendeur de poisson, poncifs qui touchent une opinion sensibilisée à la représentation de Masaniello comme un nouveau *poverello* (à l'image de saint François d'Assise) et d'un pêcheur qui donne sa vie pour le Bien Commun. Ces éléments se trouvent étroitement liés

62 William Marshall, Frontispice à T. B., *The Rebellion of Naples, or The Tragedy of Massenello*, London, For J. G. & G. B. at Furnivals-Inne Gate in Holborne, 1649.

aux croyances et pratiques religieuses catholiques de l'époque. En même temps, les relations écrites et iconographiques propagent les stéréotypes de Masaniello et de la révolte, dans et hors du royaume de Naples. Dès les premiers mois des troubles, l'enjeu de cette mémoire apparaît clairement : le médecin napolitain, Giuseppe Donzelli, alors déjà célèbre pour ses travaux scientifiques, reçoit une commande des autorités républicaines pour écrire une histoire de la Révolution qui est en train de se dérouler⁶³ : il l'intitule *Parthénopée libérée*, ce qui indique clairement les choix politiques de l'auteur. Le retentissement de ce livre est grand ; cela vient de la rapidité de sa publication qui permet de répandre les idées de fronde, que les rebelles propagent contre la monarchie des Habsbourg.

140

Avec la restauration au printemps 1648, la production d'imprimés sur ce sujet ne se tarit pas, au contraire ; partisans et adversaires de Madrid (dispersés dans l'exil, souvent à Rome ou à Paris) polémiquent par plume interposée autour de la mémoire de l'événement. Ils rédigent de très nombreux ouvrages. Si, dès son entrée dans Naples « libérée », le vice-roi ordonne la destruction des ouvrages rebelles et la saisie des archives, il riposte à la bataille de la mémoire par une commande à Rafaele Torre d'une rédaction de l'histoire de la révolte favorable à la monarchie, afin de contrebalancer les œuvres des exilés⁶⁴. La guerre de plumes prolonge la Révolution et une bataille mémorielle pluriséculaire débute.

63 Au moment de l'insurrection de 1647, Donzelli est un médecin réputé, ayant composé un *Antidotario o Petritio*, puis un *Antidotario napolitano* en 1642 et étant correspondant du *collegio degli speziali* de Rome (Pietro Messina, « Giuseppe Donzelli », dans *Dizionario biografico degli Italiani*, Roma, Istituto della enciclopedia italiana, 2007, t. 41, p. 235-238).

64 Ana Minguito Palomares, *Linaje, poder y cultura : el gobierno de Iñigo Vélez de Guevara, VIII conde Oñate, en Napoles, 1648-1653*, thèse, U.C.M., Madrid, 2002, p. 973 : « Composée de 6 volumes, éditée à Gênes, en 1651 ; comme "version officielle de la révolution" pour tenter de faire taire les nombreuses interprétations des faits qui surgissaient continuellement à propos des jours où Masaniello tenait le rôle principal. L'œuvre avait pour titre *Dissidentis, desciscentis, receptaeque Neapolis libri vi* et est datée de 1648-1649 » [« recogida en seis volúmenes, editada en Génova en 1651, como "versión oficial de la revolución" para tratar de acallar las múltiples interpretaciones de los hechos que continuamente surgían a propósito de los días protagonizados por Masaniello. La obra, que lleva por título *Dissidentis, desciscentis, receptaeque Neapolis libri vi*, se data hacia 1648-49 »].

La multiplication des éditions et des images traitant de cette révolution de Naples traduit-elle un changement d'opinion à l'égard des éléments factuels ? Déjà évoqué par Mona Ozouf, le problème des relations entre politique de mémoire et appel à l'opinion publique s'inscrit symboliquement dans une recherche de légitimation. Le tribunal de l'opinion possède les mêmes attributs que le tribunal de l'histoire, c'est-à-dire le trône et la distribution de couronnes⁶⁵. Ces deux attributs constituent souverainement ces tribunaux. Si l'opinion publique devient alors une « reine du monde », selon le mot de Pascal, entre-t-elle en concurrence avec les « stratégies de la gloire » des souverains ou bien leur est-elle complémentaire ? D'autant que la politique de mémoire, avec sa volonté de marquer l'histoire, procède d'une volonté d'imprimer un jugement différé, qui ne recourt pas au présent, mais au futur.

À cet égard, l'iconographie offre des perspectives intéressantes car elle autorise la pérennité de la représentation, par le portrait et par l'image d'histoire, et, par conséquent, la pérennité de querelles posthumes des opinions.

Pour conclure sur cette bataille de l'opinion, l'opposition entre la monarchie hispanique et le peuple napolitain s'est exprimée par différents moyens, non seulement par les armes, mais aussi par l'usage de la propagande écrite, imprimée et iconographique. Les mouvements d'opinion se trouvent en relation directe avec les conflits politiques et militaires et avec les représentations que les pouvoirs veulent leur donner. Toutefois, il est impossible de mesurer l'impact exact de ces événements et de ces figurations sur les mouvements d'opinion : seule la conjonction de données autorise à parler de mouvements d'opinion identifiables. Enfin, je voudrais conclure sur le sens que l'on peut attribuer à l'existence d'un corpus iconographique de l'événement révolutionnaire, corpus qui n'est pas quantitativement négligeable et qui est bien identifié. En effet, au cours des troubles et dans les années qui suivent, les contemporains dessinent et peignent la révolution et ses protagonistes. Des représentations du conflit entre plèbe et puissants sont dépeintes

65 Mona Ozouf, *L'Homme régénéré. Essai sur la Révolution française*, op. cit., p. 34.

ou gravées, achetées et collectionnées. Or, dans le cadre d'une société d'Ancien Régime, il semble original que l'on ait cherché à évoquer un moment dramatique vécu par la communauté ; quel sens à donner à cette production : simple mode picturale ou engagement militant ? Création d'un genre nouveau – la peinture historique avant même le xviii^e siècle et David –, ou volonté de témoignage ? Ces figurations de la Révolution appartiennent-elles à un dernier mouvement d'opinion issu de la Révolution ou résultent-elles de simples circonstances⁶⁶ ? Force est de constater que l'attention des collectionneurs, souvent aristocrates, à l'égard de la Révolution et de la figure charismatique de Masaniello a permis la transmission aux générations successives d'un mouvement pourtant honni par une grande partie des élites politiques et culturelles de l'Ancien Régime.

66 Les peintres les plus connus de ces représentations sont Domenico Gargiullo dit Micco Spadaro, Carlo Coppola, Aniello Falcone, ou encore Salvatore Rosa.

TROISIÈME PARTIE

**L'opinion publique : approche
historiographique et internationale**

OPINION PUBLIQUE ET POLITIQUE
EN GRANDE-BRETAGNE AU XVIII^e SIÈCLE.
PETIT PARCOURS HISTORIOGRAPHIQUE
D'UNE NOTION

Jean-François Dunyach
université Paris-Sorbonne

145

L'OPINION PUBLIQUE EN EUROPE • PUPS • 2011

S'il était besoin de rappeler l'importance historique et historiographique de l'Angleterre moderne dans la genèse de la notion d'opinion publique, il suffirait de rappeler ces quelques lignes de l'ouvrage fondateur de Jürgen Habermas :

Une sphère publique assumant des fonctions politiques apparaît tout d'abord en Angleterre au tournant du xvii^e siècle. Certaines forces sociales qui veulent être en mesure d'influencer les décisions du pouvoir font appel à un public qui fait usage de sa raison, afin de légitimer devant ce nouveau forum certaines de leurs exigences. Cette pratique a pour corollaire la formation d'un Parlement moderne à partir de l'assemblée des états ; ce processus s'étend tout au long du siècle¹.

Le constat semble donc clair, dès la parution de l'ouvrage éponyme en 1962, non seulement de la primauté de l'espace public anglais mais également de son caractère archétypal². Un bref état de la production scientifique sur les sujets connexes de « sphère publique », d'« espace public » et d'« opinion publique » corrobore ce constat : sur près de 700 ouvrages et articles décrits par la bibliographie de référence de la *Royal Historical Society* pas moins de la moitié sont consacrés à

1 Jürgen Habermas, *L'Espace public*, trad. fr., Paris, Payot, 1997, p. 67.

2 Jürgen Habermas qualifie d'ailleurs l'Angleterre du xviii^e siècle de « modèle » (*ibid.*).

l'Angleterre moderne³. En outre, près d'un cinquième de ces travaux sont postérieurs à 1990. On a donc affaire à un phénomène éditorial et scientifique bien repérable : la sphère publique anglaise à l'époque moderne est sans conteste l'un des principaux objets historiographiques du tournant du ^{xxi}^e siècle. Cet engouement s'est d'ailleurs traduit depuis les années 1990 par toute une série de numéros spéciaux de revues, comme *Eighteenth-Century Studies*, ou encore par des ouvrages collectifs consacrés au seul Habermas⁴.

Cependant, l'ampleur éditoriale ne saurait passer pour un unanimité. Après les premières études appliquées, l'heure semble être désormais à la révision heuristique, voire chez certains à une critique plus radicale encore, fondée sur le double et ambigu constat d'une omniprésence et d'une inefficience fondamentale, en somme du caractère non opératoire d'un concept devenu lieu commun, notamment dans la sphère du politique :

[...] le rôle de l'opinion publique dans la vie politique du dix-huitième siècle a été mouvant, variable, conditionnel, et *in fine* impossible à évaluer. Paradoxalement, son ambiguïté même comme déterminant politique fut une des causes de sa popularité parmi les historiens. Si une décision, ou une série de décisions apparaissaient inexplicables, ou si l'explication la plus évidente était idéologiquement désagréable, l'« opinion publique » fournissait très souvent un inestimable recours [...]⁵.

- 3 Voir la définition de ces notions dans Allan McKee, *The Public Sphere : An Introduction*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- 4 Voir *Eighteenth-Century Studies*, vol. 29, n° 1, 1996 ; également « Sites and Margins of the Public Sphere », *Eighteenth Century Studies*, n° 32, vol. 4, 1999. Craig J. Calhoun (dir.), *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1992, l'ouvrage contient plusieurs contributions (dont une de J. Habermas lui-même) importantes sur la notion. On peut également renvoyer à Nick Crossley et John Michael Roberts (dir.), *After Habermas : New Perspectives on the Public Sphere*, Oxford, Blackwell, 2004, ou encore à Luke Goode, *Jürgen Habermas : Democracy and the Public Sphere*, London, Pluto, 2005. Sur ces ouvrages, voir Nicholas Garnham, « Habermas and the public sphere », *Global Media and Communication*, n° 3, 2007, p. 201-214.
- 5 Gerard O'Brien, « The Unimportance of Public Opinion in Eighteenth-Century Britain and Ireland », *Eighteenth-Century Ireland / Iris an dá chultúr*, vol. 8, 1993, p. 115-127 (p. 115 ; trad. J.-F. Dunyach). L'auteur explique que l'opinion publique n'a eu aucune influence sur la prise de décision politique en Irlande tout au long du dix-huitième siècle. Selon lui, la notion d'opinion publique ne serait donc pas valide au regard

Il s'agit donc de voir ici, à travers le parcours historiographique de la réception et de l'emploi de la notion habermassienne d'opinion publique chez les historiens anglo-saxons de l'Angleterre du XVIII^e siècle, comment on est passé de la constitution d'un modèle de compréhension historique à sa critique en quelques vingt années. Il conviendra tout d'abord de soulever la question de la « proto-histoire » de notion de sphère publique en Grande-Bretagne jusque dans les années 1980, notamment dans ses aspects politiques, et en quoi celle-ci explique et conditionne sa formulation ouverte et opératoire à partir de la réception des travaux fondateurs de Habermas⁶. Nous aborderons, enfin, la question des grandes limites posées à ce paradigme par l'historiographie contemporaine qui a largement fait déborder le champ de l'analyse, du politique vers tous les domaines de l'histoire sociale.

GENÈSE D'UN MODÈLE EXPLICATIF

Comme le souligne Dena Goodman, la chronologie de la réception de l'ouvrage de Jürgen Habermas dans le domaine britannique a son importance⁷. *L'Espace public* ne connaît en effet qu'une traduction assez tardive en anglais, en 1989, un an à peine après la parution d'une autre traduction, celle du *Règne de la critique* (1959) de Reinhart Koselleck⁸. La plupart des historiens de la notion s'accordent à souligner la convergence

du *decision making*. Sur la critique contemporaine de la notion, outre N. Crossley et J. M. Roberts, *After Habermas*, *op. cit.*, voir Stéphane Van Damme, « Farewell Habermas ? Deux décennies d'études sur l'espace public », *Les Dossiers du Grihl*, mis en ligne le 28 juin 2007, <http://dossiersgrihl.revues.org/682>.

- 6 Sur ce thème, voir Peter Lake et Steven Pincus (dir.), *The Politics of the Public Sphere in Early Modern England*, Manchester, Manchester University Press, 2008, notamment *id.*, « Rethinking the Public Sphere in Early Modern England », p. 1-29.
- 7 Dena Goodman, « Public Sphere and Private Life : Toward a Synthesis of Current Historiographical Approaches to the Old Regime », *History and Theory*, vol. 31, n° 1, 1992, p. 1-20. On trouvera un bel exemple des premières réflexions sur l'opinion publique pré-habermassienne, fondée notamment sur les travaux dont s'inspira J. Habermas lui-même dans Hans Speier, « Historical Development of Public Opinion », *The American Journal of Sociology*, vol. 55, n° 4, 1950, p. 376-388.
- 8 D. Goodman, « Public Sphere and Private Life », art. cit., p. 1 ; Anthony J. La Vopa, « Conceiving a Public : Ideas and Society in Eighteenth-Century Europe », *Journal of Modern History*, n° 64, 1992, p. 79-116. Voir également S. Van Damme, « Farewell Habermas ? », art. cit., p. 2-4.

et l'influence considérable de ces ouvrages sur le bouleversement des différents paradigmes historiographiques sur la société anglaise du XVIII^e siècle⁹. Ces derniers prenaient pour substrat les débats déjà anciens autour de l'histoire politique et de la fameuse *whig interpretation of history*, incarnée par des auteurs aussi divers qu'Henry Hallam et son *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre* (1827), Thomas Macaulay et l'*Histoire de l'Angleterre depuis l'accession de Jacques II* (1848), ou encore George Macaulay Trevelyan au tournant du XX^e siècle¹⁰. On en connaît les grands traits : le récit *whig* voyait dans le dix-huitième siècle une phase cruciale de l'avancée triomphale de la Grande-Bretagne vers les libertés constitutionnelles et l'empire mondial, dans un mélange confiant de libéralisme progressiste et de colonialisme assumé¹¹. Ainsi, par le biais de la libéralisation des débats politiques au Parlement et de la cristallisation des partis politiques au cours du XVIII^e siècle, la *whig history* développait un récit de la progressive dissémination de l'information et de l'opinion, de la critique et des idéaux libéraux dans la population.

C'est à partir de ce substrat libéral que s'inscrit en Angleterre la réaction agnostique de révisionnistes qui, tels Lewis Namier (*The Structure of Politics at the Accession of George III*, 1929 et *Monarchy and the party system*, 1952), se plurent à minimiser les fondements mêmes de ce qui faisait, pour les *whigs*, le fondement de la vie et des progrès politiques anglais : le système des partis et les luttes constitutionnelles¹². Namier se plaisait à souligner le caractère encore

9 Anthony J. L. La Vopa, « Conceiving a Public », art. cit. Sur les spécificités du domaine britannique dans l'apparition de l'opinion publique au XVIII^e siècle, voir James Van Horn Melton, *The Rise of the Public in Enlightenment Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

10 L'expression *whig history* est due à l'un de ces critiques, l'historien Herbert Butterfield (*The Whig interpretation of history*, London, G. Bell & Sons, 1931). Voir Michael Bentley, « Herbert Butterfield and the Ethics of Historiography », *History and Theory*, vol. 44, n° 1, 2005, p. 55-71.

11 Sur le contenu de la *whig history* et les débats qu'elle a suscités en Angleterre, voir Michael Bentley, *Modernizing England's Past : English Historiography in the Age of Modernism, 1870-1870*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

12 Dans la bibliographie pléthorique sur ce thème, voir notamment Jacob M. Price, « Party, Purpose, and Pattern : Sir Lewis Namier and His Critics », *The Journal of British Studies*, vol. 1, n° 1, 1961, p. 71-93 ; également Ian R. Christie, « George III and the Historians : Thirty years on », *History*, n^{le} s., n° 71, 1986, p. 205-221.

très aristocratique et oligarchique du système politique hanovrien et la domination sur le Parlement qu'exerçait, selon lui, un nombre très restreint de familles. Fondant son analyse sur une apathie générale de l'électorat et l'influence continue de la couronne sur le Parlement, il minorait l'influence des conflits idéologiques et politiques dans l'Angleterre du XVIII^e siècle¹³. Les voies intellectuelles de la formation de la sphère publique telle que les fondaient alors Habermas (Namier meurt en 1960, deux ans avant la publication de *L'Espace public*) n'étaient pas encore tracées.

Avec Namier, l'heure passait cependant au révisionnisme, mouvement incarné à partir des années 1970 par des auteurs comme Jonathan Clark. Ce dernier répondait d'ailleurs autant à une *whig history* déjà mal en point qu'aux historiens influencés par le marxisme tels Christopher Hill, Eric Hobsbawm et E. P. Thomson entre autres, qui avaient déplacé le débat sur le terrain d'une histoire pluri-séculaire de la contestation sociale en Angleterre, prenant, en quelque sorte, en écharpe le XVIII^e siècle, et révisait sa contribution à la formation de la conscience politique de la classe ouvrière¹⁴. Outre le paradigme marxien de la superstructure poussant à minorer voire révoquer la sphère du discours politique et savant, l'intérêt de ces auteurs se portait davantage, avant le XVIII^e siècle, sur l'analyse des révolutions du XVII^e siècle¹⁵.

La perspective développée par Jonathan Clark s'inscrivait tout d'abord dans une critique du long cycle révolutionnaire marxiste en affirmant la spécificité du dix-huitième siècle. Cette spécificité était double car on avait désormais affaire à un long dix-huitième siècle résolument politique car étendu de la restauration de 1660 au *Reform*

13 Harvey C. Mansfield, « Sir Lewis Namier considered », *Journal of British Studies*, vol. 2, n° 1, 1962-1963, p. 28-55 ; Robert Walcott, « "Sir Lewis Namier considered" considered », *Journal of British Studies*, vol. 3, n° 2, 1963-1964, p. 85-108 ; Harvey C. Mansfield, « Sir Lewis Namier again considered », *Journal of British Studies*, vol. 3, n° 2, 1963-1964, p. 109-119.

14 Voir Philippe Minard, « Eric J. Hobsbawm, un parcours d'historien dans le siècle. Lectures trans-Manche », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. LIII, 2006, supplément (n° 5), p. 5-12.

15 Voir Kevin M. Sharpe, Mark Kishlansky, Harry T. Dickinson, « Symposium : Revolution and Revisionism », *Parliamentary History*, vol. 7, n° 2, 1988, p. 328-338.

Bill de 1832¹⁶. En outre, contre la *whig history*, Clark défendait l'idée d'une société encore très traditionnelle, marquée par l'hégémonie aristocratique et anglicane, source de l'identité nationale britannique, hégémonie assurée donc par les élites traditionnelles jusques et au-delà de l'octroi des libertés limitées de 1832¹⁷.

LA DÉFINITION DU MODÈLE ANGLAIS D'OPINION PUBLIQUE ET SES CONDITIONS HISTORIQUES

150

Pour les historiens de la sphère publique en Angleterre, la réception quasi simultanée à la fin des années 1980 par les historiens britanniques des ouvrages d'Habermas, Koselleck et des productions françaises liées au bicentenaire de la Révolution ou à la poursuite de l'*Histoire de la vie privée*, fut l'occasion d'un intense travail de réflexion¹⁸. Selon Dena Goodman,

[Habermas] suggérait un regard neuf [...] et rendait sa valeur aux caractères de la culture du dix-huitième siècle que des générations d'universitaires marxistes avaient décrite comme une simple superstructure. En même temps, il fondait les réponses des dix-huitiémistes aux vitupérations

-
- 16 *The Reform Bill* voté sous Lord Grey, en 1832, élargit les droits civiques à environ 650 000 Britanniques. Les principaux ouvrages de Jonathan Clark sont *The Dynamics of Change : the Crisis of the 1750s and English Party Systems*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982 ; *English Society, 1688-1832 : Ideology, Social Structure, and Political Practice during the Ancien Régime*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985 ; *Revolution and Rebellion : State and Society in England in the Seventeenth and Eighteenth Centuries*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986. Sur les travaux de Clark, on peut renvoyer à Joanna Innes, « Jonathan [J.C.D.] Clark, Social History and England's "Ancien Regime" », *Past and Present*, n° 115, mai 1987, p. 165-200 ; également à Jeremy Black, « On Second Thoughts : England's "Ancien Regime" ? », *History Today*, vol. 38, n° 3, 1988, p. 43-51.
- 17 John G. A. Pocock, « 1660 and All That : Whig-Hunting, Ideology and Historiography in the Work of Jonathan Clark », *Cambridge Review*, vol. 108, n° 2, 1987, p. 125-128.
- 18 D. Goodman, « Public Sphere and Private Life », art. cit. ; A. La Vopa, « Conceiving a Public », art. cit. ; J. Van Horn Melton, *The Rise of the Public*, op. cit., p. 1-15. Parmi les plus influents des travaux français, citons ceux de François Furet sur la Révolution et les problématiques délivrées dans le tome III de l'*Histoire de la vie privée*, dirigé par Roger Chartier (publié en 1986 et traduit en anglais en 1989), ainsi que, du même, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, publiées en 1990 et traduites en anglais dès 1991.

post-modernistes sur l'implication des Lumières dans l'hypocrisie de l'universalisme et de ses groupes de victimes depuis près de deux siècles¹⁹.

Pour d'autres, si la notion d'opinion publique permettait commodément d'expliquer ou de décrire les causes et certaines des manifestations de la Révolution française, elle pouvait tout aussi revisiter le grand récit *whig* de la « non-révolution » anglaise²⁰. À bien des égards, la sphère publique, côté britannique, permettait d'expliquer la systématique conjuration des soubresauts politiques outre-Manche, établissant intellectuellement et politiquement une *via britannica* fondée sur la progressive acquisition des droits civiques et politiques de la population face aux supposés errements révolutionnaires continentaux²¹.

La réception si facile, quoi que différée, d'Habermas par les historiens britanniques s'explique également par les lectures de ce dernier qui, outre qu'il proclamait la précocité et la spécificité d'un modèle anglais, fondait les analyses de *L'Espace public* sur une bibliographie essentiellement anglaise.

L'étude des sources de l'ouvrage d'Habermas montre tout d'abord la mobilisation de l'histoire économique « libérale-critique » anglaise, illustrée notamment par W. Cunningham et M. Dobb, ainsi que des emprunts au classique, et libéral Leslie Stephen dans l'histoire de la philosophie²². Dans le domaine historique, figurent dans les chapitres consacrés au « modèle » que constitue l'Angleterre, l'*English Social History* (1944) de George Macaulay Trevelyan, et surtout l'essai de Cecil S. Emden, *The People and the Constitution* (1933) particulièrement important pour la genèse de la notion de sphère publique chez Habermas dans la mesure où l'ouvrage évoquait déjà la montée de l'influence du

19 Dena Goodman, « The Public and the Nation », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 29, n°1, 1995, p. 1 (trad. J.-F. Dunyach).

20 Frank O'Gorman, *Voters, Patrons and Parties : The Unreformed Electorate of Hanoverian England, 1734-1832*, Oxford, Clarendon Press, 1989.

21 Sur ce thème, voir notamment William A. Speck, *Reluctant revolutionaries : Englishmen and the revolution of 1688*, Oxford, Oxford University Press, 1988.

22 William Cunningham, *The Progress of capitalism in England*, Cambridge, Cambridge University Press, 1925 ; Maurice Dobb, *Studies in the Development of Capitalism*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1946 ; Leslie Stephen, *The History of English Thought in the Eighteenth Century*, London, Smith, Elder & Co, 1876.

public sur la prise de décision politique au cours du dix-huitième siècle²³. Le tour d'horizon des lectures de Habermas ne serait pas complet si l'on ne faisait mention de l'une de ses sources principales, l'ouvrage de Laurence Hanson, auteur en 1936 de *Government and the Press (1695-1763)*, grand classique de l'histoire des rapports de la presse au politique en Angleterre au XVIII^e siècle.

Habermas, largement inspiré par ces lectures de caractère libéral, reprend la chronologie explicative de L. Hanson pour fixer l'apparition de la sphère publique aux années qui suivent la Glorieuse Révolution, non à travers l'événement particulier que constituerait cette dernière, mais de manière largement plus fonctionnaliste.

152

Cette chronologie, reprise et amendée par de nombreux auteurs arrête deux causes institutionnelles pour la naissance de l'opinion publique en Angleterre²⁴.

Il y aurait eu tout d'abord l'échec du renouvellement du *Licensing Act* en 1695. Cette législation sur la censure, votée en 1662 au cours de la Restauration, assurait jusqu'alors le contrôle du pouvoir royal sur le marché du livre. Sous le *Licensing Act*, la censure était en réalité organisée par diverses autorités : les deux secrétaires d'État (département du Nord et département du Sud) pour les ouvrages historiques et politiques, le Lord chancelier pour les ouvrages de droit, le *Earl Marshall* (à la tête du *College of Arms*) pour l'héraldique, l'archevêque de Canterbury et l'évêque de Londres pour la théologie, et les chanceliers d'Oxford et Cambridge respectivement pour la philosophie et la médecine²⁵. De plus, outre l'inspection de toute cargaison de livres, follicules et journaux étrangers arrivant en Angleterre, le *Licensing Act* avait limité le nombre d'imprimeries à vingt. Selon Melton, les travaux d'histoire politique comme ceux de Lois Schwoerer et de Paul Monod ont pu montrer que l'abandon du *Licensing Act* en 1695 ne reposait en rien

23 J. Habermas, *L'Espace public*, *op. cit.*, p. 67-76. Le titre complet de l'ouvrage de Cecil S. Emden a son importance : *The People and the Constitution : Being a History of the Development of the People's Influence in British Government*, Oxford, Clarendon Press, 1933. On lui doit également les *Principles of British Constitutional Law*, London, Methuen & Co, 1925.

24 On peut renvoyer à J. Van Horn Melton, *The Rise of the Public*, *op. cit.*, p. 19-44.

25 *Ibid.*, p. 20.

sur une quelconque aspiration à la liberté de la presse mais davantage sur une impasse politique au moment où *whigs* et *tories* refusaient de concert de confier à un gouvernement dont ils savaient qu'ils seraient un jour exclus, les moyens renouvelés, voire accrus, d'une censure dont ils pourraient être les victimes²⁶.

Fonctionnalisme vertueux de la lutte politique : la structuration partisane de l'opinion conduisait à une émulation dans la liberté d'expression²⁷. Les résultats de cette « main invisible » de la libération du discours furent la prolifération d'entreprises de publication, dont le nombre fut multiplié par cinq en l'espace de trente années, passant à 75 à Londres et à 28 dans les comtés en 1724. La presse britannique devenait ainsi la plus libre d'Europe.

Un autre événement, fondamental pour beaucoup, dans l'institutionnalisation de la sphère publique fut le *Triennial Act* de 1694 qui faisait obligation d'élire un nouveau Parlement tous les trois ans (qu'il était en outre impossible de ne pas convoquer pendant plus de trois ans). Les effets furent immédiats avec, de 1694 à 1716 (période au cours de laquelle le *Triennial Act* fut en vigueur jusqu'au vote du *Septennial Act*), 10 élections générales²⁸. Ces deux décennies de campagnes politiques régulières et proches (tous les 30 mois en moyenne) eurent pour effet de mobiliser et structurer de larges segments de la population anglaise qui s'accoutumèrent à la participation aux affaires politiques.

Malgré les critiques d'un Defoe qui voyait dans ces élections fréquentes un ferment de division structurel de la société, beaucoup d'historiens ont voulu y voir au contraire l'émergence d'une sphère publique réifiée dans des lieux propres, parfois issus d'une transformation des cadres traditionnels de la convivialité. L'urbanité, lieu par excellence de la

26 *Ibid.* Lois Schwoerer, « Liberty of the Press and Public Opinion : 1660-1695 », dans James R. Jones, *Liberty Secured ? (The Making of Modern Freedom) : Britain Before and After 1688*, Stanford, Stanford University Press, 1992, p. 199-230 ; Paul Monod, « Jacobite Press and English Censorship 1689-1695 », dans Eveline Cruickshanks et Edward Corp (dir.), *The Stuart Court in Exile*, London/Rio Grande, Hambledon Press, 1995, p. 129-142.

27 Gordon Schochet, « Why should history matter ? Political theory and the history of discourse », dans John G. A. Pocock (dir.), *Varieties of British Political Thought, 1500-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 321-357.

28 J. Van Horn Melton, *The Rise of the Public*, *op. cit.*, p. 20-21.

constitution de cette culture aurait donc vu la fonction créer l'organe à travers les cérémonies de la vie locale, les tavernes et les *coffeehouses*, les journaux, enfin l'essor d'une temporalité propre à la sphère publique à travers l'apparition d'un véritable calendrier politique au cours du XVIII^e siècle²⁹.

Avec J. Habermas se définit ainsi une fonction principale (la critique raisonnée), des fonctions dérivées (l'association, la privatisation), une population (le public bourgeois), un domaine de validité (le politique), des formes et des lieux d'expression (presse, tavernes ou clubs), enfin une génétique : l'extension de ce modèle ou de dérivés locaux à l'ensemble de la société anglaise et, au-delà, à l'ensemble des sociétés européennes.

154

DU MODÈLE AU DÉPASSEMENT DU MODÈLE ?

L'adoption des thèses habermassiennes par les historiens britanniques s'explique d'emblée par son caractère très « anglo-compatible » car en grande partie inspirée, dans sa thématique et ses sources (même maigres), par quelques classiques de l'historiographie locale. Comme le dit Stéphane Van Damme, l'opinion publique habermassienne pouvait

29 Sur les villes de province, des historiens comme Peter Borsay ou Nicholas Rogers tentent de réhabiliter l'importance des centres provinciaux dans l'émergence de la culture politique ; sur les *coffeehouses*, voir Steven Pincus, « Coffee Politicians Does Create : Coffeehouses and Restoration Political Culture », *Journal of Modern History*, 67, décembre 1995, p. 807-834, et surtout l'analyse qu'en donne Stéphane Van Damme à partir des travaux de J. Habermas (« Farewell Habermas ? », art. cit.). Sur cette question, J. Habermas apparaît clairement tributaire de la thèse de Herman Westerfrölke, *Englische Kaffeehäuser als Sammelpunkte der literarischen Welt im Zeitalter von Dryden und Addison*, Iéna, Frommann, 1924, qui ébauche le passage d'un lieu dévolu à l'avant-garde littéraire à un lieu de discussion politique à partir de la fin du XVII^e siècle. Enfin, on trouve une belle analyse des occasions, cérémonies et anniversaires politiques dans l'ouvrage de Kathleen Wilson, *The Sense of the People*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995. Parmi les dates du calendrier politique, pour les *whigs*, le 5 novembre, anniversaire du débarquement de Guillaume d'Orange à Torbay, ou le 14 novembre, date anniversaire du même Guillaume ; pour les *tories*, *Oak Apple Day*, le 29 mai, jour anniversaire de Charles II qui célèbre sa fuite réussie après la défaite à Worcester (1651) pendant la guerre civile. Charles ayant choisi de reposer le pied en Angleterre ce jour précis en 1660, sa date anniversaire coïncide avec celle de la restauration de la monarchie.

facilement « alimenter un nouveau grand récit sur les Lumières et la naissance des cultures politiques démocratiques »³⁰.

Nombreux sont, en effet, les manuels ou les études sur le XVIII^e siècle anglais qui, dans le courant des années 1990, érigent la notion d'opinion publique en véritable lieu commun historiographique. Parmi ces études d'inspiration habermassienne, citons celles d'Hannah Barker ou de Bob Harris sur la presse, les travaux de T. C. W. Blanning sur la culture du pouvoir, celle de James Van Horn Melton sur les formes et les lieux de l'essor de la sphère publique³¹.

Cependant, dès 1994, Margaret Jacob appelait à un double désenclavement : géographique, par l'adoption de l'échelle européenne, et thématique, en intégrant les études nouvelles sur les sciences ou la franc-maçonnerie ou encore les sociabilités aristocratiques³². C'est en effet davantage sur le domaine de validité de la notion d'opinion publique que l'on s'interroge désormais plus que sur sa validité intrinsèque. En 1999, la revue *Eighteenth-Century Studies* proposait ainsi un dossier intitulé « Sites and margins of the Public Sphere » qui, par approfondissement (sexuel ou social) ou élargissement (géographique ou thématique), regroupait aussi bien des articles sur la sociabilité des loisirs, que sur le *coffeehouse*, l'un des hauts lieux d'expression de

30 S. Van Damme, « Farewell Habermas ? », art. cit.

31 Hannah Barker, *Newspapers, Politics and Public Opinion in Late Eighteenth Century England*, Oxford, Oxford University Press, 1998 ; Bob Harris, *Politics and the Rise of the Press in Britain and France, 1620-1800*, London, Routledge, 1996 ; J. Van Horn Melton, *The Rise of the Public*, op. cit. ; Timothy C. W. Blanning, *The Culture of Power and the Power of Culture : Old Regime Europe 1660-1789*, Oxford, Oxford University Press, 2002.

32 Margaret Jacob, « The Mental Landscape of the Public Sphere : A European Perspective », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 28, n° 1, 1994, p. 95-113. Deux ans plus tard, un numéro spécial (n° 29, automne 1995) des *Eighteenth-Century Studies* répondait à cet appel avec des études portant sur le public de Herder à travers l'imprimé et la sociabilité en Allemagne (Anthony J. L. La Vopa), la franc-maçonnerie et son rôle politique en Russie (Douglas Smith), sur les infrastructures des Lumières, le rôle de la construction des routes dans la diffusion géographique de la sphère publique et de la littérature savante (Greg Laugero), les rapports sexuellement différenciés dans la distinction entre privé et public (Lawrence Klein), enfin, la question de la participation politique dans les provinces et leur rapport à l'idéologie impériale (Kathleen Wilson).

l'opinion publique habermassienne³³. Les études de Brian Cowan sur ces hauts-lieux de la genèse de la sphère publique en Angleterre ont montré combien l'existence de cette dernière au début du XVIII^e siècle, restait encore un idéal bien éloigné de la culture politique du temps³⁴. Pour Cowan, mais également Lawrence Klein, la popularité croissante de la notion de « société civile » au XVIII^e siècle parmi les élites britanniques ne doit pas faire illusion et il convient de ne pas y voir à toute force l'établissement d'une sphère publique bourgeoise³⁵. En effet, le but de la large diffusion de cette thématique dans la presse de l'époque n'était pas de préparer le terrain à la démocratie mais bien de promouvoir le whigisme dans la bataille de l'opinion et, par là-même, assurer les positions de l'oligarchie *whig*.

À bien des égards, le premier critique d'Habermas fut Habermas lui-même³⁶. En effet, une nouvelle préface de *L'Espace public* revient, en 1990, sur près de vingt ans d'historiographie du domaine anglo-saxon et pose directement la question de la population retenue et du modèle génétique de développement de la sphère publique bourgeoise défendu trente années plus tôt. Habermas y fait état de la lecture d'études critiques comme celle de Geoff Eley, de travaux de sociologie historique sur les processus de formation des catégories sociales, d'études (parfois

33 Sur ce thème, nous renvoyons une fois encore à S. Van Damme, « Farewell Habermas ? », art. cit., qui analyse en détail la question du *coffeehouse*.

34 Brian Cowan, *The Social Life of Coffee : The Emergence of the British Coffeehouse*, New Haven, Yale University press, 2005.

35 La dimension fonctionnellement critique du *coffeehouse* et de la taverne en Angleterre a fait l'objet d'études dix-septiémistes sur la genèse du libertinage littéraire. B. Cowan, *The Social Life*, op. cit. ; Lawrence Klein, *Shaftesbury and the Culture of Politeness : Moral Discourse and Cultural Politics in Early Eighteenth-Century England*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994 ; id., « "Politeness" as Linguistic Ideology in Late Seventeenth and Early Eighteenth-Century England », dans Dieter Stein and Ingrid Tiekens-Boon van Ostade (dir.), *Towards a Standard English 1600-1800*, Berlin, Mouton de Gruyter, 1994, p. 31-50 ; « The Political Significance of "Politeness" in Early Eighteenth-Century Britain » dans Nicholas T. Phillipson (dir.), *Cicero, Scotland, and « Politeness »*, *The Proceedings of the Center for the History of British Political Thought*, London, The Folger Shakespeare Library, 1993, t. 5, p. 73-108.

36 Voir Jürgen Habermas, « L'espace public, 30 ans après », *Quaderni*, n° 18, 1992, p. 161-191. Cet article reprend la préface de *L'Espace public*, publiée deux ans auparavant.

bien antérieures à *L'Espace public*) sur la genèse des moyens modernes de communication ou encore sur la culture populaire³⁷. La critique, ici assumée, est importante car elle porte sur l'unicité de la sphère publique bourgeoise et son caractère transposable. Comme le dit Habermas (citant Eley) :

[...] ma systématisation de la notion de sphère publique bourgeoise conduirait à une idéalisation injustifiée, et pas seulement à accentuer trop fortement les caractéristiques rationnelles d'une communication publique médiatisée par la lecture et orientée vers la discussion. [...] il est erroné d'employer le terme de public au singulier³⁸.

Il n'y aurait donc pas de sphère publique unique dans son contenu, et Habermas le premier instruit le procès en hétérogénéité de son public. Il est vrai que le chapitre trois de *L'Espace public*, celui précisément consacré à l'Angleterre, s'intitule « Les fonctions politiques de la sphère publique ». On comprend alors pourquoi le champ politique est sûrement celui qui a le plus usé et travaillé l'idée d'opinion publique.

Si les partis et les formes oligarchiques de l'influence ou de la décision ont été largement creusés, c'est surtout le domaine de la politique populaire, à savoir la définition d'une opinion publique populaire imitée ou non du modèle bourgeois qui a retenu l'attention. L'enjeu était de taille puisqu'il s'inscrivait dans le débat général sur les sources du radicalisme anglais et, par-delà le moment radical, pouvait contribuer à expliquer à nouveaux frais la « non-révolution anglaise » du XVIII^e siècle³⁹.

37 Geoff Eley, « Nations, Publics and Political Cultures. Placing Habermas in the Nineteenth Century » [1989], dans C. Calhoun (dir.), *Habermas and the Public Sphere*, op. cit. ; J. H. Plumb, « The Public, literature and the arts in the Eighteenth Century », dans Michael R. Marrus, *The Emergence of Leisure*, New York, Harper & Row, 1974 ; Raymond Williams, *The Long revolution*, London, Chatto & Windus, 1961 ; Richard Sennet, *Les Tyrannies de l'intimité* [*The Fall of Public Man*, New York, Alfred A. Knopf, 1977], trad. fr., Paris, Le Seuil, 1979 ; M. Bakhtine, *L'Œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance* [1965], trad. fr., Paris, Gallimard, 1982.

38 *L'Espace public*, op. cit., p. v.

39 La question des révoltes a largement été analysée par l'historiographie d'inspiration marxiste avec Edward P. Thompson *The Making of the English Working Class*, London, Victor Gollancz, 1963 ; George Rudé, *The Crowd in History : A Study of Popular Disturbances in France and England, 1730-1848*, New York, John Wiley &

Certaines études comme celles de Mark Knights ont pu ainsi montrer l'implication massive de la population, lisible à travers la publication de pas moins de 5 à 10 millions d'exemplaires de pamphlets et adresses pendant les seuls trois ans de la crise de l'Exclusion (1679-1681), chiffre auquel il faut ajouter les nombreuses pétitions et contre-pétitions signées par des milliers d'Anglais qui ne pouvaient tous relever de la sphère bourgeoise⁴⁰. Les travaux de H.T. Dickinson sur la diffusion de l'information électorale, ou encore ceux de Nicholas Roger et de Frank O'Gorman sur le système électoral hanovrien ont pu montrer que, déjà avant la réforme de 1832, la base électorale était socialement plus large que la seule vision « bourgeoise » d'une opinion publique performative pourrait le laisser entendre⁴¹. C'est dans ce cadre qu'il faut également comprendre les travaux de Kathleen Wilson, instruits par les débats du *linguistic turn* sur les notions de genre, de race, d'empire ou de nation qui analysent l'émergence d'une culture politique provinciale, urbaine et « extra-parlementaire » entre 1715 et 1785⁴².

Sons, 1964, et *id.*, *Ideology and Popular Protest*, Londres, Lawrence and Wishart, 1980 ; ou encore les études de John Bohstedt, *Riots and Community Politics in England and Wales 1790-1810*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1983. Sur la question de l'*History from below*, voir Renaud Morieux, « Un « populist turn », dans l'historiographie du XVIII^e siècle anglais ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. LI, n° 1, 2004, p. 153-174.

- 40 Mark Knights, *Politics and Opinion in Crisis 1678-1681*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994 ; *id.*, « How rational was the later Stuart public sphere ? », dans Peter Lake & Steven Pincus (dir.), *The Politics of the Public Sphere, op. cit.*, p. 252-267 ; Tim Harris « Understanding Popular Politics in Restoration England », dans Allan Houston et Steve Pincus (dir.), *A Nation Transformed : England After the Restoration*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 125-153.
- 41 Harry T. Dickinson, *The Politics of the People in Eighteenth Century Britain*, London, Macmillan, 1995 ; Nicholas Rogers, *Whigs and Cities*, Oxford, Oxford University Press, 1989 ; Frank O'Gorman, *Voters, Patrons, and Parties, The Unreformed Electorate of Hanoverian England 1734-1832*, Oxford, Clarendon Press, 1989. Voir également Andy Wood, « Politics, Ideology and the People in Eighteenth Century Britain », *History Workshop Journal*, n° 43, printemps 1997, p. 276-282. À titre d'exemple, H.T. Dickinson montre qu'aux fins d'une seule campagne électorale, John Wilkes a pu faire circuler 40 000 imprimés pour un corps électoral de 3 500 électeurs. Le but recherché apparaît à l'évidence d'emporter la bataille de l'opinion et de créer un effet de *feed-back*, destiné à obtenir un résultat tangible sur une population décisionnelle (ici le corps électoral) par le biais de la saturation d'un groupe plus large.
- 42 Kathleen Wilson, *The Sense of the People. Politics, culture and Imperialism in England, 1715-1785*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995 ; R. Morieux, « Un "populist turn" », art. cit.

Tous ces récents travaux, héritiers en partie de l'*history from below* et de ce courant historiographique (G. Rudé, E. P. Thompson) qui, dans les années 1960 et 1970, avait tenté de donner un sens politique à des comportements apparemment irrationnels, notamment les mouvements de foule, montrent une authentique tension vers l'agrégation d'autres horizons sociaux à la logique de la sphère publique⁴³. Le dépassement de celle-ci semble donc bien en voie au pays de son supposé modèle.

On peut dire que si l'importation a si bien fonctionné en Grande-Bretagne, ce n'est pas uniquement en raison de la portée heuristique des concepts d'opinion publique ou d'espace public. Pour beaucoup des travaux mentionnés, ces notions se substituent à des emplois empiriques déjà anciens. Leur force tient par conséquent aussi à leur capacité à recouvrir des éléments bien connus et légitimes de plusieurs procès, comme celui de la démocratie parlementaire, de l'émergence de la société civile, et peut-être également de la constitution d'une sphère scientifique de contrôle et de critique entée sur la société⁴⁴.

Alors, si la notion habermassienne d'opinion publique est bien devenue, en Angleterre, et pour l'Angleterre comme ailleurs, un lieu commun, elle n'en demeure pas moins une terre de mission et de révision proprement historique, à l'instar des récents travaux dirigés par Steven Pincus et Peter Lake⁴⁵.

L'exemple, le « modèle » anglais de la sphère publique montre *in fine* que cette dernière n'est pas une réalité tangible, fixe ou même évolutive selon un schéma prédéterminé que l'on pourrait confronter à une société ; elle est d'abord un principe d'organisation, un schéma de cohérence que l'on doit transposer à des époques et des réalités différentes. Il faut bien, en effet, veiller à rattacher l'opinion publique à son terreau historique, fut-ce au prix de la révocation de certains aspects fondamentaux de ce

43 Steven Pincus, « The state and civil society in early-modern England : capitalism, causation and Habermas's bourgeois public sphere », *The Politics of the Public Sphere*, *op. cit.*, p. 213-230.

44 Thomas Broman, « The Habermasian Public Sphere and Science in the Enlightenment », *History of science*, vol. 36 (2), n° 112, 1998, p. 123-149.

45 *The Politics of the Public Sphere*, *op. cit.*

désormais lieu commun du discours des sciences humaines. Puisque le modèle habermassien de l'opinion publique ne se trouve pas plus dans l'Angleterre du XVIII^e siècle qu'ailleurs, l'heure semble donc au bilan prospectif des éléments utiles de ce paradigme qu'il convient de frotter à l'analyse historique et non à l'érection d'un illusoire mètre-étalon de l'histoire sociale : « Chaque idée philosophique, éthique et politique, lorsque le cordon ombilical de ses origines historiques a été coupé, a tendance à devenir le noyau d'une nouvelle mythologie »⁴⁶.

46 Max Horkheimer, *Éclipse de la raison*, [1947], trad. fr. J. Debouzy, Paris, Payot, 1974, p. 39.

PEUT-ON PARLER D'UNE OPINION PUBLIQUE INTERNATIONALE À L'ÉPOQUE MODERNE ?

Lucien Bély
université Paris-Sorbonne

Alors que les historiens débattent de l'existence avant 1750 d'une opinion publique dans des espaces nationaux, au moment où les nations émergent à peine, il peut paraître étrange d'évoquer une opinion publique internationale. Je pose une question, née de la fréquentation des papiers élaborés par la diplomatie ou autour d'elle, plus que je ne songe à donner une réponse. Bien des archives semblent renvoyer à un jugement collectif que les ministres et les négociateurs veulent susciter ou éveiller pour obtenir un appui, une approbation ou une adhésion à leur action politique en général, à leurs décisions précises aussi. L'appel résonne souvent fortement, comme s'il avait atteint des spectateurs des événements, dont on saisit mal l'identité. L'étonnant tient au fait que de tels appels dépassent les frontières, convoquent les sujets des autres souverains. En 1712, Torcy fait traduire des observations sur le traité de la Barrière, « cet ouvrage étant très bon à répandre dans le public »¹. L'existence d'un tel public peut-elle être démontrée au moins à l'échelle des pays occidentaux ? Cela conduit à des interrogations bien distinctes, que j'examinerai pour un long xvii^e siècle, jusqu'au début du xviii^e siècle. Peut-on définir des milieux qui témoignent d'une telle sensibilité aux réalités internationales, guerres ou paix, donc concevoir un impact des événements internationaux dans les mouvements de l'opinion publique

1 Archives du Ministère des affaires étrangères (Paris), Correspondance politique, Hollande 234, fol. 263, lettre de Colbert de Torcy aux plénipotentiaires de France, 12 mai 1712, cité dans Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 278.

au sein d'un pays donné ? Existe-t-il des mouvements qui parcourent l'Europe en se moquant des frontières linguistiques, politiques ou culturelles.

LA NOUVELLE DIMENSION INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

162

Les conditions médiocres de communication, inadaptées aux distances, et les moyens techniques restreints limitent la circulation des nouvelles internationales, donc la réaction rapide des populations. L'Europe moderne connaît aussi des mondes fortement cloisonnés par des barrières de toutes sortes, en particulier en raison de la diversité des langues. Enfin, les sociétés restent peu perméables à l'information et à la discussion en raison des contraintes idéologiques et religieuses qu'imposent des autorités politiques et spirituelles. Un contrôle multiforme permet de censurer efficacement les informations et d'éviter les déclarations provocantes. Pourtant, des facteurs nouveaux permettraient de distinguer des réactions d'opinion à l'échelle européenne : de nouveaux supports, une nouvelle mobilisation, de nouvelles pratiques culturelles et politiques.

Les périodiques constituent de nouveaux supports d'information à forte vocation internationale. La *Gazette* participe ainsi à l'affirmation de la France sur la scène européenne. Stéphane Haffemayer signale une vingtaine de capitales de l'information, les unes créant de l'information, les autres la diffusant simplement². Le choix, la rédaction et la mise en forme des nouvelles permettent à Renaudot et à ses collaborateurs d'élaborer un discours politique, un discours sous haute surveillance. Les commentaires, l'ironie ou la polémique sont mis au service du gouvernement français, en particulier dans la grande politique belliqueuse menée contre l'Espagne à partir de 1635. La *Gazette* a pour vocation de situer la France et la politique de la monarchie française dans l'engrenage des conflits et des paix, dans un contexte d'affrontements multiples. Elle s'adresse à des lecteurs français, mais se charge de tenir tête

2 Stéphane Haffemayer, *L'Information dans la France du XVII^e siècle : la Gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, H. Champion, 2002.

aux autres périodiques européens pour défendre et illustrer la politique française en Europe. À propos de Naples, le lecteur perçoit l'engagement de la *Gazette* dans le combat international lorsque les Napolitains sont appréciés comme les « esclaves » des Espagnols. Renaudot introduit néanmoins l'esprit de raison qui tente d'écarter les duperies et la trop grande crédulité. Cet équilibre politique et intellectuel permet sans doute de conserver un espace de liberté. Après Renaudot, les choses changent. La *Gazette* laisse voir de plus en plus qu'elle n'est que la voix de son maître, le roi de France, et le successeur de Renaudot, Robinet de Saint-Jean, montre moins d'esprit critique. Plus docile et plus crédule, le périodique se condamne à perdre la bataille de l'information, en particulier face aux périodiques en langue française imprimés dans les Provinces-Unies.

Surtout, la relative liberté de la presse qui s'impose au XVII^e siècle pour les puissances maritimes fait qu'elle y acquiert une présence et une force nouvelles pour exprimer l'opinion publique et la guider. Cela conduit à une différence de légitimité entre les périodiques des différents pays. Les gazettes hollandaises sont plus crédibles que celle de France. Cela facilite la contrebande et les circulations secrètes de tels écrits. On connaît l'anecdote de Saint-Simon, qui tenait le fait de Torcy lui-même. Buvat la confirme. Le ministre des affaires étrangères lit à Louis XIV très malade les gazettes de Hollande et il se trouble quand il voit qu'elles évoquent des paris en Angleterre à propos de la mort du roi. Le monarque lui demande de lire jusqu'au bout et en parle lui-même lorsqu'il se met à table – Saint-Simon assiste alors à la scène³.

La recherche récente que Sandra Costa a conduite sur une correspondance adressée à Don Livio Odescalchi, le neveu du pape Innocent XI, montre que le *Mercurio galante* sert aussi de référence à une société cosmopolite. Une circulation internationale de gravures et de médailles donne une interprétation des événements ou doit la susciter.

3 Saint-Simon, Louis, duc de, *Mémoires*, A. de Boislisle éd., tome XXVI, Paris, Hachette, 1914, p. 215-217. Remarquons néanmoins que Boislisle n'a pas retrouvé cette information dans les principales gazettes hollandaises. Torcy en réalité lit peut-être au roi le résumé des correspondances que ses agents lui envoyaient. Le témoignage de Saint-Simon laisse néanmoins deviner qu'on lisait bien au roi des gazettes étrangères.

On constate ainsi la construction systématique de l'image d'Innocent XI comme le vainqueur des Turcs, le principal instigateur de la Sainte Ligue contre eux, au moment du siège de Vienne, le *liberator orbis christiani*. Don Livio Odescalchi profite d'avoir un oncle sauveur de la chrétienté. Cela s'accorde à l'exaltation de l'empereur qui se trouve aux premières lignes face à l'offensive de Kara Mustafa. Cela favorise les ambitions polonaises de Don Livio à la mort de Sobieski, dont toute la destinée s'inscrit dans la victoire sur l'ennemi commun de la chrétienté⁴.

À côté des périodiques imprimés, les nouvelles à la main permettent d'approcher un peu plus encore la circulation des nouvelles qui permet de nourrir une opinion publique. Abraham de Wicquefort, né à Amsterdam en 1606, s'installe à Paris dès 1636. Il y sert d'agent au duc Auguste de Wolfenbuttel, pour lequel il achète ou fait copier des livres et des manuscrits⁵. Il rassemble pour lui et lui envoie des informations régulières, dont Robert Mandrou a tiré sa *Chronique discontinue de la Fronde*⁶. Cette pratique que François Moureau a bien décrite⁷ correspond à une soif d'information politique dans un monde où elle est sévèrement contrôlée. Pour étancher la soif d'information, chez des princes comme le duc de Wolfenbuttel, il faut des canaux plus secrets et plus libres que la gazette⁸.

Le 31 juillet 1659, Wicquefort est embastillé. La cause de son emprisonnement ? Il l'a raconté lui-même. Il aurait donné une traduction un peu libre du récit de voyage d'Olearius. Parlant des Moscovites « tout soumis et esclaves qu'ils sont », néanmoins capables « de s'émanciper, quand le gouvernement leur devient insupportable, et

4 Je me réfère à la version manuscrite du dossier présenté par Madame Sandra Costa, dont elle a tiré : Sandra Costa, *Dans l'intimité d'un collectionneur : Livio Odescalchi et le faste baroque*, Paris, CTHS, 2009.

5 Pierre Burger, « *Res angusta domi*, les Wicquefort et leurs métiers bien délicats entre Paris, Amsterdam et Pärnu », *Francia. Frühe Neuzeit Revolution Empire, 1500-1815*, 27/2, 2000, p. 25-58.

6 Robert Mandrou (dir.), *Chronique discontinue de la Fronde*, Paris, Fayard, 1978.

7 François Moureau, *Répertoire des nouvelles à la main : dictionnaire de la presse manuscrite clandestine XVI^e-XVIII^e siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999 ; *idem* éd., *De bonne main : la communication manuscrite au XVIII^e siècle*, Paris, Universitat et Oxford, Voltaire Foundation, 1993.

8 Pour une étude de l'information secrète dans le monde des négociateurs, je me permets de renvoyer à *Espions et ambassadeurs, op. cit.*

les jette dans le désespoir », il ajoutait de sa propre inspiration « qu'il y a beaucoup de rapport à ce que l'on a vu en même temps quasi en tous les autres états de l'Europe ». Le gouvernement français voit dans cette dernière phrase une allusion à ce qui s'est passé pendant la Fronde, et le rapprochement ne flatte pas Mazarin. Dans une longue missive, datée de Saint-Jean-de-Luz, le 11 août, Mazarin met en cause le rôle politique de Wicquefort : « [...] on ne saurait assez exagérer le mal qu'il nous a causé par les avis qu'il a envoyés de tous côtés, qui n'avaient d'autre but que le décriement de nos affaires, et il tenait des discours conformes dans toutes les compagnies qu'il hantait à Paris, au grand scandale des personnes sensées et bien intentionnées [...] »⁹. Wicquefort apparaît dangereux par sa capacité de nuire, par son poids sur une opinion publique à laquelle le premier ministre est très sensible. La thèse de Claude Boutin, donnant tout le texte de Wicquefort, confirme les analyses de Robert Mandrou¹⁰. Le travail de l'informateur correspond bien à une écriture au service des princes, dans le cadre d'une société des princes, qui sait s'informer de tout ce qui se passe d'important en Europe, sans chercher à exalter la monarchie française comme le ferait la gazette. Wicquefort propose aussi un regard sur le peuple, sur les réactions populaires, sur la foule et ses passions, mais aussi une collecte des rumeurs : par exemple sur le rôle de Condé lui-même dans les origines de la Fronde.

LA MOBILISATION DES ESPRITS À L'ÉCHELLE DE LA CHRÉTIENTÉ

Si les nouvelles internationales se répandent plus facilement grâce à ces moyens nouveaux, il convient de souligner une sensibilité nouvelle pour de telles informations, en particulier en raison de la mobilisation autour des conflits religieux. La confessionnalisation a fait naître deux mondes qui ont une dimension européenne. Je suis là les analyses de Heinz

9 *Archives de la Bastille*, François Ravaisson-Mollien éd., Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866-1904, t. I, p. 175.

10 Claude Boutin, « Les gazettes parisiennes d'Abraham de Wicquefort pendant la Fronde (1648-1652). Cinq années d'information sur la vie politique, les relations internationales et la société nobiliaire de la France » (thèse soutenue à l'Université Paris-Sorbonne, 2 octobre 2007).

Schilling. Du côté catholique, l'État territorial a trouvé des institutions proto-modernes et l'Église confessionnelle à prétention exclusiviste s'impose ; d'un autre côté, la Réforme intensifie « l'entrelacement de l'action politique et de l'action religieuse ». Dès les années 1570, les États n'ont pu développer leur politique étrangère et leurs alliances « qu'en l'accordant étroitement avec les questions théologico-dogmatiques et ecclésiastico-politiques ». Toute une littérature théologique et politique accompagne ce mouvement et fournit des orientations « dans un monde apparaissant de plus en plus complexe et menaçant, marqué par la diversité politico-étatique et, en conséquence, par la formation de blocs et d'alliances au niveau paneuropéen – points de repère donc pour les acteurs, mais aussi pour de nombreuses personnes ne s'intéressant par ailleurs guère à la politique »¹¹.

L'engrenage des crises conduit à une coopération de plus en plus nette entre milieux politiques et ecclésiastiques et il devient impossible de concevoir une politique extérieure « sans le soutien des théologiens et des hommes d'Église ». L'Église dispose des nonciatures, mais aussi des ordres et des congrégations et elle peut s'appuyer sur les évêques et les curés. Un rôle éminent semble réservé aux confesseurs des souverains catholiques, presque toujours des jésuites, mais il reste finalement discuté. « Côté protestant, il n'y eut guère que les calvinistes qui ont disposé d'un réseau de communication analogue à celui des catholiques »¹². Dans la diaspora des exilés calvinistes, qui s'étend à tout le continent, la détermination favorise l'affrontement politique et militaire dans le système international. Heinz Schilling note aussi l'évolution de la sémantique : « [...] à l'apogée de la confessionnalisation, les concepts et les catégories de pensée de la politique étrangère avaient acquis une forte charge théologique et politico-ecclésiastique. Cela vaut pour le langage des politiques, des diplomates et des intellectuels aussi bien que

11 Heinz Schilling, « La confessionnalisation et le système international », dans *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, L. Bély (dir. avec le concours d'Isabelle Richefort), Paris, PUF, 2000, p. 411-428, ici p. 417. Voir aussi Bertrand Haan, « L'expérience d'une diplomatie confessionnelle : les débuts de la politique française de Philippe II », *Revue d'histoire diplomatique*, n° 3, 2004, p. 205-222.

12 *Ibid.*, p. 421.

pour les publications d'actualité et la propagande visant des couches de population plus larges »¹³. La lutte des Hollandais s'interprète comme le combat du peuple d'Israël contre le pharaon, de David contre Saül, et le combat des protestants devient « la lutte des Derniers jours entre enfants de la lumière et enfants des ténèbres, suppôts de Satan et élus de Dieu, Christ et Antéchrist »¹⁴. Dans un système international en formation, la constitution de deux blocs clairement identifiés contribue à enraciner l'idée qu'un ordre des puissances existe. Cette évolution renforce les caractéristiques de l'État moderne : « [...] l'affrontement métaphysique total auquel conduisait la confessionnalisation incita les États proto-modernes, dont le réarmement avait marqué la concurrence entre les États européens depuis la fin du Moyen Âge, à se lancer dans la première course aux armements dans l'Europe des temps modernes »¹⁵. La dimension confessionnelle s'efface plus tard, les besoins de financement demeurent, l'État se structure. Enfin, la confessionnalisation entraîne la mobilisation de larges couches sociales, bien au-delà des élites qui se mêlent d'ordinaire des affaires étrangères. À travers les sermons et les écrits, les simples membres des communautés, dans les villes et dans les campagnes, prêtent désormais une vive attention à ce qui passe entre les États, car, désormais, ils prennent conscience que leur sort dépend de cet affrontement fondamental.

De nouvelles pratiques culturelles viennent encore renforcer cette évolution¹⁶. Ainsi, de nouveaux lieux de diffusion des nouvelles apparaissent : des lieux où l'on « débite » des nouvelles, les jardins à Paris, le Palais de justice dans cette même ville. Les salons qui se fondent sur l'art de la conversation deviennent aussi des foyers d'information¹⁷. En Angleterre, les cafés jouent un rôle important dans le débat politique.

Pour l'information politique, les rassemblements de députés ont une place importante : le Parlement en Angleterre (Stéphane Jettot a

13 *Ibid.*, p. 423.

14 *Ibid.*, p. 425.

15 *Ibid.*, p. 427.

16 *L'Information à l'époque moderne*, coordonné par Lucien Bély, Paris, PUPS, 2001.

17 Benedetta Craveri, *L'Âge de la conversation* [2001], trad. fr. Paris, Gallimard, 2002.

montré le rôle des membres du Parlement diplomates qui interrogent les pays où ils sont envoyés et y portent aussi la parole anglaise¹⁸), les diètes, comme celle qui se réunit à Baden en Suisse ou celle de Ratisbonne, les États généraux des Provinces-Unies ou encore les congrès pour la paix.

À côté du latin, langue de l'Église et des universités, des langues s'imposent comme véhicules européens des idées : l'italien d'abord, puis de plus en plus le français¹⁹. Guido Braun a étudié de près cette lente affirmation du français dans les milieux politiques et surtout diplomatiques²⁰.

Des écrivains pensent l'Europe et discutent des affaires internationales, avec sans doute d'abord des Italiens, issus de ce laboratoire politique que constitue depuis longtemps la péninsule. Parmi eux, signalons Gregorio Leti²¹. Après la révocation de l'édit de Nantes, le monde du Refuge, surtout en Hollande, paraît l'un des plus féconds et il se construit contre Louis XIV.

-
- 18 Stéphane Jettot, « Représenter le roi ou la nation ? Les membres de la Chambre des Communes au service de la diplomatie anglaise (1660-1702) » (thèse soutenue à l'université Paris-Sorbonne, 1^{er} décembre 2007). Voir aussi Stéphane Jettot, « Les parlementaires anglais et la politique extérieure dans les premières années de la Restauration (1660-1668) », *Revue d'histoire diplomatique*, n° 3, 2007, p. 219-230 ; *idem*, « La notion de *politics* dans l'historiographie anglo-saxonne », dans *Les Idées passent-elles la Manche ? Savoirs, représentations, pratiques*, Paris, PUPS, 2007, p. 67-82 ; *idem*, « William Godolphin, Henry Savile and William Trumbull : three English diplomats and their respective views on religion and foreign policy », dans *Foreign Policy, Religious Conflict and Public Discourse in post-Westphalian Europe (1648-1713)*, Aldershot, Ashgate, 2009, p. 89-103.
- 19 Marc Fumaroli, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Éd. de Fallois, 2001.
- 20 Guido Braun, « Frédéric-Charles Moser et les langues de la diplomatie européenne (1648-1750) », *Revue d'histoire diplomatique*, n° 3, 1999, p. 261-278 ; *idem*, « Une tour de Babel ? Les langues de la négociation et les problèmes de traduction au congrès de la paix de Westphalie (1643-1649) », dans *Le Diplomate au travail. Entscheidungsprozesse, Information und Kommunikation im Umkreis des Westfälischen Friedenskongresses*, sous la direction de Rainer Babel, München, Oldenbourg, 2005, p. 139-172.
- 21 Marion Brétéché, « La plume européenne de Gregorio Leti (1630-1701) », *Revue d'histoire diplomatique*, n° 3, 2006, p. 227-249. Marion Brétéché conduit une recherche sur ces observateurs du temps présent qui racontent et commentent l'actualité.

L'appel à une opinion publique internationale apparaît surtout dans les intenses polémiques qui préparent une entrée en guerre ou accompagnent les conflits. Les écrits s'adressent aux habitants du pays qui part en guerre bien sûr, aux alliés qu'il faut convaincre, mais aussi aux ennemis et aux adversaires de l'ennemi, ou à d'éventuelles oreilles complaisantes chez l'ennemi. L'argumentation souvent documentée, soignée et détaillée tient compte de tous ces types de lecture, qui pourrait bien signifier une mobilisation par delà les frontières. La rhétorique de ces libelles vise à conduire un raisonnement cohérent et bien charpenté qui puisse briser les convictions bien ancrées ou instiller le doute dans les esprits.

La guerre apparaît encore comme un duel en quête d'un jugement de Dieu. Elle renvoie aussi à un tribunal qui juge de la justice de cette violence. Entre des camps qui s'affrontent, aucune puissance ne peut venir imposer son arbitrage, le pape n'étant plus reconnu par une bonne partie de l'Europe et nulle autorité ne pouvant s'imposer aux rois. Or le discours polémique d'un gouvernement favorise la mobilisation de son peuple, la démobilisation chez l'ennemi. À cela s'ajoute une idée que l'on retrouve dans les traités sur la diplomatie selon laquelle des peuples, même peu civilisés, connaissent bien leurs intérêts. Il s'agit de leur montrer où ils se trouvent.

Une telle réalité apparaît bien pendant la guerre de Trente Ans qui, prenant naissance dans le monde complexe du Saint Empire, a des aspects de conflit international. La propagande permet de fanatiser les troupes et d'intéresser les populations à la lutte religieuse. Des textes sont publiés par les vainqueurs pour glorifier leur victoire. Des documents trouvés à Prague après la Montagne Blanche, publiés sous le titre d'*Anhaltische Kanzlei*, montrent les rebelles comme des criminels et veulent prouver que les visées patrimoniales des Habsbourgs sont légitimes, puisqu'ils sont souverains en Bohême. Maximilien de Bavière reçoit secrètement l'investiture de la dignité électoral, le 28 août 1621. Mais Mannsfeld s'empare des dépêches de l'empereur Ferdinand II à propos de ce transfert. Le conseiller palatin Camerarius les publie avec un « commentaire au vitriol » en mars 1622, en allemand et en latin,

c'est la *Cancellaria Hispanica*. Une fois de plus les protestants pouvaient dénoncer la volonté de Ferdinand de détruire l'organisation de l'Empire. Selon Geoffrey Parker, il s'agit d'un des grands coups journalistiques du siècle qui impressionna d'autant plus que les gouvernements publiaient rarement de tels documents²².

170

La marche à la guerre en France suppose une défense de ce recours face à une opinion publique nationale mais aussi internationale. D'emblée aussi, la politique de Richelieu se trouve au centre d'une polémique internationale. En 1625, paraissent à l'étranger deux pamphlets : les *Mysteria politica* (« Mystères politiques ») et l'*Admonitio ad regem* (« Admonition au roi »). Ce dernier texte reproche au cardinal, homme d'Église, de pousser le roi à une politique de ruine du catholicisme et de triomphe du parti protestant, en portant secours aux États protestants contre les catholiques. Les pamphlets se multiplient contre Richelieu, l'homme rouge²³ (*ruber homo*), « épiant sans répit la reine mère [...] comme une araignée hideuse à l'affût », selon une *Vita illustrissimi Domini Cardinalis Richelieu* de 1626. Richelieu a pour qualité d'être attentif à ces attaques et d'avoir soin d'y répondre. Fancan publie le *Miroir du temps passé à l'usage du présent*, et Jérémie Ferrier, ancien pasteur protestant, converti au catholicisme, historiographe du roi, puis conseiller d'État, publie en 1625 *Le Catholique d'État*. Dans son *Advertissement à tous les Estats de l'Europe, touchant les maximes fondamentales du gouvernement & des desseins des Espagnols*, le même auteur déclare au nom du cardinal : « Toute l'Europe est pleine des livres espagnols qui disent que les rois d'Espagne sont les vrais descendants de Clovis et de Charlemagne, et que la France leur appartient, non pas à nos rois ; qui accusent nos rois d'hérésie et d'impiété ; qui témoignent une si grande haine contre nous, que tout ouvertement ils se moquent de toutes les choses les plus saintes, qui sont crues pieusement dans notre État [...] »²⁴. Le cardinal

22 Geoffrey Parker (dir.), *La Guerre de Trente Ans* [1984], trad. fr. André Charpentier, Paris, Aubier, 1987.

23 Roland Mousnier, *L'Homme rouge ou la vie du cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Paris, Robert Laffont, 1992.

24 Jérémie Ferrier, *Advertissement à tous les Estats de l'Europe, touchant les maximes fondamentales, du gouvernement & des desseins des Espagnols*, Paris, chez Joseph Bouillerot, 1625, 16 p., in-8°.

peut utiliser pour justifier ses alliances avec des puissances hérétiques les arguments qui ont été avancés au cours du temps pour justifier les bonnes relations avec l'empire ottoman, avec les infidèles. Les exemples tirés de l'Ancien Testament et de l'histoire des premiers temps chrétiens permettent de justifier une politique qui vise aussi à défendre le royaume des ambitions étrangères.

La journée des Dupes a montré que la monarchie ne changerait pas de politique. Les auteurs au service de Richelieu préparent alors des traités qui offrent une vision, sinon nouvelle, en tout cas systématique, de la monarchie et de ses prétentions en Europe. Si ces textes paraissent de 1631 à 1632, ils sont sans doute prêts dès avril-mai 1630. Pour Jacques de Cassan, avocat du roi au présidial de Béziers, qui publie, toujours en 1632, *La Recherche des droits et prétentions du Roi et de la Couronne de France*, la France est « la Reyne des Nations et la Maîtresse des Royaumes ».

La déclaration de guerre à l'Espagne, le 19 mai 1635, s'accompagne d'une déclaration du Roy, vérifiée en Parlement le 18 juin 1635 et aussitôt imprimée à Paris. Ce texte propose une relecture des événements, des relations franco-espagnoles, pour présenter l'interprétation qu'en fait la France au seuil d'une décision cruciale qui engage la France pour longtemps.

Les combats suscitent des écrits partisans. Corneille Jansen, dit Jansénius, mène une carrière à l'Université de Louvain dans les Pays-Bas espagnols, dont il est recteur. Il publie en 1635, sous le nom d'Alexandre Patricius Armacanus, théologien, un *Mars Gallicus*, qui est traduit en 1637 sous le titre suivant : *Le Mars français, ou la guerre de France, en laquelle sont examinées les raisons de la justice prétendue des armes et des alliances du roi de France...* Selon l'historien Lucien Ceysens, cet ouvrage offense grièvement le cardinal de Richelieu. En 1635, Jansen devient évêque d'Ypres – il meurt en 1638 de la peste.

Daniel Giny de Priézac (1590-1662), un jurisconsulte de Bordeaux, remarqué par Séguier, répond en 1638 par un *Vindiciae gallicae adversus Alexandrum Patricium Armacanum theologum*, traduit en 1639 sous le titre de *Defence des droits et prerogatives des rois de France. Contre Alexandre Patrice Armacan, Theologien*. Dans sa préface, Priézac

accuse Jansénius de vouloir abaisser les rois de France pour élever ceux d'Espagne « dont il dit, que comme vrais catholiques, ils sont les vengeurs de l'impiété, l'appui de la religion, et les défenseurs de la foi ; lesquels il ose bien comparer aux saints, en les croyant semblables à eux. Mais il s'emploie surtout, à couvrir autant qu'il peut, jusqu'aux crimes mêmes des Espagnols, du faux prétexte de la religion ». Il affirme que Jansénius sait bien « que les Espagnols sont les hommes du monde les plus ingénieux à se déguiser, que toute leur vertu prétendue n'est rien qu'artifice ; et qu'en un mot, pourvu que sous ombre de sainteté, ils puissent cacher leur convoitise aux yeux du vulgaire, ils n'ont point de honte de se moquer de la religion, et de la donner pour sauvegarde à leur ambition démesurée ». Priézac précise son dessein : « [...] je veux essayer, à tout le moins, de secouer, comme l'on dit, la poudre que les ennemis de nos rois ont jetée sur leur pourpre ; et de nettoyer la boue, dont ces âmes lâches ont indignement sali leurs portraits : par où les Espagnols apprendront, que les François n'ont pas moins le droit, que la vaillance de leur côté ». Puisqu'une guerre, pour être conduite par un prince chrétien, doit être juste, il faut prouver ce bon droit par des arguments bien étayés. Ces traités, publiés en latin d'abord, ne peuvent toucher qu'une minorité de lettrés qui maîtrisent la langue des savants et des érudits – Richelieu lui-même, par sa formation, fait partie de cet univers. On peut supposer qu'une fois traduits, de tels textes trouvent un public plus large parmi le groupe bien restreint de ceux qui savent lire. Enfin, faut-il deviner que ces idées, ces accusations, ces preuves irriguent encore plus largement les populations pour mieux les convaincre des choix gouvernementaux et nourrissent ainsi une opinion publique qui naît ainsi autour de la grave question de la guerre à outrance.

Dans bien d'autres occasions, l'action belliqueuse s'appuie sur une bataille de pamphlets. Ainsi, Antoine Bilain développe la thèse française dans son *Traité des Droits de la Reyne Très-Chrétienne sur divers États de la Monarchie d'Espagne*, paru à Paris en 1667. La renonciation de Marie-Thérèse était présentée comme nulle parce qu'elle était contraire au droit naturel et au droit civil. Philippe IV n'avait rien donné à sa fille Marie-Thérèse, or la dot n'était finalement que la légitime de sa mère, Élisabeth de France, qui avait apporté 500 000 écus à son mari Philippe IV. La

renonciation portait sur des héritages futurs, or Marie-Thérèse était déjà héritière de plein droit puisque sa mère était morte au moment du mariage. Marie-Thérèse avait vingt-cinq ans et était mineure alors : elle ne pouvait signer des renoncations. Enfin, dernier argument, un roi ne peut changer l'ordre de succession qu'après avoir consulté les conseils de ses États, ce que Philippe IV n'avait pas fait. Le diplomate franc-comtois, Lisola, n'a pas de peine à montrer, dans son *Bouclier d'État et de Justice*, que le droit de dévolution était une loi privée et non publique.

Géraud Poumarède a également montré la persistance des débats sur les relations entre le sultan et les États européens, d'autant plus que l'empire ottoman s'impose longtemps comme puissance prépondérante. Un discours offensif autour du thème de la croisade s'associe alors au souci pragmatique de négocier à tout prix pour ne pas entrer dans des conflits coûteux²⁵.

En étudiant la Catalogne pendant le règne de Charles II, Antonio Espino López²⁶ met en parallèle les armes et les lettres et parle d'une guerre de pamphlets, d'une « guerre d'opinion ». On publia en Catalogne de nombreux libelles venus de l'Empire, mais la guerre suscite aussi des textes en Catalogne même pour tenir tête à la France dans cette guerre.

Une étude de David Gonzalez Cruz²⁷ montre de même comment une véritable « guerre de religion » a opposé Philippe V d'Espagne et son compétiteur, l'archiduc Charles. L'affrontement au sein même de la péninsule ibérique prend une dimension idéologique lorsque chacun des prétendants mobilise l'histoire européenne et dénonce les alliances coupables de l'autre. Le clergé n'est pas le dernier à s'engager dans cette guerre d'images et de mots qui fait appel aux forces surnaturelles, aux prophéties et aux révélations.

25 Géraud Poumarède, « Justifier l'injustifiable : l'alliance turque au miroir de la chrétienté (xvi^e-xvii^e siècles), *Revue d'histoire diplomatique*, n° 3, 1997, p. 217-246 ; *idem*, *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux xv^e et xvii^e siècles*, Paris, PUF, 2004.

26 Antonio Espino López, *Catalunya durante el reinado de Carlos II. Política y guerra en la frontera catalana, 1679-1697*, Barcelona, Universitat Autònoma de Barcelona, 1999.

27 David González Cruz, *Guerra de religión entre príncipes católicos. El discurso del cambio dinástico en España y América (1700-1714)*, Madrid, Ministerio de defensa, 2002.

Cet affrontement écrit justifie la guerre juste, accompagne les combats et les combattants, donne des raisons de combattre. Une forme de discours rationnel sert à légitimer la violence des États. Des écrivains stipendiés par les gouvernements construisent aussi un rituel d'imprécations, d'invectives maîtrisées, pour intéresser des groupes humains, des sociétés toutes entières, dans un conflit. Je ne vois pas de cible précise, sinon toute personne capable de suivre une telle démonstration. Cela signifie sans doute une capacité certaine à maîtriser des formes élaborées de discours, donc cela suppose une formation intellectuelle déjà très sophistiquée. Néanmoins, l'historien doit aussi réfléchir à des formes « dégradées » ou caricaturales de telles polémiques, diffusées dans des milieux plus larges.

174

PROPAGANDE ET DÉSINFORMATION SANS FRONTIÈRES

Les gouvernements eux-mêmes, en cherchant des soutiens, donnent leur propre interprétation de cette opinion publique qu'ils cherchent à atteindre, en particulier à travers ce que nous appelons propagande ou désinformation. Dans la monarchie absolue, le secret est sacralisé et l'information politique suppose un dangereux partage de ce secret. Hors de la sphère du prince, quelles réactions concevoir, dans quels milieux et avec quels moyens les susciter ? Sûre de la répression qu'elle exerce à l'intérieur, la monarchie française veut guider l'opinion publique dans les pays ennemis ou neutres. Elle en a besoin. Elle la suppose ou la crée.

Colbert de Torcy mène ainsi, à la fin du règne de Louis XIV, une action très continue de propagande : des hommes de lettres doivent défendre les décisions prises par le roi de France et les entreprises qu'il conduit. À travers les exemples donnés par Joseph Klaitz²⁸, on peut repérer les cheminements de la propagande et les façons de mobiliser l'opinion publique depuis la France. Le Strasbourgeois Obrecht favorise la diffusion d'idées pro-françaises dans l'Empire. Il préconise une action dans les réunions des cercles dans l'Empire (Souabe ou Franconie) pour susciter des sentiments profrançais. Des pamphlets sont publiés

²⁸ Joseph Klaitz, *Printed propaganda under Louis XIV, Absolute Monarchy and Public Opinion*, Princeton, Princeton University Press, 1976.

en 1701-1702, trois de Rousseau de Chamoy et deux de Karg de Bebenbourg. En français, ils sont imprimés en Hollande, à Bruxelles et à Paris et pénètrent en Allemagne avec les paquets diplomatiques. Rousseau signale que ces textes sont plus utiles à Ratisbonne que des contacts directs car les diplomates ne rapportent pas les conversations, mais annexent les imprimés à leurs dépêches. L'utilisation de Charles Davenant, membre du Parlement, montre les moyens dont on peut disposer. Poussin, le résident français, obtient que les passages hostiles à la France soient supprimés dans *The True Picture of a Modern Whig* de 1701. L'auteur dénonce le bellicisme des whigs. Surpris en compagnie de Poussin, Davenant devient suspect. Ses ouvrages servent à Du Bos dont Torcy utilise la plume pour dénoncer les *Intérêts de l'Angleterre mal entendus*. L'académicien La Chapelle publie de fausses *Lettres d'un Suisse à un Français*, de 1702 à 1709, pour lutter contre l'influence impériale dans les cantons suisses, sous forme de 48 pamphlets anonymes de juin 1702 à janvier 1709. Ces *Lettres* touchent le monde des cantons suisses, très sensibles aux informations et aux rumeurs, où l'opinion publique est entendue et ménagée. Elles sont une réplique d'autres instruments de communication, comme la *Gazette de Berne*, supposée favorable aux Habsbourg. Pour la traduction anglaise, un exemplaire est destiné à la reine Anne et à chaque membre du Parlement. L'ambassadeur en Suisse offre les *Lettres* à ses amis, aux dirigeants des cantons, à des diplomates et à des érudits. On envoie des exemplaires à Madrid et à Rome. Une traduction en allemand est distribuée, avec les versions en français et en latin, dans l'Empire. Joseph Klaitz évalue à 3 500 le nombre d'exemplaires imprimés dans les six mois qui suivent la parution et pour trois langues. Avec 20 lecteurs par exemplaire, il évalue donc que chaque *Lettre* a eu 70 000 lecteurs.

Cet effort accompagne l'action internationale de la France. Ainsi, des papiers de Mellaredo, un des envoyés de Victor-Amédée II, sont interceptés dans une barque sur le Pô et portés à Venise, d'où l'abbé de Pomponne les fait passer en Suisse. On y découvre un projet de la Savoie contre les cantons, avec l'aide de Berne. La Chapelle commente la dépêche compromettante pour en expliciter le contenu. L'ambassadeur Puyssieux fait circuler des copies manuscrites auprès des autorités suisses.

Le mémoire fait l'objet d'une publication, avec en face le commentaire et 1000 exemplaires en français sont imprimés, avec des traductions en allemand. Berne proteste contre la violation du secret diplomatique, mais les autres cantons regardent de nouveau vers la France. Puyseulx attribue à cette action l'anéantissement de six années d'intrigues impériales en Suisse. Ces textes tentent de présenter des arguments rationnels pour favoriser les intérêts français et ébranler les convictions des pays en guerre contre les Bourbons, et ils font bien appel à une forme d'opinion publique internationale.

Pour mieux mobiliser l'opinion, les leurres ne manquent pas, comme le prouvent les indications données par l'abbé du Bos. Il faut dissimuler les écrits : « Pour contrefaire les éditions d'Allemagne, il faut employer du mauvais papier qui soit très sale, se servir de caractères usés, et ce qui s'exprime en grec doit être imprimé en mauvais caractères. On reconnaît les éditions de Paris aux caractères grecs quand ils sont trop beaux²⁹ [...] ». Du Bos écrit un texte attribué à un sénateur de Hambourg, dont le futur philosophe de l'esthétique suggère : « Il est apparemment celui d'un ministre luthérien ou de quelque professeur en droit, hérissé d'allusions aux écrits des anciens, quelquefois rampant et quelquefois élégant, suivant que l'auteur s'est trouvé servi par sa mémoire et par ses lectures ». À propos d'un texte du même abbé, les diplomates alliés à Utrecht disent travailler à un écrit « pour désabuser dans ce pays les faibles qui pourraient être éblouis et fascinés par les fallacieux sophismes de cet abbé »³⁰.

Une fois la paix proche, un ambassadeur français peut chercher à émouvoir, en Angleterre, l'opinion publique. Le duc d'Aumont (16 février 1713) cherche à favoriser la cause du prétendant Stuart : « Deux ministres de la religion des plus accrédités m'ont promis le secours de leur parole pour contenir le peuple, et l'animer à propos ou pour combattre les discours séditieux de leurs confrères. Il y a des enfants perdus dans la chaire comme dans la guerre. Il ne s'agit que de

²⁹ Alfred Lombard, *L'Abbé du Bos, un initiateur de la pensée moderne (1670-1742)*, Paris, Hachette, 1913, p. 127.

³⁰ Lettre du 22 décembre 1712, voir L. Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV, op. cit.*, p. 279.

les intéresser à commencer par le plus vil peuple. Il n'y a personne ici exempt du désir d'avoir, et les acquisitions sont sûres pourvu qu'il y ait des fonds proportionnés à l'avidité qui y règne ». Mélange de naïveté et de mépris : le diplomate pense pouvoir utiliser l'argent pour payer des ministres du culte qui eux-mêmes utiliseront la parole pour susciter des réactions publiques.

La polémique sur la paix entraîne des subtilités juridiques. Leibniz se charge d'écrire la *Paix d'Utrecht inexcusable mise dans son jour par une lettre à un milord tory*. De tels écrits frappent par l'ampleur européenne de la documentation rassemblée, traités internationaux, instruments diplomatiques, écrits politiques. Leibniz signalait le mécontentement des « peuples des Provinces-Unies » : « [...] au lieu que c'était à eux à de crier après la paix, comme c'est la coutume du gros des particuliers, ils ont blâmé la précipitation de leurs supérieurs, jusqu'à ne donner aucune marque d'une *joie véritable*, lorsque les magistrats faisaient donner des marques publiques d'une *joie de commande*, après le traité de la paix avec la France conclu et ratifié ».

Leibniz décrit l'action sur l'opinion publique. Il dénonce les renonciations de Philippe V comme des « inventions » et des « tours de passe-passe » : « Mais les conseillers et apologistes de ces belles inventions espèrent de se pouvoir jouer impunément de la crédulité du vulgaire, et cela leur suffit ». Il montre l'importance des livres, des « discours imprimés », des « feuilles volantes », des sermons. Leibniz propose sa propre vision des événements : les « sûretés » ne consistent qu'en paroles, le congrès n'est qu'un « théâtre d'intrigues ». Les accords de 1712 ne lui semblent qu'une « momerie » et le congrès qu'une « formalité »³¹.

OÙ DÉCOUVRIR LES TÉMOIGNAGES D'UNE TELLE OPINION PUBLIQUE ?

Quels milieux interviennent dans ce que je propose d'appeler l'opinion publique internationale ?

31 Je renvoie à *Espions et ambassadeurs* pour ces analyses, *op. cit.*, p. 730-736.

La société des princes, mais sans doute marginalement le prince ne devant pas être troublé par des humeurs changeantes et ne devant pas s'abaisser à des combats d'opinion. Ce qui ne signifie pas une dévorante curiosité des services de police ou de contre-espionnage pour toutes les caricatures, médailles, gravures venues de l'étranger, pour tous les écrits jugés subversifs introduits par la contrebande, pour toutes les paroles trop audacieuses. Derrière, se mobilise toute l'armature de l'État, avec les gouverneurs de province, les intendants, les officiers de justice et de finance, tous ceux qui servent le roi, agissent ou parlent au nom de l'État, donc se soucient de son sort face aux autres États.

178

Il est possible de deviner un monde intermédiaire entre la sphère de la décision politique, des conseils et des départements ministériels, et le monde de la création littéraire, un univers où se mêlent les abbés de Cour, les académiciens, les anciens ambassadeurs et les secrétaires d'ambassades, les commis, certains membres de la noblesse métamorphosés par le passage dans les collèges, les régents de collège, les religieux qui savent écrire et composer des ouvrages. Tous ces hommes maîtrisent les subtilités de la rhétorique et les méthodes de la démonstration philosophique et juridique. Ils appartiennent parfois à deux autres réseaux à dimension internationale : la République des Lettres, les réseaux des savants et des érudits, et les universités.

La Cour sert aussi de caisse de résonance pour les informations internationales. La Cour était un résumé du royaume, un échantillon de la société, avec des seigneurs, des prélats, des domestiques aussi. Elle montre une sensibilité extrême, faite de frayeur, d'envie, d'intrigue, mais aussi d'enthousiasme et d'espérance. Si les *Mémoires* du duc de Saint-Simon négligent volontiers les grandes secousses de l'histoire européenne pour se focaliser sur les affaires françaises, d'autres textes comme celui attribué au marquis de Sourches montrent bien comment les courtisans attendent des nouvelles des différents fronts européens. Les Cours européennes constituent ainsi un milieu poreux à toute influence venue d'ailleurs et forment entre elles une sorte de réseau, que les rumeurs mobilisent.

Entre elles, les diplomates, les négociateurs, les agents servent de lien : ils collectionnent et diffusent les libelles politiques, auscultent donc cette opinion publique qui parcourt les capitales européennes³². Tous ces observateurs suivent les fièvres qui parcourent les sociétés dans lesquelles ils se trouvent immergés et notent toutes les réactions des populations³³. Laurence Vial-Bergon a publié la correspondance de D'Iberville, résident à Genève de 1688 à 1690³⁴ : le regard du résident caractérise bien la vision de la diplomatie de Louis XIV. D'un côté, il s'agit d'affirmer une méfiance à l'égard de la « populace » qui se laisse emporter par le zèle religieux, donc par des passions, et qui ne peut être contrôlée, et d'autre part de souligner la prudence des magistrats qui connaissent la puissance française, la craignent mais ne doivent pas la redouter, et qui finalement se montrent raisonnables, c'est-à-dire capables d'entrer dans la voie du dialogue et de la négociation – déjà en ne forçant pas le résident à quitter la ville. Les réfugiés français surtout intéressent le résident qui s'efforce aussi de comprendre la diversité de ce milieu, avec les visionnaires, qui attendent l'établissement de leur religion dans le monde, les zélés et dévots, qui pensent que Dieu veut leurs tribulations, enfin les politiques qui ont confiance dans les princes européens. La surveillance des Vaudois fait aussi partie des missions du résident français à un moment dramatique de leur histoire.

- 32 Sur le modèle du parfait négociateur : Lucien Bély, « “ Le roi mon maître ” : le service du roi à l'étranger à travers l'oeuvre de François de Callières », dans *Sociétés et idéologies des Temps modernes. Mélanges offerts à Arlette Jouanna*, Montpellier, Université de Montpellier-III, 1996, p. 481-501 ; *idem*, « La polémique autour de *L'Ambassadeur* de Jean Hotman : culture et diplomatie au temps de la paix de Lyon », *Cahiers d'histoire*, t. XLVI, n° 2, 2001, p. 327-354 ; Jean-Claude Waquet, *François de Callières. L'art de négocier en France sous Louis XIV*, Paris, Éd. rue d'Ulm, 2005. Voir aussi Sylvio Hermann de Franceschi, « Les valeurs de l'honnête négociation : prudence et imprudences diplomatiques au temps de l'Interdit vénitien (1606-1607) », *Revue d'histoire diplomatique*, n° 3, 2008, p. 193-221.
- 33 Nous avons ausculté ces réactions à travers l'incident diplomatique : Lucien Bély et Géraud Poumarède (sous la direction de), *L'Incident diplomatique (xvi^e-xviii^e siècle)*, Paris, Pedone, 2010.
- 34 Laurence Vial-Bergon, *Charles-François d'Iberville, Résident de France à Genève, Correspondance, 1688-1690*, t. I, *Décembre 1688-décembre 1689*, t. II, *Janvier 1690-décembre 1690*, Genève, Droz, 2003.

Le monde des clercs, de l'Église dans le monde catholique et celui des ministres dans les pays protestants, tient une place centrale, car ces hommes ont la mission de guider les populations³⁵, mais aussi de transmettre les messages du prince. Ils se montrent plus sensibles à ces choix qui engagent toute l'Europe, lutte contre la confession abhorrée ou croisade virtuelle contre l'ennemi commun de la chrétienté. Même si une sécularisation s'affirme après 1648 dans les relations entre États européens, la sensibilité demeure exacerbée sur de tels sujets, ainsi avec du côté catholique, le sort des jacobites, du côté protestant, celui des réformés français ou des Vaudois.

180

Les grands négociants ont besoin d'information pour leurs affaires et réagissent aux événements³⁶. Le commerce international subit de plein fouet les conflits, en particulier maritimes³⁷. Il devient aussi un sujet essentiel de négociation, les enjeux commerciaux et coloniaux prenant une place prépondérante à partir de la fin du XVII^e siècle³⁸.

Et le peuple ? Il faut bien le deviner sensible au fait international³⁹. Louis XIV a voulu émouvoir ses sujets en adressant aux autorités sa lettre du 12 juin 1709. Les ministres ou les négociateurs s'expriment au nom d'un prince, mais, à travers lui, ils parlent aussi au nom d'une communauté dont ils défendent les intérêts, parfois déjà

35 Henri Platelle, éditeur du *Journal d'un curé de campagne au XVII^e siècle*, Paris, Éd. du Cerf, 1965, rééd., Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1997.

36 Michel Morineau, *Incroyables gazettes et fabuleux métaux*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1984.

37 André Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo. Une élite négociante au temps de Louis XIV, Saint-Malo*, Saint-Malo, 1991, rééd., Rennes, PUR, 1996.

38 Erik W. Dahlgren, *Les Relations commerciales et maritimes entre la France et les côtes de l'Océan Pacifique, I, Le commerce de la mer du Sud jusqu'à la paix d'Utrecht*, Paris, H. Champion, 1909 ; Lucien Bély, « Les routes de la mer : l'enjeu économique dans les négociations diplomatiques », dans *Des économies et des hommes. Mélanges offerts à Albert Broder*, sous la direction de Florence Bourillon, Philippe Boutry, André Encrevé et Béatrice Touchelay, Université Paris XII-Val de Marne [Bordeaux], Éd. Bière, 2006, p. 251-258.

39 Le cas de Chavatte est exemplaire. Alain Lottin, soutient sa thèse de troisième cycle : *Vie et mentalité d'un Lillois sous Louis XIV*, Lille, 1968, éd. sous le titre *Chavatte, ouvrier lillois. Un contemporain de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 1979. Alain Lottin vient de publier la totalité du manuscrit de Chavatte sous le titre *Chronique mémorial des choses mémorables par moy Pierre-Ignace Chavatte (1657-1693). Le mémorial d'un humble tisserand lillois au Grand Siècle*, Bruxelles, Commission royale d'histoire, 2010.

une nation⁴⁰. Il reste à trouver les moyens d'étudier et de mesurer cette pénétration des réalités internationales au cœur des sociétés anciennes.

40 Alain Tallon, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI^e siècle*, Paris, PUF, 2002. Sur l'influence du patriotisme dans les relations internationales : Edmond Dziembowski, *Un nouveau patriotisme français, 1750-1770. La France face à la puissance française à l'époque de la guerre de Sept Ans*, Oxford, Voltaire Foundation, 1998. Sur l'évolution des idées : Marc Belissa, *Intérêt national et Fraternité universelle au siècle des Lumières et pendant la révolution française (1715-1795)*, Paris, Kimé, 1998 ; *idem*, « La diplomatie et les traités dans la pensée des Lumières : "Négociation universelle" ou "école du mensonge" », *Revue d'histoire diplomatique*, n° 3, 1999, p. 291-317.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	
Lucien Bély	7
L'opinion publique a-t-elle une histoire ?	
Daniel Roche	9

PREMIÈRE PARTIE L'OPINION PUBLIQUE À LA RENAISSANCE

Du bon usage de l'anachronisme en histoire :	
l'opinion publique à la Renaissance	
Cédric Michon	39
Le statut de l'opinion dans le discours politique italien au XVI ^e siècle	
Sandro Landi	69

DEUXIÈME PARTIE LES COMBATS DE L'OPINION PUBLIQUE AU XVII^e SIÈCLE

L'opinion publique sous Louis XIII	
Hélène Duccini	89
La bataille de l'opinion publique. La monarchie hispanique face à la révolution napolitaine (milieu XVII ^e siècle)	
Alain Hugon	119

TROISIÈME PARTIE
L'OPINION PUBLIQUE : APPROCHE
HISTORIOGRAPHIQUE ET INTERNATIONALE

Opinion publique et politique en Grande-Bretagne au XVIII ^e siècle. Petit parcours historiographique d'une notion Jean-François Dunyach.....	145
Peut-on parler d'une opinion publique internationale à l'époque moderne ? Lucien Bély	161
Table des matières	183